

REVUE DE PRESSE

POLLUTION
2019



RÉPONSES

RÉduire les POLLutioNs en Santé Environnement

Réalisée en partenariat avec AtmoSud, le GMIF et le centre de ressources du Cyprès.

Mis à jour le 31.12.2019

SOMMAIRE

Janvier 2019	(Eude ATMS)	3
Février 2019	(Etude CNRS) (Etude Fos Sea)	45 61
Mars 2019	(Etude dendrochimique)	73
Juin 2019	(Etude Fos-Epseal : 2e volet)	87
Septembre 2019	(Les révoltés de la pollution)	105

Janvier 2019

(ÉTUDE ATMS)

<https://www.consoglobe.com/pollution-air-arcelormittal-amende-symbolique-fos-sur-mer-cg>

Pollution de l'air : ArcelorMittal écope d'une amende symbolique à Fos-sur-Mer

ArcelorMittal a été condamné pour avoir pollué l'air autour de son usine sidérurgique près de l'Étang de Berre. Une pollution qui peut engendrer des cas de cancer.

Rédigé par **Paul Milla**, le 2 Jan 2019, à 11 h 10 min

Le géant de la sidérurgie vient d'être condamné pour avoir pollué l'air autour de son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre. Une sanction trop rare, mais encourageante...

Des rejets de benzène, cancérigène, dans l'air

Une amende d'un montant de 15.000 euros ⁽¹⁾. Ce n'est certes pas grand chose pour un groupe d'envergure mondiale comme ArcelorMittal, mais c'est déjà cela. En effet, **l'État vient d'infliger, fin 2018, une amende administrative à l'entreprise pour avoir pollué l'air près de son usine sidérurgique dans les Bouches-du-Rhône**. En sus de cette amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a également prononcé **une astreinte de 1.500 euros par jour, tant que le groupe ne respectera pas les normes environnementales**.



L'État reproche au géant sidérurgiste de ne pas limiter ses rejets de benzène dans les environs de Fos-sur-Mer © Gilles Paire

En effet, le site sidérurgique avait été mise en demeure dès 2017, afin qu'il **respecte les limites de rejets dans l'air de benzène, « substance classée cancérigène et mutagène » et de composés organiques volatils**. Pour la préfecture, l'entreprise n'a pas pris les mesures nécessaires à temps pour réduire cette pollution. ArcelorMittal estime pour sa part avoir engagé d'importants investissements sur le site afin de respecter les normes européennes. Avec 108 jours sur 126 revenus à des valeurs inférieures aux valeurs limites, la finalisation des travaux de mise aux normes aurait été planifiée pour courant 2019.

Lire aussi : [À Fos-sur-Mer, la pollution industrielle contamine aussi les aliments](#)

36 infractions en cinq ans

S'il s'agit là d'une sanction (trop) rare, elle est toutefois encourageante, selon l'association France Nature Environnement Paca. C'est en effet **cette association qui avait assigné le géant de la sidérurgie en justice fin novembre 2018, pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine**. Elle continuera à veiller à ce que les travaux annoncés par l'entreprise soient effectivement réalisés au plus vite.

Il faut dire que la question de la qualité de l'air est un problème récurrent aux alentours de l'Étang de Berre, non loin de Marseille. En mars 2018, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait d'ailleurs reconnu que cette pollution fragilisait l'état de santé de la population locale. Des habitants avaient d'ailleurs porté plainte contre X en novembre dernier pour mise en danger de la vie d'autrui, estimant que **cette pollution de l'air engendrait une hausse du nombre de cas de cancer**.

<https://www.humanite.fr/justice-ca-chauffe-pour-le-geant-arcelormittal-665830>



JUSTICE. ÇA CHAUFFE POUR LE GÉANT ARCELORMITTAL

Mercredi, 2 Janvier, 2019 | Alexandra Chaignon

La multinationale de la sidérurgie a écopé d'une amende pour pollution de l'air sur son site de Fos-sur-Mer.

Bien que ce soit à petits pas, la lutte contre la pollution de l'air avance. En fin de semaine dernière, l'État a ainsi condamné ArcelorMittal à payer une amende de 15 000 euros pour pollution de l'air dans son usine de Fos-sur-Mer, près de l'étang de Berre. Et, de son côté, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1 500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales, selon des arrêtés publiés vendredi 28 décembre.

Il y a un an, l'aciérie avait été mise en demeure de respecter les limites de rejets de benzène, « substance classée cancérigène et mutagène », et de composés organiques volatils. Sauf qu'aucune mesure n'a été prise jusqu'à ce jour. « Notre objectif est d'être

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Pollution-Fos-sur-Mer-amende-arcelormittal-32643.php4>

Pollution à Fos-sur-Mer : le préfet des Bouches-du-Rhône inflige une amende à ArcelorMittal

Risques | 03 janvier 2019 | Rachida Boughriet

A- A+  



© Gilles Paire

Un arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône, daté du 27 décembre 2018, inflige une amende administrative de 15.000 euros pour pollution de l'air au groupe sidérurgique ArcelorMittal Méditerranée, concernant son usine de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

En décembre 2017, la préfecture avait mis en demeure ArcelorMittal de respecter, dans un délai de six mois, les valeurs limites de rejets d'émissions de benzène et des composés organiques volatils (COV), conformément à l'application de la directive européenne relative aux émissions industrielles (directive IED). Le contrôle inopiné, réalisé en juillet 2018 par l'inspection des installations classées, a conclu à "un dépassement des valeurs limites d'émissions en concentration et en flux horaire (...) des rejets issus des batteries fours à coke n°3 de la cokerie", explique l'arrêté préfectoral. Le non-respect par l'exploitant des seuils limites et les "dysfonctionnements de la cokerie tendent à accroître encore les émissions en benzène (...) dans l'environnement". Le benzène est une "substance classée cancérigène et mutagène", prévient la préfecture, en soulignant "l'impact sanitaire potentiel" des émissions "supplémentaires".

Un second arrêté du 27 décembre, pris par le préfet des Bouches-du-Rhône, ajoute une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les limites d'émissions.

Fin novembre 2018, la fédération France Nature Environnement a porté plainte, devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, contre ArcelorMittal pour 36 infractions environnementales commises en cinq ans dans cette usine. Le groupe assure investir pour mettre le site aux normes. La finalisation de ces travaux est planifiée courant 2019.



Rachida Boughriet, journaliste
Rédactrice spécialisée

<https://www.ledauphine.com/france-monde/2019/01/20/bebes-nes-sans-bras-trois-cas-dans-les-bouches-du-rhone>

SANTÉ

Bébés nés sans bras : trois cas dans les Bouches-du-Rhône



Les trois petites filles sont nées en juin, août et novembre 2016 dans un secteur de 30 km autour de Vitrolles. Photo d'illustration domaine public/Pixabay

Une nouvelle affaire de bébés nés sans bras ? C'est en tout cas ce que laisse penser **Le Parisien**, qui révèle que trois petites filles sont nées avec cette malformation, l'agénésie transverse des membres supérieurs, en juin, août en novembre 2016, dans un rayon de 30 km autour de Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

Plusieurs cas de ce type avaient été signalés il y a quelques mois dans l'Ain (8 cas), le Morbihan (4 cas) et en Loire-Atlantique (3 cas).

Le nombre de survenues de ces malformations, dans ce secteur autour de Vitrolles et en peu de temps, est supérieur à la moyenne (un bébé sur 10 000 habituellement).

La proximité de l'étang de Berre en cause ?

Les familles de ces petites filles ont signalé ces malformations au Registre d'étude des malformations en Rhône-Alpes (Remera) dont Emmanuelle Amar, la directrice, était la lanceuse d'alerte des cas de l'Ain.

Le Remera a transmis les données à Santé publique France.

Le Parisien a interrogé le ministère de la Santé qui assure que « de la même manière que des enquêtes ont été diligentées dans l'Ain, le Morbihan et en Loire-Atlantique, tous les nouveaux clusters [groupe de plusieurs cas] doivent être investigués sur la base d'informations concordantes, suivant une méthodologie précise, et permettant d'en tirer des conclusions scientifiques ».

Les cas de Vitrolles sont-ils dus à l'environnement ? La ville se trouve, en tout cas, au bord de l'étang de Berre, une zone très polluée, où les habitants ont plus de risques de développer certaines maladies (cancer, asthme, diabète...).

<https://www.leprogres.fr/france-monde/2019/01/20/bebes-nes-sans-bras-trois-cas-dans-les-bouches-du-rhone>



Une nouvelle affaire de bébés nés sans bras ? C'est en tout cas ce que laisse penser [Le Parisien](#), qui révèle que trois petites filles sont nées avec cette malformation, l'agénésie transverse des membres supérieurs, en juin, août et novembre 2016, dans un rayon de 30 km autour de Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

Plusieurs cas de ce type avaient été signalés il y a quelques mois dans l'Ain (8 cas, [lire le témoignage d'une mère de famille concernée](#)), le Morbihan (4 cas) et en Loire-Atlantique (3 cas).

Le nombre de survenues de ces malformations, dans ce secteur autour de Vitrolles et en peu de temps, est supérieur à la moyenne (un bébé sur 10 000 habituellement).

La proximité de l'étang de Berre en cause ?

Les familles de ces petites filles ont signalé ces malformations au Registre d'étude des malformations en Rhône-Alpes (Remera) dont Emmanuelle Amar, la directrice, était la lanceuse d'alerte des cas de l'Ain.

Le Remera a transmis les données à Santé publique France.

Le Parisien a interrogé le ministère de la Santé qui assure que « de la même manière que des enquêtes ont été diligentées dans l'Ain, le Morbihan et en Loire-Atlantique, tous les nouveaux clusters [groupe de plusieurs cas] doivent être investigués sur la base d'informations concordantes, suivant une méthodologie précise, et permettant d'en tirer des conclusions scientifiques ».

Les cas de Vitrolles sont-ils dus à l'environnement ? La ville se trouve, en tout cas, au bord de l'étang de Berre, une zone très polluée, où les habitants ont plus de risques de développer certaines maladies (cancer, asthme, diabète...).

<https://www.pourquidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/28058-Bebes-nes-bras-nouveaux-cas-de-tectes-Bouches-du-Rhone>

Bébés nés sans bras : trois nouveaux cas détectés dans les Bouches-du-Rhône

Par **Mathilde Debry**

Trois petites filles sont nées sans bras en juin, août et novembre 2016 dans les Bouches-du-Rhône, autour de l'étang de Berre. De nouveaux chiffres qui relancent l'affaire des bébés sans bras.



CAPTURE D'ÉCRAN / POURQUOI DOCTEUR

Souffrant d'agénésie transverse des membres supérieurs (ATMS), trois petites filles sont nées sans bras en juin, août et novembre 2016 dans les Bouches-du-Rhône, selon *Le Parisien*. Ces malformations, normalement rarissimes, ont été répertoriées dans un rayon de 30 km autour de Vitrolles (Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons et Gignac-la-Nerthe). Des situations similaires ont déjà été recensées dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique.

Un rayon de 30 km

"La science estime qu'une ATMS (agénésie transverse des membres supérieurs) se produit lors d'une naissance sur 10 000. Il y a 27 000 naissances par an dans les Bouches-du-Rhône; donc avec trois agénésies par an, on est déjà au-dessus du nombre total attendu. Mais, en plus, là elles se produisent dans un rayon de 30 km. C'est une affaire très sérieuse", estime Emmanuelle Amar, première scientifique à avoir révélé un taux anormalement élevé de bébés nés sans bras dans l'Ain, grâce à une enquête du Registre d'étude des malformations en Rhône-Alpes (Remera) dont elle est la directrice.

Malgré des faits plus qu'alarmants, deux éléments empêchent pour le moment d'évoquer un scandale sanitaire. D'abord, les experts n'ont pas associé ces taux de malformations anormaux à une cause précise, même si la pollution environnementale est fortement suspectée. Concernant les Bouches-du-Rhône par exemple, "j'ai regardé les dossiers. Effectivement, les cas apparaissent autour de l'Étang de Berre, dans une zone qui est connue pour être très polluée, avec des risques pour la santé. Cela mérite une enquête plus approfondie pour comprendre ce qui s'est passé", analyse le Dr Annie Lévy-Mozziconacci, généticienne, responsable du centre de médecine fœtale de l'hôpital-Nord et conseillère municipale PS à Marseille. Dans l'Ain, les parents des enfants handicapés vivent dans des zones agricoles lourdement traitées aux pesticides.

Pas de recensement national

Ensuite, il n'existe pas de recensement national des agénésies transverse des membres supérieurs (ATMS), ce qui empêche de mesurer l'ampleur du problème. "À l'heure actuelle, on ne peut pas statuer d'un excès de cas parce qu'on ne dispose pas des données de naissances avec malformations dans les Bouches-du-Rhône", se désole Emmanuelle Amar. "Ce qu'on peut dire c'est que ce regroupement dans le temps et l'espace interroge et qu'il faut à tout prix pousser les investigations", conclut-elle.

Une enquête nationale a ainsi été initiée par les autorités sanitaires, dont les premières conclusions doivent être rendues publiques fin janvier. Mais les subventions publiques accordées à Remera, qui travaille sur cette question depuis 45 ans, ont été coupées cet été. "Les conséquences sont très simples, c'est la fin de la surveillance des malformations, c'est-à-dire clairement la fin de l'alerte aussi", s'insurge Emmanuelle Amar. La région, elle, répond simplement que cela ne fait plus partie de ses attributions. L'Inserm justifie l'abandon des subventions en affirmant que "l'apport du registre pour la recherche est très faible". Un commentaire qui jette le trouble puisqu'il y a deux ans, l'ex-ministre de la Santé Marisol Touraine vantait le travail du Remera.

Agénésie ou amputation congénitale

Chaque année en France, des enfants naissent avec une malformation d'un ou plusieurs membres supérieurs ou inférieurs : bras, avant-bras, main, pied, tibia, péroné, etc. On parle alors "d'agénésie ou amputation congénitale", correspondant à l'absence de formation d'un membre au cours du développement embryonnaire, et de "dysmélie", qui veut dire une malformation d'un ou plusieurs membres.

<https://www.corsematin.com/article/article/bebes-nes-sans-bras-letat-etudie-les-cas-de-letang-de-berre>

Bébés nés sans bras : l'État étudie les cas de l'étang de Berre

Par Delphine Tanguy - 21 janvier 2019 à 8:22
Marseille - Santé



Bébés nés sans bras : À Marseille, scientifiques et élus réclament un registre régional des malformations

Dans quelques jours, il sera sur le bureau des ministres de la Santé et de la Transition écologique. Mais aussi des principales institutions locales (villes, départements, Région, préfectures). Ce texte, initié par la généticienne Annie Levy-Mozziconacci, conseillère municipale et métropolitaine PS dans la cité phocéenne est un "appel" à créer "sur l'ensemble du territoire français", mais tout particulièrement à l'échelle de la métropole Aix-Marseille, un registre des malformations congénitales.

Ses premiers signataires s'appellent Delphine Batho, députée écologiste des Deux-Sèvres, Emmanuelle Amar, épidémiologiste et directrice des Registre des malformations congénitales en Rhône Alpes (REMERA), qui a révélé l'affaire des bébés sans bras ou René Raimondi, ancien maire de Fos-sur-Mer.

Paca n'en fait pas partie

Seuls six territoires en France, et 19 % des naissances sont actuellement surveillés pour des malformations congénitales telles que l'agénésie transverse des membres supérieurs. Paca, qui concentre pourtant tous les types de pollution (agriculture, transports, industrie) n'en fait pas partie. "Il est urgent que l'ensemble des acteurs prennent conscience, collectivement, que sans donnée médicale chiffrée et identifiée sur le territoire, aucune politique même ambitieuse ne pourra permettre une amélioration des conduites en santé environnementale adaptées" alerte Annie Levy-Mozziconacci. Cette demande "s'inscrit totalement dans les recommandations du Plan national santé environnement", ajoute-t-elle. Celui-ci définit parallèlement au développement d'outils de mesure des expositions environnementales la notion d'exposome, nécessitant obligatoirement une analyse exhaustive des cas de cancers et de malformations congénitales afin de pouvoir agir sur les causes environnementales."

La généticienne propose que ce registre soit adossé à des dispositifs déjà existants, tels que Révéla 13, un programme de surveillance des cancers du rein, de la vessie et des leucémies, ou l'Institut Écocitoyen pour la connaissance des pollutions, qui, à Fos, alerte sur l'exposition des populations aux rejets de l'industrie. "On peut aussi créer des structures hospitalo-universitaires spécialisées déjà engagées (APHM, Aix Marseille Université), ajoute Annie Levy-Mozziconacci. Le registre Reméra est prêt à mettre à disposition de ces structures ses outils de collecte et d'enregistrement et sa base de données."

Au moins quatre cas

Combien y a-t-il de bébés sans bras dans les Bouches-du-Rhône ? [La Provence avait, le 3 novembre 2018, révélé l'existence d'au moins quatre cas](#) : tous ces bébés étaient nés sur une période de moins de deux ans (2014-2016), dans un rayon de 30 km, entre le Rove et le pourtour de l'étang de Berre. En septembre 2018, ainsi, les parents de la petite Lou, que nous avons retrouvés, ont attaqué en Justice la clinique de Vitrolles pour ne pas avoir décelé aux échographies la malformation de leur fille. "Trois ou quatre cas, cela reste dans les clous statistiquement, juge Emmanuelle Amar. Mais s'il y en a d'autres..." L'épidémiologiste a d'ailleurs alerté Santé publique France sur l'existence d'un possible "groupement suspect. Je viens d'avoir leur réponse. La Cellule d'intervention en région de l'ARS Paca enquête à ce sujet."

Après la révélation de 18 cas de bébés sans bras en France, notamment dans l'Ain et en Bretagne, Agnès Buzyn, ministre de la Santé, a demandé le lancement d'une nouvelle enquête nationale. Les familles d'enfants souffrant de malformation congénitale, et vivant hors des zones couvertes par les registres régionaux, peuvent se signaler auprès de Santé publique France. "La transparence est nécessaire", approuve Annie Levy-Mozziconacci. Car d'autres malformations rarissimes, telles que la shizencephalie, l'inquiètent : en 2018, elle a identifié deux cas à Gardanne. "Ils ne peuvent pas rester dans les tiroirs des médecins : il faut qu'ils puissent être collectés, analysés et étudiés."

"Les malformations, des marqueurs environnementaux"

Lanceuse d'alerte, c'est à Emmanuelle Amar que l'on doit la révélation de l'affaire des "bébés sans bras de l'Ain", dont Le Monde, le premier s'est fait, l'écho. Elle était à Marseille début décembre.

Vous avez été l'une des premières à signer "l'appel de Marseille pour un registre des malformations congénitales". Pourquoi est-ce si important à vos yeux ?

Emmanuelle Amar : Sans registre, on ne peut pas savoir si un problème existe sur un territoire, on ne peut pas faire le lien avec l'environnement (dans le cas de l'Ain et de la Bretagne, la responsabilité des pesticides est soulevée). Les malformations congénitales sont des marqueurs environnementaux : les cancers également, mais ils peuvent être multifactoriels, se développer sur une longue durée. Pour les malformations, on parle d'un impact pendant la grossesse. On peut plus facilement faire le lien avec un facteur environnemental. Mais aujourd'hui, on laisse, d'un point de vue scientifique et de conscience sociale, une grande partie des naissances (81 %) et du pays sans surveillance. Pourtant, on a déjà les outils technologiques et les compétences pour l'effectuer !

<https://www.parismatch.com/Actu/Sante/Bebes-sans-bras-trois-cas-dans-les-Bouches-du-Rhone-1600657>

Bébés sans bras : trois cas dans les Bouches-du-Rhône

Paris Match | Publié le 21/01/2019 à 11h08

Yannick Vely, avec AFP



Vue sur l'étang de Berre.

BORIS HORVAT / AFP



Après des cas signalés dans le Morbihan, la Loire-Atlantique et l'Ain, c'est au tour des Bouches-du-Rhône d'être concernés par des cas inexplicables de naissance de bébés sans bras.

Selon les informations du «Parisien», trois petites filles sont nées en juin, août et novembre 2016 sans bras ou plutôt avec agénésie transverse des membres supérieurs (ATMS). Fait troublant : les trois cas ont été recensés dans un rayon de quelques kilomètres autour de la ville de Vitrolles, à l'ouest de Marseille. Ce sont les familles qui ont alerté le Registre des malformations en Rhône-Alpes (Remera). Sur le plan statistique, les trois cas forment déjà une anomalie – une ATMS se produit lors d'une naissance sur 10000 et il y a 27000 naissances par an dans ce département, explique la directrice de la Remera, Emmanuelle Amar au «Parisien».

Chaque année, en France, 150 à 200 enfants naissent avec des « petits bras ». Les familles s'entraident dans une association, l'Assedea. Il n'existe aucun registre national, seulement six registres régionaux, qui couvrent 19 % de la population. Reste à déterminer la cause d'un tel phénomène inquiétant. Une enquête nationale a été lancée par les autorités sanitaires mais la pollution environnementale est bien sûr pointée du doigt. Grande zone industrielle, l'étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône est déjà une zone à risque pour les habitants. Une plainte a été déposée en novembre contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer. En mars 2018, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait même reconnu que la pollution de l'étang de Berre « fragilisait » l'état de santé de la population locale.

https://www.libération.fr/france/2019/01/21/l-affaire-des-bebes-sans-bras-relancee-par-trois-nouveaux-cas-autour-de-l-etang-de-berre_1704434

L'affaire des bébés sans bras relancée par trois nouveaux cas autour de l'étang de Berre

Par Stéphanie Harounyan, correspondante à Marseille — 21 janvier 2019 à 19:10 (mis à jour à 19:12)



Des marais salants et une raffinerie pétrochimique, sur la rive de l'étang de Berre, en 2015. PASCAL POCHARD-CASABIANCA, AFP

En 2016, dans un espace géographique restreint de 30 kilomètres autour de Vitrolles, trois bébés sont nés sans bras. La pollution, liée à la forte activité industrielle, est pointée comme une cause éventuelle de ces malformations.

Et maintenant, le pourtour de l'étang de Berre. Après l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique, c'est dans les Bouches-du-Rhône que l'affaire dite des «bébés sans bras» a rebondi ce lundi. Selon les informations du *Parisien*, trois nouveaux cas d'«agénésie des membres supérieurs» ont été recensés dans un rayon de 30 kilomètres autour de Vitrolles. Il s'agit de trois petites filles nées en juin, août et novembre 2016 dans des communes voisines du pourtour de l'étang de Berre, une zone connue pour son importante pollution liée à l'importante activité industrielle.

La concentration de ces cas, rapprochés dans le temps et sur une zone réduite, est statistiquement supérieure à ce que l'on devrait enregistrer en fonction des données scientifiques, comme le souligne dans le *Parisien* Emmanuelle Amar, la directrice du Registre des malformations en Rhône-Alpes (Remera) : «La science estime qu'une ATMS se produit lors d'une naissance sur 10 000. Il y a 27 000 naissances par an dans les Bouches-du-Rhône, donc avec trois agénésies par an, on est déjà au-dessus du nombre total attendu. Mais, en plus, là, elles se produisent dans un rayon de 30 km. C'est une affaire très sérieuse», relève l'épidémiologiste, qui fut la première à alerter les autorités sur les cas de bébés sans bras dans l'Ain, en 2011.

Contactée par *Libération*, elle précise toutefois que pour l'heure, «on ne peut pas statuer sur l'existence d'un nouveau cluster [des phénomènes concentrés dans le temps et l'espace, ndlr] car nous ne disposons pas des données de malformations sur ce département. La cause environnementale est probable mais toujours inconnue.»

«Cartographie»

D'ores et déjà, la révélation de ces trois nouveaux cas a eu pour effet de relancer la polémique, alors que les autorités sanitaires doivent rendre publiques, ces prochains jours, les conclusions de leur enquête nationale sur le sujet. Car pour la quinzaine de cas déjà recensés dans d'autres départements français, les causes communes expliquant ces malformations restent toujours inexplicables. Première étape indispensable pour les professionnels de la santé, la mise en place sans délai d'un recensement national, afin d'établir de potentiels liens entre les malformations constatées et d'éventuels facteurs exogènes, environnementaux ou non.

Dans l'Ain, le rapport établi par le Remera établissait déjà qu'après étude des cas enregistrés, «des hypothèses environnementales (produit de l'agriculture? vétérinaire?) semblent se dessiner mais elles sont à l'état d'ébauche». Dans les cas du pourtour de l'étang de Berre, zone régulièrement pointée pour ses pollutions multiples, là encore le facteur environnemental apparaît comme une piste méritant d'être creusée. «Effectivement, on est interpellés par le nombre de cas et le fait que ces trois naissances sont situées sur le pourtour de l'étang de Berre et dans un temps très court, note Annie Lévy-Mozziconacci, médecin-généticienne au centre de médecine prénatale de l'Hôpital nord, à Marseille, également conseillère municipale PS de la ville. Mais ce qu'il nous faudrait, c'est avoir l'ensemble des cas sur un territoire. Et c'est là où on est bloqué : cette cartographie, on ne l'a pas.»

Plancher

Dès début décembre, la généticienne marseillaise avait organisé une journée de débat réunissant médecins et scientifiques, responsables associatifs et élus pour plancher sur le sujet. Ces rencontres ont engendré un appel «pour un registre des cancers et des maladies congénitales sur le territoire français», publié ce dimanche. «Ces outils sont indispensables dans le dispositif de surveillance de l'état de santé en France car les seuls en mesure d'identifier d'éventuels clusters autour de points noirs environnementaux», souligne leur texte, qui relève que cette demande «s'inscrit totalement dans les recommandations du Plan National Santé-Environnement (PNSE) 2015-2019» et dans celui à venir, actuellement en discussion. «Ce n'est pas de rétrospectif dont on a besoin, même s'il faut que les cas déjà recensés soient étudiés. Il nous faut du prospectif, insiste Annie Lévy-Mozziconacci. On ne va pas attendre trente ans, comme pour l'amiante, pour que ça arrive devant les tribunaux.»

Pour Emmanuelle Amar et le Remera, également signataire de l'appel, le message est le même : «Il est urgent d'agir!». Pour l'heure, à défaut de registre de surveillance des anomalies congénitales dans les Bouches-du-Rhône, la cellule de l'Institut de veille sanitaire (Cire) Paca va traiter le dossier. Selon le *Parisien*, les données concernant les trois cas marseillais ont été transmises à Santé Publique France pour investigations. Du côté du ministère, précise le quotidien, on assure «suivre de près» l'affaire. ➔

Stéphanie Harounyan correspondante à Marseille

<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/bebes-nes-sans-bras-3-cas-confirmes-pres-de-marseille/>



Bébés nés sans bras : 3 cas confirmés près de Marseille

21 JANVIER 2019 À 09:28 PAR GUILLAUME LAMY

Lyon Capitale l'avait annoncé le 11 janvier dernier : 3 cas de bébés nés sans bras avaient été identifiés près de l'Étang de Berre à Marseille. Interrogé par *Le Parisien*, l'entourage de la ministre de la Santé, confirme qu'Agnès Buzyn suit "de près le dossier".

Notre article du 11 janvier 2018 - Il y a quelques jours, une généticienne qui travaille au centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal de l'hôpital de la Timone, à Marseille, a contacté le Remera (Registre des malformations en Rhône-Alpes) et sa directrice Emmanuelle Amar, qui a dévoilé l'affaire des "bébés sans bras" dans l'Ain et en est, aujourd'hui, l'incarnation.

La raison de cet appel : des soupçons de cluster (c'est-à-dire de "regroupement inhabituel d'un problème de santé dans un espace géographique et dans une période de temps donnés") de malformations congénitales autour de Marseille.

Faute d'un réseau de surveillance de telles anomalies sur place (il n'existe que six registres en France, qui ne couvrent que 20 % de la population), Emmanuelle Amar a fait le déplacement sur place pour voir ce qu'il en était.

Un premier signalement avait été donné en 2016 par un couple marseillais, qui pensait être seul dans cette situation. Mais l'écho donné au scandale des "bébés sans bras" par les médias (dont *Lyon Capitale* a été aux avant-postes) a permis de faire remonter à la surface d'autres cas, alors restés isolés.

En cinq mois, au cours de l'année 2016, trois cas d'enfants porteurs de la même malformation – une agénésie transverse du membre supérieur (ATMS), c'est-à-dire l'absence ou l'atrophie de certains organes au niveau de l'épaule, du coude ou du poignet, due à un arrêt dans le développement embryonnaire – ont été recensés dans un rayon limité, à proximité de l'étang de Berre. "Sur un dénominateur de 27 500 naissances dans les Bouches-du-Rhône, le numérateur est déjà de 3 naissances sur 5 mois dans une zone très réduite. Et il y en a peut-être d'autres."

Pour l'heure, le Remera doit scrupuleusement analyser ces trois cas d'enfants nés avec une anomalie, "car ce n'est pas parce qu'on a des cas groupés qu'on a automatiquement un excès de cas", prévient Emmanuelle Amar.

L'eau, vecteur incriminé

La zone où cet agrégat de malformations a été signalé interroge : l'étang de Berre. 200 usines emploient 40 000 personnes dans l'ouest de la zone. Il s'agit d'industries "lourdes", des raffineries, des dépôts pétroliers, une immense aciérie (ArcelorMittal), des usines métallurgiques et pétrochimiques. Début 2017, une étude révélait qu'il y avait deux fois plus de cas de cancer, de diabète et d'asthme à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône qu'ailleurs en France. Au printemps dernier, une autre étude concluait que les dioxines, le benzène et le plomb se retrouvaient en plus grande quantité dans l'organisme des habitants de la région. Autre révélation : la consommation de produits locaux pouvait être dangereuse pour la santé.

Aujourd'hui, le seul point commun entre les mères de bébés nés avec une ATMS est de vivre en zone rurale, au milieu de champs de maïs ou de tournesol.

D'après plusieurs scientifiques qui se sont adressés au Remera, l'eau pourrait être le dénominateur commun aux 16 cas de "bébés sans bras" officiellement reconnus en France par le Remera. "On a une petite hypothèse qu'il faudra creuser. Il y a trois choses : la substance responsable de ces anomalies, le réservoir et son vecteur, détaille Emmanuelle Amar. Pour la substance, on pense vraiment à une cause environnementale. Ça peut être un herbicide, un insecticide, un fongicide, un agent de traitement quelconque. Soit il s'agit d'une substance chimique inconnue, soit un cocktail de substances dont on ignore l'effet tératogène, c'est-à-dire que des substances qui individuellement ne sont pas tératogènes le deviennent quand elles sont mélangées à d'autres. Pour le moment, on ne sait pas. Pour le réservoir, on a la Bretagne, la Loire-Atlantique, l'Ain et peut-être les Bouches-du-Rhône. Quant au vecteur, plusieurs scientifiques de l'eau ont laissé supposer que ce pouvait être l'eau qui véhiculerait la substance."

Dans les semaines qui viennent, une réunion est programmée entre le Remera et les autorités sanitaires (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et Santé Publique France) sévèrement chargées par la ministre de la Santé, de "relancer une enquête, pour voir si leurs regards croisés entre les médecins purs et durs de SPF et des personnes qui connaissent mieux l'environnement trouveront une cause".

<https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/5333360/bebes-sans-bras-letat-etudie-les-cas-de-letang-de-berre.html>

Bébés nés sans bras : l'État étudie les cas de l'étang de Berre

À Marseille, scientifiques et élus réclament un registre régional des malformations

Par Delphine Tanguy



En novembre 2016, à la naissance de Lou, à la clinique de Vitrolles, on découvre que le bébé n'a ni main ni avant-bras droit.

PHOTO ILLUSTRATION ARCHIVES ANGE ESPOSITO

Dans quelques jours, il sera sur le bureau des ministres de la Santé et de la Transition écologique. Mais aussi des principales institutions locales (villes, départements, Région, préfetures). Ce texte, initié par la généticienne Annie Levy-Mozziconacci, conseillère municipale et métropolitaine PS dans la cité phocéenne est un "appel" à cré

<https://www.20minutes.fr/sante/2432379-20190121-bebes-nes-bras-bouches-rhone-evidemment-pense-pollution>

Bébés nés sans bras dans les Bouches-du-Rhône : « Evidemment qu'on pense à la pollution... »

SANTE Trois bébés sont nés sans bras, en 2016, dans trois villes situées dans la zone industrialo-portuaire de l'étang de Berre. La cause est « probablement environnementale », estiment les médecins. Cette région est très polluée...

Jean Saint-Marc | Publié le 21/01/19 à 17h35 — Mis à jour le 21/01/19 à 18h27

- La pollution, très importante dans la zone de l'étang de Berre, est-elle responsable des malformations congénitales dont souffrent trois bébés nés sans bras, en 2016 ?
- Plusieurs médecins et spécialistes s'interrogent. Il est d'ores et déjà établi que les polluants issus des industries pétrochimiques et portuaires augmentent le risque de souffrir d'un cancer ou de diabète.

La pollution est-elle responsable de malformations congénitales, aux abords de l'étang de Berre ? Plusieurs experts s'interrogent après l'annonce que trois **bébés sont nés sans bras** en cinq mois, entre juin et novembre 2016, dans trois communes des Bouches-du-Rhône. « Ces cas interrogent, car ils sont porteurs de la même malformation que dans les concentrations de cas déjà repérées, dans l'Ain et en Bretagne », indique à *20 Minutes* Emmanuelle Amar, directrice des registres des malformations.

Les médecins ont établi qu'un enfant sur 10 000 souffre d'une « agénésie transverse des membres supérieurs », c'est-à-dire de l'absence de formation d'une main, d'un avant-bras ou d'un bras au cours du développement de l'embryon. Avec trois cas recensés pour 27 000 naissances par an dans les Bouches-du-Rhône, « ce n'est pas une anomalie statistique en l'état », rappelle Emmanuelle Amar, qui dit toutefois « s'alarmer », car « les bébés sont nés sur une période de temps très courte et dans une zone géographique restreinte ». Les trois communes, Septèmes-lès-Vallons, Gignac-la-Nerthe et Vitrolles sont en effet distantes de moins de 30 kilomètres.

« La présence de solvants augmente le risque de malformations »

La zone est par ailleurs connue pour ses très forts taux de pollution, liés aux industries pétrochimiques et portuaires toutes proches. « On a des études là-dessus, on sait que la pollution importante de l'air, de l'eau, que la présence de solvants augmente le risque de survenue de malformations », reprend Emmanuelle Amar, qui rappelle qu'il s'agit seulement, pour l'instant, d'hypothèses. Mais les chercheurs estiment que la cause de ces malformations est sans doute environnementale.

« Evidemment qu'on pense à la pollution ! Le fait que la zone de l'étang de Berre soit fortement contaminée est quelque chose qui nous interpelle », embraye le docteur Annie Lévy-Mozziconacci, généticienne, responsable du laboratoire de diagnostic prénatal à l'Hôpital-Nord de Marseille. Elle estime, comme Emmanuelle Amar, qu'il faut d'urgence systématiser la cartographie des malformations congénitales, afin de déterminer précisément quels sont les facteurs qui provoquent ces maladies. « On sait qu'il y a deux fois plus de diabètes et trois fois plus de certains cancers à Fos-sur-Mer. Est-ce qu'il y a plus de malformations congénitales ? La question est désormais posée », conclut-elle.

Sylvaine Goix, autrice de l'étude Index, qui a établi la contamination des habitants de Fos-sur-Mer, estime aussi « qu'il faut désormais faire des études approfondies pour déterminer si ces malformations sont elles aussi liées à la présence des polluants industriels. Mais on ne peut le faire que s'il y a un registre national. » Le fameux registre que tous les médecins et experts appellent de leurs vœux.

« Vous avez vu où vous habitez ? »

En attendant des statistiques plus complètes, « ces trois cas sont un signe supplémentaire que les choses ne vont pas bien dans le secteur, poursuit l'ancien maire de Fos-sur-Mer René Raimondi, lui aussi interrogé par *20 Minutes*. Ce dossier s'ajoute à tous les dossiers existants qui nous font dire que les choses ne sont pas normales, qu'un cocktail polluant est à l'origine de nombreux problèmes. »

Il cite l'exemple d'un nourrisson malformé né à Miramas il y a quelques années : « Quand les parents demandaient d'où cela venait, les médecins leur répondaient : "vous avez vu où vous habitez ?" »



A.Levy-Mozziconacci
@levymozzi

Il est urgent d'agir, associations, citoyens, médecins, juristes, élus ont répondu à l'Appel de Marseille de @asso2m pour la constitution d'un registre des Malformations et des cancers - avoir sur innovonspoumarseille.fr @BFMTV

5 08:24 - 21 janv. 2019

<http://www.leparisien.fr/societe/bebes-nes-sans-bras-l-inquietude-des-riverains-de-l-etang-de-berre-21-01-2019-7993677.php>

Bébés nés sans bras : l'inquiétude des riverains de l'étang de Berre

🏠 > SOCIÉTÉ | Marc LEROUX | 21 JANVIER 2019, 20H08 | MAJ - 21 JANVIER 2019, 20H08 | f t 1

Les riverains de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône) s'interrogent sur le rôle de la pollution après la naissance de trois enfants nés sans avant-bras.

Autour de l'étang de Berre, dans les environs de Marseille, l'inquiétude est palpable depuis que l'on sait que trois petites filles sont nées sans avant-bras en juin, août et novembre 2016, dans un rayon de 30 km autour de Vitrolles, dans les communes de Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons et Gignac-la-Nerthe (comme révélé dans nos éditions du 21 janvier). Des « cas groupés d'agénésie transverse des membres supérieurs », comme l'a indiqué Emmanuelle Amar, la directrice de l'association Remera (*), à qui les familles se sont adressées pour signaler ces malformations congénitales.

« Je viens d'apprendre qu'il y avait un cas d'enfant né sans bras sur ma commune. J'ai immédiatement demandé à mon adjoint à l'environnement d'aller chercher des informations. Il va falloir que l'on soit capable de répondre aux inquiétudes légitimes de la population, d'autant que la nouvelle se propage vite sur les réseaux sociaux ». Maire de Gignac-La-Nerthe, une ville sur l'étang de Berre, Christian Amiraty s'attend à être sollicité par ses administrés.

«On sait que l'air et ce que l'on mange sont pollués ici»

A Vitrolles, ville voisine de l'aéroport de Marseille-Provence mais aussi des usines pétrochimiques de l'étang de Berre, l'interrogation est de mise auprès de nombreuses mamans.

« On sait que l'air et ce que l'on mange sont pollués ici, un de mes fils a des allergies par exemple », déplore par exemple Jessica, mère de deux enfants, devant un centre médical. « Si la pollution est vraiment la cause de ces cas, ça craint vraiment. Ça ne donne pas envie de faire des enfants en tout cas. On a besoin de savoir ce qu'il se passe ». « C'est sûr que si j'ai une nouvelle grossesse, je ferai particulièrement attention », approuve Samia Basseur. « C'est une nouvelle très inquiétante, il faut vraiment savoir si ces trois cas sont dus au hasard ou à une cause locale ».

« Pour l'instant, il n'y a pas de panique, mais ça pourrait venir si on ne détermine pas pourquoi ces enfants sont nés comme ça », prévoit devant un arrêt de bus Dionicia, mère du petit Juan âgé de trois mois et auxiliaire de vie à Berre-l'Etang. « En tant que parent, on est forcément sensible à ces drames ».

« On a vraiment besoin d'enquêtes sérieuses pour déterminer les raisons de ces malformations, il est encore trop tôt pour savoir si la pollution que nous dénonçons depuis des années est en cause », estime Daniel Moutet, président de l'association de défense et de protection du golfe de Fos-sur-Mer qui a déposé plusieurs plaintes, notamment contre l'Etat, ces derniers mois. « Les industriels ont fait des efforts pour respecter les normes. Mais, au-delà d'une seule cause, nous alertons sur les effets encore méconnus des cocktails de polluants qui s'ajoutent les uns aux autres ».

(*) *Registre des malformations en Rhône-Alpes*

https://www.lepoint.fr/societe/bebes-nes-sans-bras-trois-petites-filles-malformees-pres-de-l-etang-de-berre-21-01-2019-2287403_23.php

Bébés nés sans bras : trois petites filles malformées près de l'étang de Berre

Elles sont nées avec une « agénésie transverse des membres supérieurs » entre août et novembre 2016, dans un rayon de 30 kilomètres, révèle « Le Parisien ».

Par [LePoint.fr](#)

Publié le 21/01/2019 à 08:13 | [Le Point.fr](#)



Elles sont trois. Trois petites filles nées en juin, août et novembre 2016, dans un rayon de 30 kilomètres autour de Vitrolles, à Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, à Gignac-la-Nerthe, dans le département des Bouches-du-Rhône, dévoile [Le Parisien](#). Les trois souffrent de malformations dites « agénésie transversale des membres supérieurs » (ATMS). La proximité géographique et la concomitance des faits constitueraient « un cas groupé » pour les scientifiques. [Emmanuelle Amar, la lanceuse d'alerte à l'origine de l'affaire dans l'Ain](#), ne dit pas autre chose. « La science estime qu'une ATMS se produit lors d'une naissance sur 10 000. Il y a 27 000 naissances par an dans les Bouches-du-Rhône, donc, avec trois agénésies par an, on est déjà au-dessus du nombre total attendu. Mais, en plus, là elles se produisent dans un rayon de 30 kilomètres. C'est une affaire très sérieuse. »

Après l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique, les Bouches-du-Rhône et l'étang de Berre semblent ainsi connaître avec ces trois naissances une nouvelle affaire de bébés nés sans bras. Les familles de ces trois petites filles ont directement contacté la directrice du Registre d'étude des malformations en Rhône-Alpes (Remera) pour lancer l'alerte. L'association a ensuite transmis les données à Santé publique France. La ministre de la Santé Agnès Buzyn suivrait désormais de « près le dossier » et une enquête a été lancée comme dans les trois autres départements.

[Lire aussi Enfants sans bras : qui en veut à Remera, l'organisme lanceur d'alerte ?](#)

Une cause encore inconnue

Aucune cause commune pouvant expliquer les malformations n'a encore été étudiée. Mais selon le quotidien, c'est l'environnement qui constituerait une piste à creuser dans les Bouches-du-Rhône. Une étude publiée en 2017 révélait que les habitants de la Fos-sur-Mer, près de l'étang de Berre, [étaient plus malades qu'ailleurs](#). Les parents des trois fillettes vivent à proximité de sites industriels polluants.

<https://www.cnews.fr/france/2019-01-21/bebes-nes-sans-bras-de-nouveaux-cas-dans-les-bouches-du-rhone-806019>

BEBES NES SANS BRAS : DE NOUVEAUX CAS DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

Par CNEWS - Mis à jour le 21/01/2019 à 19:52
Publié le 21/01/2019 à 11:21



Trois petites filles sont nées sans bras dans les Bouches-du-Rhône en l'espace de six mois en 2016, ont rapporté France Bleu et Le Parisien. Toutes sont venues au monde dans un rayon de 30 km situé à l'est de l'étang de Berre.

Aujourd'hui âgées de 2 ans, les trois petites filles souffrent d'une même malformation : une agénésie transverse des membres supérieurs, soit une absence ou une atrophie d'une main ou d'un bras. Une malformation liée à un arrêt dans le développement embryonnaire.

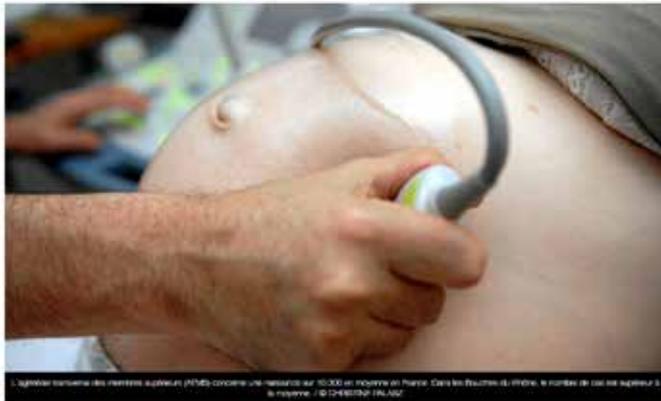
Si l'on ignore pour le moment les causes de cet arrêt, les scientifiques estiment qu'il pourrait être la conséquence d'une pollution environnementale. La zone de l'étang de Berre est en effet connue pour être particulièrement polluée, en raison de la présence d'usines métallurgiques, pétrochimiques, d'une aciérie et de raffineries. La zone concentre ainsi deux fois plus de cas de cancer, de diabète et d'asthme que le reste de la France.

Ces derniers mois, d'autres cas de bébés sans bras avaient été signalés dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique. Une enquête nationale a été lancée par les autorités sanitaires, dont les premières conclusions doivent être publiées à la fin du mois.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/etang-berre-trois-bebes-nes-main-bras- rayon-30-km-1610305.html>

● PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / BOUCHES-DU-RHÔNE

Etang de Berre : trois bébés nés sans main ou sans bras dans un rayon de 30 km



En 2016, en l'espace de six mois, trois petites filles sont nées sans main ou sans bras à l'Est de l'étang de Berre. Les causes sont toujours inexplicables, mais la pollution dans ce secteur pourrait être responsable.

Par Ludovic Moreau

Publié le 21/01/2019 à 10:44 Mis à jour le 22/01/2019 à 19:58

Après des cas de bébés nés sans main ou sans bras révélés dans l'Ain, le Morbihan et en Loire-Atlantique, voici que le département des Bouches-du-Rhône est aussi concerné.

En 2016, dans le secteur de Vitrolles, Septèmes-les-Vallons et Gignac-la-Nerthe, à l'Est de l'étang de Berre, trois petites filles sont nées sans main ou sans bras. Toutes les trois nées dans un rayon de 30 km, toutes les trois nées en l'espace de six mois (juin, août et novembre 2016).

La médecine appelle cette malformation une agénésie transverse des membres supérieurs (ATMS). Cette malformation est due à un arrêt du développement embryonnaire.

La ou les causes sont toujours inconnues. Les scientifiques s'interrogent sur ces cas groupés dans un même secteur et pendant une même période et n'hésitent pas à évoquer l'hypothèse de causes environnementales.

En moyenne en France, les cas d'ATMS représentent une naissance sur 10.000. Avec 27.000 naissances par an dans les Bouches-du-Rhône, les statistiques dans le département sont au-dessus de la moyenne.

“ Ça interroge sur l'existence d'une cause commune à toute ces malformations, mais pour le moment on n'a pas de réponse. ”

a indiqué Emmanuelle Amar, directrice du registre des malformations congénitales en Rhône-Alpes, au micro de France Bleu Provence, évoquant les cas des Bouches-du-Rhône, mais aussi les cas dans les autres départements.

Des causes environnementales pour expliquer les cas d'agénésie

Dans les Bouches-du-Rhône, les trois petites filles sont nées à l'Est de l'étang de Berre, dans un rayon de 30 km, une zone particulièrement polluée par les industries. A la suite de plusieurs études, l'Agence Régionale de Santé avait reconnu que le nombre anormalement élevé de cas de cancer dans ce secteur pouvait être lié à la pollution.

“ Ces cas apparaissent dans une zone très polluée, avec des risques pour la santé. Cela mérite une enquête plus approfondie pour comprendre ce qui s'est passé. ”

explique le docteur Annie Levy-Mozziconacci, généticienne, responsable du centre de médecine fœtale à l'hôpital Nord de Marseille.

L'appel de Marseille

Dimanche 20 janvier, Emmanuelle Amar, accompagnée d'autres médecins, scientifiques et élus, a lancé l'appel de Marseille, pour demander en urgence un registre national des malformations congénitales et des cancers. Ce registre doit permettre de recenser de façon exhaustive, tous les cas de malformations congénitales. Aujourd'hui, ce réseau de surveillance couvre moins de 20% du territoire. D'autres cas groupés, sur d'autres territoires peuvent exister mais non pas été recensés.

Une enquête nationale a été diligentée par les autorités sanitaires, les résultats devraient être publiés à la fin du mois.

Quelles sont les causes de malformations des membres ?

Les causes pouvant provoquer des malformations des membres pendant la grossesse sont nombreuses : génétiques, infectieuses, physiques (radiations ionisantes), médicamenteuses, mécaniques (syndrome de la bride amniotique) ou encore toxiques (syndrome d'alcoolisation fœtale).

Dans le cas des ATMS, les causes peuvent être génétiques ou mécaniques, mais aussi liées à une exposition à un agent tératogène, c'est à dire toxique pour le fœtus.

“ La cause est a priori un défaut de vascularisation du bourgeon du membre, mais qu'est-ce qui fait que cette petite artère se bouche ? C'est très mal cerné. Prédispositions aux thromboses, facteurs toxiques, environnementaux ? On suspecte, mais on n'a aucune certitude. ”

explique le professeur Manouvrier, à nos confrères de **Sciences et Avenir**.

Ces malformations ont-elle été détectées à l'échographie ?

Au cours d'une grossesse dite normale, trois échographies sont programmées, une à la fin de chaque trimestre, et c'est particulièrement à l'occasion de la deuxième échographie que sont détectées, entre autre, les malformations des membres. Mais une échographie n'est pas un "certificat de normalité".

“ Les gens pensent que c'est une caméra, qu'on voit le bébé, mais non, c'est une sorte de sonar sous-main. ”

explique le professeur Guillaume Gorincour. Une échographie est le résultat d'un écho sonore, qu'il faut interpréter. La position du fœtus, la masse graisseuse de la maman ou encore l'application de crème anti-vergeture peuvent perturber l'interprétation du résultat. Ainsi, l'échographiste peut ne pas voir un membre ou voir deux fois le même par exemple.

“ On voit environ 75% des malformations, toutes confondues et dans le cas des agénésies, cette sensibilité passe même à 50%. ”

indique le professeur Nissand.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/01/21/01016-20190121ARTFIG00056-de-nouveaux-cas-de-bebes-nes-sans-bras-dans-les-bouches-du-rhone.php>

De nouveaux cas de bébés nés sans bras dans les Bouches-du-Rhône

Par [Le figaro.fr](#) | Mis à jour le 21/01/2019 à 10:08 / Publié le 21/01/2019 à 08:58

VIDÉO - Les familles de trois fillettes nées en 2016 ont alerté elles-mêmes le Remera, l'organisme à l'origine de la révélation de précédents cas suspects dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique. Les recherches devront déterminer si l'environnement et une éventuelle pollution sont en cause.

À quelques jours des premières conclusions de l'enquête relancée à l'automne, selon l'échéance annoncée à l'époque par la ministre de la Santé, [Le Parisien révèle](#) que trois nouveaux cas de bébés «sans bras» - sans main, avant-bras ou bras - ont été recensés dans les Bouches-du-Rhône. Ils viennent s'ajouter à la quinzaine d'autres précédemment révélés dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique. Pour l'ensemble de ces cas d'«agénésie transverse des membres supérieurs» (ATMS), les causes de ces malformations restent à déterminer.

Les trois enfants des Bouches-du-Rhône sont nées en juin, août et novembre 2016, dans une zone située autour de Vitrolles et à proximité de l'étang de Berre. Il s'agirait bien de «cas groupés», selon le quotidien, à savoir un regroupement inhabituel d'un problème de santé dans un espace géographique et dans une période de temps donnés. La survenue de ces trois malformations à peu de distance et de temps d'écart serait en effet supérieure aux probabilités.

«La science estime qu'une ATMS se produit lors d'une naissance sur 10.000», souligne auprès du journal Emmanuelle Amar, première à avoir alerté sur ce type de malformations en tant que directrice du Remera. «Il y a 27.000 naissances par an dans les Bouches-du-Rhône, donc avec trois agénésies par an, on est déjà au-dessus du nombre total attendu.» La lanceuse d'alerte indique que les données liées à ces cas ont été transmises à Santé publique France (SpF), l'agence nationale de santé publique.

La question de l'environnement

La ministre de la Santé Agnès Buzyn suit de «près le dossier», indique son ministère au journal, précisant que «de la même manière que des enquêtes ont été diligentées dans l'Ain, le Morbihan et en Loire-Atlantique», tous les nouveaux cas groupés doivent faire l'objet d'enquêtes. En octobre, [Agnès Buzyn avait souligné](#) que la nouvelle enquête lancée sur le sujet associerait SpF et l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), spécialisée sur les causes environnementales.

Une question cruciale, déjà soulevée à l'automne, porte en effet sur les possibles liens entre ces malformations et l'environnement dans lequel vivent les familles. Toutes celles concernées par les cas recensés en France vivent en zone rurale. Dans les Bouches-du-Rhône, «les cas apparaissent autour de l'étang de Berre, dans une zone très polluée, avec des risques pour la santé», souligne auprès du [Parisien](#) la généticienne Annie-Lévy-Mozziconacci, responsable du centre de médecine fœtale de l'Hôpital Nord et conseillère municipale PS à Marseille.

Le problème du recensement national

Le couple de parents d'une des fillettes concernées dans les Bouches-du-Rhône, avait déjà engagé, après la naissance, une procédure contre le gynécologue et la clinique de Vitrolles, où les examens ont eu lieu. Les parents de la fillette cherchaient à comprendre comment l'absence de main et d'avant-bras de leur enfant pouvait ne pas avoir été repérée lors des échographies. Des experts ont été désignés par le tribunal pour éclairer cette question.

» LIRE AUSSI - [Bébés sans bras: «Des anomalies parfois difficiles à détecter à l'échographie»](#)

En découvrant l'existence de cas similaires relayés dans les médias, à l'automne, la mère a prévenu le Remera. «On veut comprendre, et savoir s'il y a des causes connues à ce qui nous est arrivé», explique-t-elle au journal. Le député LaREM et neurologue Olivier Véran, interrogé par le quotidien, rappelle sur ce point que «lorsqu'une malformation concerne un seul bras, on exclut la cause génétique et on se tourne vers une cause extérieure».

Ces nouveaux cas ravivent également la question du recensement de ces cas. La médiatisation des malformations recensées dans l'Ain, à l'automne, avait mis en lumière les limites des réseaux d'information en France, au nombre de six et qui ne couvrent que deux naissances sur dix. De nombreuses voix demandent la création d'un registre national. [Le Parisien](#) précise, sur ce point, que plusieurs médecins épidémiologistes de SpF tentent actuellement de recenser ces cas d'ATMS pour chaque département. Les groupes de travail censés encadrer ce recensement n'ont toutefois toujours pas été formés.

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/bebes-nes-sans-bras-trois-nouveaux-cas-dans-les-bouches-du-rhone-1548047252>

Bébés nés sans bras : trois nouveaux cas dans les Bouches-du-Rhône

Lundi 21 janvier 2019 à 5:08

Par Méloïse Pélissier, France Bleu, France Bleu Provence, France Bleu British Isles et France Bleu Loire Océan



Trois petites filles sont nées sans main ou sans bras dans un rayon de 30 kilomètres autour de Vitrolles, près de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône) en 2016. Une nouvelle affaire qui relance les interrogations sur les causes de ces malformations toujours inexplicables.



Trois nouveaux cas de bébés nés sans bras autour de l'étang de Berre au nord de Marseille. © Radio France - Raphaël Corvellec

Après les cas révélés dans l'Ain, dans le Morbihan et en Loire-Atlantique, voici une **nouvelle affaire de bébés nés sans bras** dans les Bouches-du-Rhône. Ces trois petites filles sont nées en l'espace de six mois en 2016, et toutes trois ont vu le jour à l'est de l'étang de Berre, dans un rayon de 30 kilomètres.

Ces trois petites filles, aujourd'hui âgées de deux ans, sont **nées avec la même malformation** : une agénésie transverse des membres supérieurs, autrement dit une absence ou une atrophie d'une main ou d'un bras. Cette malformation est due à un arrêt dans le développement embryonnaire dont on ignore toujours les causes.

Des causes toujours inexplicables, la piste environnementale privilégiée

Selon les scientifiques, **les causes pourraient être environnementales**. En l'occurrence, la zone de l'étang de Berre est connue pour être extrêmement polluée, avec des usines métallurgiques, pétrochimiques, des raffineries, une énorme aciérie. Dans cette zone, des études ont montré qu'il y avait deux fois plus de cas de cancer, de diabète et d'asthme.

L'affaire est très sérieuse, pour la lanceuse d'alerte, Emmanuelle Amar à l'origine des premiers signalements de cas groupés dans l'Ain à la fin de l'été 2018. Avec d'autres médecins, scientifiques et élus, elle a lancé dimanche 20 janvier l'appel de Marseille pour demander en urgence un **registre national des malformations congénitales et des cancers**. Aujourd'hui, le réseau de surveillance des malformations congénitales ne couvre que 20% du territoire.

Une enquête nationale a été lancée par les autorités sanitaires, depuis plusieurs mois. Les premières conclusions doivent être divulguées fin janvier.



https://www.lemonde.fr/sante/article/2019/01/21/trois-cas-de-bebes-nes-sans-bras-detectes-dans-les-bouches-du-rhone_5412156_1651302.html

Trois cas de bébés nés sans bras détectés dans les Bouches-du-Rhône

Ce nouveau cas « groupé », à l'image de celui dévoilé dans l'Ain, concerne des petites filles nées entre juin et novembre 2016 à Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons et Gignac-la-Nerthe.

Publié le 21 janvier 2019 à 09h27

Trois nouveaux cas, dans les Bouches-du-Rhône cette fois. Des bébés sont nés sans bras en juin, août et novembre 2016 dans un rayon de 30 kilomètres autour de Vitrolles, ont révélé *Le Parisien* et France Bleu, dimanche 20 et lundi 21 janvier.

La lanceuse d'alerte Emmanuelle Amar, qui a dévoilé l'affaire des bébés sans bras, a confirmé que ce nombre de cas, dans un périmètre aussi restreint, était statistiquement supérieur à la norme. La directrice du Registre des malformations en Rhône-Alpes (Remera) avait enregistré huit cas d'agénésie transverse des membres supérieurs (ATMS) dans l'Ain entre 2009 et 2014.

Lire aussi | Comprendre l'affaire des « bébés nés sans bras » dans l'Ain

L'environnement en question

Alerté par les familles, le Remera a transmis les données à Santé publique France (SPF). Le ministère de la santé explique que, « *de la même manière, des enquêtes ont été diligentées dans l'Ain, le Morbihan et en Loire-Atlantique, tous les nouveaux clusters [cas groupés] doivent être investigués sur la base d'informations concordantes, suivant une méthodologie précise et permettant d'en tirer des conclusions scientifiques* », rapporte *Le Parisien*.

Si la cause n'est pas identifiée, elle pourrait être environnementale. Les familles touchées dans les Bouches-du-Rhône vivent toutes à proximité de l'étang de Berre. Plusieurs études ont conclu à une hausse des cancers et autres maladies dans cette zone très polluée.

L'enquête lancée en octobre sur les cas de malformation de l'Ain et dans d'autres départements en France est menée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) et SPF. Les autorités cherchent à savoir si cette concentration de malformations est anormale et à déterminer, en interrogeant l'environnement des mères, si un facteur a pu causer ces malformations dans un rayon de 17 kilomètres. Les premiers résultats devraient être connus le 31 janvier.

Lire aussi | « Bébés sans bras » : 18 cas recensés au total dans l'Ain

M^{me} Amar a lancé dimanche un appel à Marseille, avec d'autres médecins, scientifiques et élus, pour demander en urgence un registre national des malformations congénitales et des cancers, précise France Bleu. Seuls 20 % du territoire sont couverts aujourd'hui.

<https://www.ouest-france.fr/sante/bebes-nes-sans-bras-trois-nouveaux-cas-dans-les-bouches-du-rhone-6183152>

Bébés nés sans bras. Trois nouveaux cas dans les Bouches-du-Rhône



Après l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique, trois nouveaux cas de bébés nés sans bras ont été signalés dans les Bouches-du-Rhône. Il s'agirait de trois fillettes nées en 2016, autour de l'étang de Berre.

Chaque année en France, environ **150 enfants naissent avec une agénésie des membres supérieurs**. Cette absence de formation d'une main, d'un avant-bras ou d'un bras, se produit au cours du développement de l'embryon.

Si les **sept cas recensés depuis 2000 dans l'Ain** n'ont pas été jugés comme « **excédentaires** » par rapport à la moyenne nationale, des cas groupés ont été recensés à Guidel (Morbihan) entre 2011 et 2013, et à Mouzeil (Loire-Atlantique) entre 2007 et 2008.

Les autorités sanitaires ont décidé en novembre de consulter toutes les bases de données hospitalières dans chaque département. **Les premiers résultats de cette vaste enquête nationale seront connus le 31 janvier**. L'occasion de savoir combien de bébés sont nés « sans bras » depuis 2000.

Autour de l'étang de Berre

Lundi 21 janvier, *Le Parisien* révèle que trois nouveaux cas « **groupés** » auraient été recensés dans les Bouches-du-Rhône. Il s'agit de trois petites filles nées en juin, août et novembre 2016 dans un rayon de 30 km autour de Vitrolles. Les trois fillettes souffrent d'agénésie des membres supérieurs.

Ces cas sont survenus autour de l'étang de Berre, une zone très polluée, et les parents vivent à proximité de sites industriels.

La naissance de plusieurs bébés sans main, bras ou avant-bras dans un périmètre restreint de l'Ain avait été rendue publique par Emmanuelle Amar, la responsable de l'un des six registres des malformations congénitales en France, alors que grandissait **une polémique sur l'avenir de sa structure basée à Lyon**.

Les causes possibles de malformations des membres supérieurs sont multiples. Elles peuvent être génétiques, liées à des contraintes physiques ou dues à des substances toxiques (alimentation, environnement, voire médicaments dans le cas du thalidomide, antinauséux qui avait fait naître des milliers d'enfants sans bras entre 1957 et 1962).

<http://www.doctissimo.fr/grossesse/news/Bebes-nes-sans-bras-trois-nouveaux-cas-recenses-dans-les-Bouches-du-Rhone>

● LUNDI 21 JANVIER 2019 - 12H18

Bébés nés sans bras : trois nouveaux cas recensés dans les Bouches-du-Rhône



Le Parisien révèle que trois petites filles sont nées en 2016 sans bras autour de l'étang de Berre, dans les Bouches du Rhône. Ces possibles "cas groupés" s'ajoutent à ceux détectés dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique sans qu'aucune cause n'ait été identifiée. Initiée fin octobre, une enquête des autorités sanitaires doit donner ses premières conclusions à la fin du mois.



Sommaire

1. Trois nouveaux cas de bébés sans bras dans les Bouches-du-Rhône
2. Pas de registre national, pas de cause identifiée...
3. Une nouvelle enquête dont les conclusions sont attendues fin janvier

Trois nouveaux cas de bébés sans bras dans les Bouches-du-Rhône

Selon *Le Parisien*, ces trois petites filles sont nées en 2016 (en juin, août et novembre) dans un rayon de 3 km autour de Vitrolles. Ces 3 cas viennent s'ajouter à la [quinzaine rapportés dans l'Ain](#), le Morbihan et la Loire-Atlantique. Ces 3 malformations dites d'agénésie transverse des membres supérieurs (ATMS) concerne normalement 1 cas sur 10 000 naissances. Les causes peuvent être génétiques, liées à des contraintes physiques ou dues à des substances toxiques (alimentation, environnement, voire médicaments dans le cas du thalidomide, anti-nauséux qui avait fait naître des milliers d'enfants sans bras entre 1957 et 1962). Plusieurs facteurs entrent sans doute en ligne de compte.

Pas de registre national, pas de cause identifiée...

L'affaire des bébés sans bras a débuté en septembre 2018 : une enquête de France 2 mettait à jour un rapport faisant état de 7 cas d'enfants nés sans bras ou sans main en 5 ans dans un rayon de 17 k autour de Druillat, dans l'Ain. Emmanuelle Amar, directrice de Remera lançait l'alerte alors que deux autres cas groupés étaient dévoilés dans le Morbihan et la Loire-Atlantique.

Début octobre, une première enquête de Santé Publique avait rendu ses conclusions. A l'époque, 7 cas avaient été recensés dans l'Ain, ce que l'enquête n'avait pas considéré comme "un excès par rapport à la moyenne nationale". A l'inverse, les 2 cas signalés en Loire Atlantique et en Bretagne constituait un excès par rapport à la normale. Aucune cause n'avait été identifié pour ces cas. Ce qui avait fait réagir Emmanuelle Amar qui parlait d'un "plausible scandale sanitaire". Selon elle, ces malformations pourraient être dues à des produits phytosanitaires. Une piste qui n'aurait pas été explorée par Santé publique France qui indique à nos confrères de France Info que ce type d'investigation ne rentre pas dans le cadre de leur mission. Cette affaire avait également révélé le manque de moyens liés à la surveillance des malformations congénitales et l'absence d'un registre national. Seuls 6 registres existent en France (Bretagne, Paris, Antilles, Réunion et deux en Auvergne-Rhône-Alpes), ils ne couvrent que 19 départements et 19 % des naissances.

Santé publique France avait proposé de créer une "fédération nationale des six registres sur une base de fonctionnement commun", qui était déjà effective mais n'avait pas retenu la création d'un vrai registre national (évoqué pourtant dès 2016 par Marisol Touraine, alors ministre de la Santé).

Une nouvelle enquête dont les conclusions sont attendues fin janvier

Fin octobre, la ministre de la Santé décidait de lancer une nouvelle enquête avec l'aide de l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail (Anses) et Santé Publique France. Elle avait dans le même temps assurer que le maintien du financement des registres régionaux.

Les premières conclusions de cette nouvelle enquête devait intervenir fin janvier. Jusqu'alors, rien n'a filtré et selon *Le Parisien*, le recensement des cas serait encore en cours et le "comité scientifique" et le "comité d'orientation et d'information" annoncés fin octobre ne seraient toujours pas constitués.

Écrit par:

David Bême

Rédacteur en chef Doctissimo



<https://www.santemagazine.fr/actualites/actualites-sante/bebes-nes-sans-bras-trois-nouveaux-cas-dans-les-bouches-du-rhone-335932>

21/01/2019

Bébés nés sans bras : trois nouveaux cas dans les Bouches-du-Rhône

Trois petites filles sont nées en 2016, près de l'étang de Berre, avec la même malformation du membre supérieur. Ces nouveaux cas suspects viennent s'ajouter à ceux déjà repérés dans l'Ain, en Loire-Atlantique et dans le Morbihan.



Selon *le Parisien* publié ce matin, 21 janvier 2019, trois nouveaux cas suspects d'**agénésie transverse du membre supérieur** ont été repérés dans les Bouches-du-Rhône. Il s'agit de petites filles nées en juin, août et novembre 2016, dans des communes proches de Vitrolles. Or à proximité, se trouve l'étang de Berre, une zone industrielle très polluée.

Ces trois cas, confirmés par Emmanuelle Amar, responsable du registre des malformations en Rhône-Alpes (Remera), ont été signalés à Santé publique France. L'agence a lancé fin 2018 des [investigations après la révélation de cas suspects dans le Morbihan](#), en Loire-Atlantique et dans l'Ain.

Le fait que plusieurs cas surviennent dans une période courte et sur un périmètre restreint fait craindre une **intoxication de la mère** au cours de la grossesse ou l'**exposition à des produits polluants**. Mais, pour l'instant, aucune cause n'a pu être identifiée.

Pour aider à comprendre l'origine de ces **malformations congénitales**, les familles doivent remplir un questionnaire d'une trentaine de pages qui permet de recueillir des informations sur le déroulement de la grossesse.

La création d'un comité d'experts scientifiques a été annoncée fin 2018. Il devrait rendre **un premier rapport au 31 janvier 2019**, et un rapport définitif fin juin.

<https://www.marieclaire.fr/bebes-nes-sans-bras-sans-mains,1284788.asp>

Accueil | Bien-être et Santé | Actu santé | ACTU SANTÉ

Affaire des "bébés nés sans bras" : trois nouveaux cas dans les Bouches-du-Rhône

Par Aurélie Sogry, Elodie Bousquet | Publié le 22/01/2019 à 15:59



La médiatisation des "bébés nés sans bras" a récemment fait grand bruit. Après la découverte de plusieurs cas dans l'Ain, trois nouvelles naissances de bébés sans bras ont été détectées dans les Bouches-du-Rhône.

Une enquête sur tout le territoire est toujours en cours dans l'affaire des "bébés nés sans bras". Elle avait été annoncée par le directeur général de l'agence Santé publique France, François Bourdillon, le 31 octobre dernier après le signalement de 11 nouveaux cas de bébés nés avec une malformation dans l'Ain, entre 2000 et 2014. Selon la ministre de la Santé Agnès Buzyn, invitée sur BFMTV, les premiers résultats sont attendus pour le 31 janvier 2019.

Dimanche 21 octobre 2018 cette dernière avait déjà annoncé sa décision de relancer cette enquête après la publication en début de mois d'un rapport controversé de Santé Publique France. Ce dernier écartait la supposée **responsabilité des pesticides** dans la multiplication de naissances de bébés nés sans bras ou sans mains dans plusieurs départements français. Des conclusions vivement contestées ces dernières semaines par de nombreux scientifiques et politiques.

L'affaire prend encore de l'ampleur, ce lundi 21 janvier 2019. D'après les informations du *Parisien*, **trois nouveaux cas similaires** ont été détectés, non pas dans l'Ain, mais dans **les Bouches-du-Rhône**. Ainsi en juin, août, et novembre 2016, des enfants sont nés sans bras près de la commune de Vitrolles.

Comme le souligne *Le Monde*, la cause de ce nouveau cas groupé pourrait être environnementale. Dans le viseur, la proximité des familles touchées avec l'étang de Berre, une zone très polluée selon plusieurs études.

Retour sur cette affaire aux allures de scandale sanitaire qui n'a sans doute pas fini de faire couler de l'encre.

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/bebes-sans-bras-la-pollution-de-l-etang-de-berre-mise-en-cause-1133861.html>



Bébés sans bras: la pollution de l'Étang de Berre mise en cause ?

Trois fillettes sont nées sans bras près de l'Étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône en 2016. La pollution de la zone qui abrite des industries pétrochimiques est dénoncée depuis longtemps par des associations.

Suivez l'actualité société et police-justice en continu sur BFMTV : emploi, justice, famille, religion, transport, sécurité, pouvoir d'achat, insolite, santé, faits divers.

BFMTV, 1ère chaine d'information en continu de France, vous propose toute l'info en temps réel avec 18h d'antenne live par jour et plus de 1000 duplex par mois. Retrouvez BFMTV sur le canal 15 de la TNT et sur BFMTV.com.

Mise en ligne le **22/01/2019**

<https://www.sudradio.fr/societe/bebes-nes-sans-bras-une-maman-sinterroge-sur-les-effets-de-la-pollution>

Bébés nés sans bras : une maman s'interroge sur les effets de la pollution



Par La Rédaction / Mardi 22 janvier 2019 à 10:37



Trois nouveaux cas de bébés nés sans bras autour de l'Étang de Berre. AFP

On apprenait, le 21 janvier 2019, que trois nouveaux cas d'enfants nés avec des malformations aux membres supérieurs avaient été recensés autour de l'Étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône. Quelles sont les causes de ce mal ? Y a-t-il un lien avec les autres cas déjà découverts dans le reste de la France ? La pollution de l'Étang de Berre y est-elle pour quelque chose ? L'une des mamans concernées attend des réponses et témoigne au micro de Lionel Maillet, de Sud Radio.

"À quelques mois d'intervalle, dans un périmètre restreint, on se demande ce qu'il y a pu avoir..."

Sa petite fille de deux ans est née sans mains ni avant-bras droit, un choc d'autant plus grand qu'Élisabeth n'y était pas du tout préparée : *"Le gynécologue nous avait indiqué que tout était présent au niveau des membres. Lors de la naissance, on a eu cette douche froide de voir que notre enfant avait une malformation. Ça a été très dur à vivre, parce qu'on n'avait pas été préparé, on ne connaissait pas ce handicap"*.

À l'époque, en 2016, ça n'alerte personne, mais en septembre dernier, l'affaire des "bébés sans bras" éclate et Élisabeth découvre qu'il y a d'autres cas près de chez elle, autour de l'Étang de Berre. *"On est trois mamans à avoir accouché, entre juin, août et novembre 2016, d'une petite fille qui a une malformation. À quelques mois d'intervalle, dans un périmètre restreint, on se demande ce qu'il y a pu avoir..."*, confie-t-elle.

"On a tout ce qui est industriel autour de l'Étang..."

Pour l'instant, pas de cause commune ni de lien établi entre les 18 cas recensés dans l'Ain, la Loire-Atlantique, le Morbihan et les Bouches-du-Rhône, mais cette maman s'interroge sur les effets de la pollution : *"On a tout ce qui est industriel autour de l'Étang... On a des doutes, car il y a eu d'autres rapports d'enquête qui ont été faits sur d'autres maladies, donc on se pose la question"*.

Le ministère de la Santé a relancé des enquêtes sur ces malformations, les premiers résultats seront connus à la fin du mois.

<https://www.parents.fr/actualites/bebe/3-bebes-nes-sans-bras-pres-de-letang-de-berre-335945>

22/01/2019

| 3 bébés nés sans bras près de l'Etang de Berre

Des bébés nés sans bras ou sans main ont vu le jour dans trois régions de France : l'Ain, la Loire-Atlantique et le Morbihan. De nouveaux cas viennent d'être révélés dans les Bouches-du-Rhône.



Les précédents cas répertoriés de **bébés nés sans bras ou sans main** dans les départements de **l'Ain**, de **la Loire-Atlantique** et du **Morbihan** n'ont **pas permis de retrouver une cause commune**. Santé Publique France s'est contenté de confirmer un excès de cas.

Des bébés nés en 2016

Les bébés nés sans bras dans les Bouches-du-Rhône ont **vu le jour** entre le mois d'**août 2016 et le mois de novembre 2016**. Il s'agit de trois petites filles. Toutes sont nées dans un **rayon de 30 km autour de l'Etang de Berre**.

Ce sont les parents des enfants qui ont informé le Registre d'études des malformations du Rhône-Alpes (Remera).

Un nombre de malformations au-dessus de la normale

Normalement, on estime que "**l'agénésie transverse des membres supérieurs**", nom de cette **malformation**, touche **une naissance sur 10 000**. Or, le département des Bouches-du-Rhône compte 27 000 naissances par an. Ces trois naissances sont donc au-dessus du nombre normal des naissances touchées par ce type de malformations.

De plus, ces naissances sont survenues dans une **zone industrielle ayant un fort taux de pollution**.

Comme pour les cas répertoriés dans les trois autres régions de France, Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, a diligenté une enquête, les médecins n'ayant pu, à ce jour, déterminer une cause précise pour ces handicaps.

<https://www.youtube.com/watch?v=8L6WdHoRWsg>



3 France 3 Provence-Alpes Côte d'Azur ✓
Ajoutée le 22 janv. 2019

En 2016, en l'espace de six mois, trois petites filles sont nées sans main ou sans bras à l'Est de l'étang de Berre. Les causes sont toujours inexplicables, mais la pollution dans ce secteur pourrait être responsable.

Intervenants : Dr Annie Lévy-Mozziconacci Médecin généticien Centre pluridisciplinaire de médecine foetale

Un reportage de : Ghislaine Millet-Bouquet et Xavier Schuffenecker

Retrouvez-nous sur notre site internet :
<http://paca.france3.fr>

<https://www.nicematin.com/sante/des-cas-de-bebes-nes-sans-bras-dans-une-zone-de-sud-paca-connue-pour-etre-tres-polluee-292936>

Des cas de bébés nés sans bras dans une zone de Sud-Paca "connue pour être très polluée"

FRANCE SANTÉ | PAR LA RÉDACTION | Mis à jour le 22/01/2019 à 06:37 | Publié le 22/01/2019 à 06:38



Après six septuagésimes recensés dans le département de l'Ain, c'est au tour des Bouches-du-Rhône d'être touché par ce phénomène troublant. Photo d'illustration Pierre Heckler

Alors que plusieurs cas de bébés nés sans bras avaient été signalés dans l'Ain, le Morbihan ou encore la Loire-Atlantique, d'autres ont été recensés autour de la commune de Vitrolles dans les Bouches-du-Rhône.

Selon Le Parisien, il s'agit de trois petites filles, nées en juin, août, novembre 2016, dans un rayon de 30 km autour de la commune de Vitrolles.

Le quotidien précise que les parents ont directement lancé l'alerte auprès de l'association Assedea, qui coordonne les actions de familles concernées, notamment dans le Morbihan. Interrogé par le journal, Emmanuel Amar, l'épidémiologiste qui a rendu publique l'affaire, a expliqué que "les données été transmises à Santé Publique France", l'agence nationale sous tutelle du ministre chargé de la Santé.

LA PISTE D'UNE POLLUTION PRIVILÉGIÉE

Interrogé sur ces signalements, le ministère de Santé répond que "de la même manière que des enquêtes ont été diligentées dans l'Ain, le Morbihan et en Loire-Atlantique, tous les nouveaux clusters [regroupements de cas] doivent être investigués sur la base d'informations concordantes, suivant une méthodologie précise, et permettant d'en tirer des conclusions scientifiques".

Les questions persistent autour de ces malformations. Jusqu'alors, Santé Publique France, qui dépend du ministère, n'a toujours pas identifié de cause commune à la survenue de ces cas. Une piste reste pourtant privilégiée, celle liée à une possible pollution. Car, comme le note encore le quotidien, les parents dans les Bouches-du-Rhône vivent tous à proximité de sites industriels polluants.

"J'ai regardé les dossiers. Effectivement, les cas apparaissent autour de l'Etang de Berre, dans une zone qui est connue pour être très polluée, avec des risques pour la santé. Cela mérite une enquête plus approfondie pour comprendre ce qui s'est passé", explique le Dr Annie Lévy-Mozziconacci, généticienne, responsable du centre de médecine fœtale de l'hôpital-Nord, et conseillère municipale PS à Marseille.

L'incidence de ces malformations est estimée en France à 1,7 cas pour 10.000 naissances, soit environ 150 cas par an. Elles peuvent être génétiques, liées à des contraintes physiques ou dues à des substances toxiques (alimentation, environnement, voire médicaments).

http://www.bonnes-nouvelles.be/site/actualites-arcelormittal_condamn_payer_une_amende_pour_pollution_de_l_air-305-999-305-2566-fr.html

ArcelorMittal condamné à payer une amende pour pollution de l'air

23 JAN 2019

L'État a infligé une amende administrative de 15.000 euros à ArcelorMittal pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, près de l'Étang de Berre, une zone des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle. Outre l'amende, le préfet des Bouches-du-Rhône a prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe sidérurgique respecte les normes environnementales visées, selon des arrêtés publiés le 27 décembre 2018. L'aciérie avait été mise en demeure en 2017 de respecter les limites de rejets de benzène, "substance classée cancérigène et mutagène" et de composés organiques volatils, mais n'a pas pris les mesures nécessaires à temps, précise la préfecture.

ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements"

"Notre objectif est d'être 100% conforme avec les normes européennes en vigueur, qui sont de plus en plus exigeantes", a réagi le groupe auprès de l'AFP. "Les investissements environnementaux représentent 40 à 50% des investissements réalisés sur le site ces dernières années, soit plus de 100 millions d'euros entre 2012 et 2017", a-t-il souligné. Sur la question des émissions de benzène, ArcelorMittal affirme avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes : "A la date d'aujourd'hui, sur les 126 fours de la cokerie, 108 fours sont revenus à des valeurs inférieures à la valeur limite (...). La finalisation des travaux sur les fours restants est planifiée courant 2019".

Une pollution qui fragilise la santé des riverains

La sanction infligée par l'État est "encourageante" et plutôt "rare" à l'encontre d'un industriel, a salué de son côté Nathalie Chaudon, directrice de France Nature Environnement Paca. L'association avait assigné en Justice fin novembre 2018 la multinationale pour 36 infractions environnementales en cinq ans dans cette usine, dont dépendent 4.000 emplois directs ou indirects. "Il faut maintenant redoubler d'attention au niveau de l'industriel pour qu'il réalise ses travaux au plus vite. On ose espérer qu'en 2019 il y aura des changements positifs" pour la santé des riverains, a-t-elle ajouté. La question de la qualité de l'air est sensible dans les environs de l'Étang de Berre, territoire industriel aux portes de Marseille. Des habitants ont porté plainte en novembre contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" en raison de la pollution qu'ils subissent, dénonçant notamment une recrudescence de cas de cancer. En mars 2018, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

Par Sciences et Avenir avec AFP (publié le 31/12/2018)

[A lire sur le site Sciences et Avenir](#)

<https://www.aufeminin.com/sante-femme/bebes-nes-sans-bras-trois-nouveaux-cas-dans-les-bouches-du-rhone-s3005906.html>

Bébés nés sans bras : trois nouveaux cas dans les Bouches-du-Rhône

par [Leslie Muya](#)
le 23 janvier 2019

802 partages



Trois nouveaux cas de bébés nés sans bras viennent d'être répertoriés dans les Bouches-du-Rhône. Ils ont été signalés. D'après le Parisien, qui rapporte les faits, les familles de ces fillettes nés en 2016 vivent également à proximité de l'étang de Berre.

Entre août et novembre 2016, trois [familles](#) ont accueilli dans leur maison un enfant né sans bras, ni mains ou avant bras. Ces dernières vivent toutes à 30 kilomètres autour de Vitrolles et à proximité de l'étang de Berre. C'est donc un cas "groupé" similaire à celui de l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique explique [le Parisien](#).

On appelle ça l'"agénésie transverse des membres supérieurs" (ATMS). L'absence de formation du bras pendant le développement de [l'embryon](#) représente moins de 150 cas par an en France. Les parents des trois bébés ont informé le Registre d'études des malformations du Rhône-Alpes (Remera). "[Les données ont été transmises à Santé Publique France](#)" explique au Parisien Emmanuelle Amar, [la première à avoir révélé cette affaire de bébé sans bras dans l'Ain](#).

"La science estime qu'une ATMS se produit lors d'une naissance sur 10 000. Il y a 27 000 [naissances](#) par an dans les Bouches-du-Rhône, donc avec trois agénésies par an, on est déjà au-dessus du nombre total attendu. Mais, en plus, là elles se produisent dans un rayon de 30 km. C'est une affaire très sérieuse" rapporte la lanceuse d'alerte.

"Je ne pense pas que ce soit le glyphosate"

"Nous cherchons à trouver des causes à ces malformations et nous allons investiguer tous les cas dans toutes les régions de France, mais il n'y a pas une épidémie ou une augmentation du nombre de cas" a déclaré [Agnès Buzyn](#), ministre des Solidarités et de la Santé lors de ses vœux à la presse et suite à la révélation de ces nouveaux cas.

Une enquête nationale menée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) et SPF sur ces cas de malformations dans l'Ain et autres départements de France est lancée depuis le mois d'octobre. Les familles touchées vivent toutes près de l'Etang de Berre, une zone polluée, ce qui questionne sur une potentielle crise environnementale.

Deux rapports, dont le premier est attendu en juin, devraient répondre à quelques questions des membres des familles qui ont besoin d'être rassurées. Comme Elisabeth, cette maman qui témoignait en début de semaine au micro de [RTL](#) :

"Le premier réflexe a été de me dire, qu'est-ce que j'ai fait pour qu'il lui arrive ça ?" Sa fille, Claire a deux ans.

La maman, parfois prise d'un sentiment de culpabilité, attend des réponses dans le but de pouvoir expliquer un jour à son enfant "[pourquoi elle a une malformation](#)". Est-ce à cause de l'environnement, la pollution ? "[Je ne pense pas que ce soit le glyphosate](#)" a confié Elisabeth.

<http://www.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/faits-divers-justice/74591-etang-de-berre-un-appel-a-recenser-les-malformations>

Étang de Berre : un appel à recenser les malformations

Écrit par Étienne Estarellas | jeudi 24 janvier 2019 07:37 | Imprimer



Après la révélation de trois cas d'enfants sans bras sur le pourtour de l'étang de Berre, des associations réclament un registre pour répertorier les malformations et maladies. photo AFP

Annonces Flyer

FLYER A6
IMBATTABLE

16,50€
1000 ex

18,50€
5000 ex

LIVRAISON GRATUITE

J'en profite

Large Gamme de Flyers en Ligne



CONSULTER

Trois enfants sont nés sans bras ou sans mains en 2016 autour de l'Étang de Berre a révélé cette semaine « Le Parisien ».

L'association « [Innovons pour Marseille](#) » lance un appel pour qu'un registre répertoriant ces malformations ainsi que les cas de cancers soit tenu sur le territoire.

On ne va pas attendre trente ans comme pour l'amiante. » Présidente de « [Innovons pour Marseille Métropole](#) »,

conseillère municipale et métropolitaine, Annie Levy-Mozziconacci PS parle même d'urgence. Hier, son association a lancé un appel au ministère de la Santé pour qu'un registre des cancers et des malformations congénitales sur le territoire français soit établi. Selon Le Parisien, entre août et novembre 2016, trois enfants sont nés sans main ou sans bras dans un rayon de 30 km autour de l'étang de Berre.

L'utilité du registre : avoir « un outil qui permettra de déterminer si les cancers répondent à un point noir », explique Sylvaine Goix, chargée de mission santé environnement à l'institut Éco-citoyen et signataire de l'appel. Un point noir est une zone où la pollution environnementale est importante. Avec cet outil, l'enjeu est de géolocaliser les maladies et malformations, afin de déterminer si oui ou non, il y a un lien avec la pollution. « Il est important de connaître cette répartition. Quand on aura fait ce travail, on pourra contextualiser et appliquer une politique adaptée », complète Annie Levy-Mozziconacci.

Réaction rapide à l'appel

L'Agence régionale de santé (ARS) a constitué un registre. Dans le cadre d'une étude, Revela 13, elle identifie les cas de cancers du rein, de la vessie et les leucémies aiguës dans les Bouches-du-Rhône. Mais le procédé qui ne convient pas aux lanceurs de l'appel. « C'est un registre partiel : on ne recense que certains cancers, regrette Sylvaine Goix. Nous demandons un registre général pour tous les comptabiliser. Les effets de la pollution sont mal connus, on risque de passer à côté de liens... »

Aux malformations s'ajoutent des maladies. Une étude Fos Epeal (Étude participative de santé environnement ancrée localement) lancée en 2015 et parue en février 2018, révèle une augmentation de 15,8 % d'asthme chez les adultes de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône et 12 % de cancer supplémentaires par rapport au reste du département.

Bien qu'aucun lien officiel ne soit encore établi, cette situation pourrait évoluer. Ce lundi 21 janvier, Annie Levy-Mozziconacci a été reçue par la commission d'investigation régionale de l'ARS. « Une enquête rétrospective sur les cinq dernières années va être mise en place, dit-elle. La difficulté est l'absence de registre. Au-delà de l'alerte, il faut envisager une vraie politique de territoire. »

Étienne Estarellas

<https://www.usinenouvelle.com/article/les-riverains-consultes-sur-la-reindustrialisation-de-l-etang-de-berre.N796120>

Les riverains consultés sur la réindustrialisation de l'étang de Berre

JEAN-CHRISTOPHE BARLA (PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR) | PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PUBLIÉ LE 25/01/2019 À 11H05 MES À JOUR LE 21/01/2019 À 10H31

Face aux plaintes contre les nuisances de l'industrie autour de l'étang de Berre, une concertation a été lancée pour voir dans quelles conditions une réindustrialisation du site est acceptable par les riverains.



Les plaintes contre les pollutions des industries de l'étang de Berre se multiplient, conduisant la tâche des responsables économiques et politiques qui souhaitent réindustrialiser ce territoire.

© IC Berre

(Article actualisé: nouvelles plaintes au civil à venir en février)

La revitalisation de l'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur ne réussira pas sans apaisement des relations avec les populations riveraines. Or ces derniers mois, le contexte s'est alourdi. Après avoir révélé en février 2018 la contamination par des dioxines ou du PCB de produits alimentaires AOC locaux (viande, œufs, fromages, moules...), l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a déposé en novembre auprès du parquet d'Aix-en-Provence une plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui".

Six associations, un syndicat (CFDT Métaux Fos) et 134 habitants se sont associés à cette démarche qui a suscité un tollé dans les milieux économiques. "Les industriels ne sont pas des assassins" a clamé l'Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône (Medef local) en rappelant les centaines de millions d'euros investis pour réduire les émissions dans l'air.

(Actualisation) Nouveau rebondissement : le 28 janvier, à l'occasion de la présentation à Fos en avant-première d'un documentaire "Fos, les fumées du silence", signé Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin, qui sera diffusé le 4 février sur France 3, l'ADPLGF a fait savoir, par son avocate, maître Julie Andreu, que des actions seraient lancées au civil en février "pour décrire les souffrances, les impacts sur les vies personnelles ou les dévalorisations des biens que subissent les habitants de Fos-sur-Mer". Des dommages possibles à plaider, à ses yeux.

En décembre, France Nature Environnement avait annoncé à son tour saisir le TGI d'Aix-en-Provence pour fustiger "les dizaines d'infractions environnementales" d'ArcelorMittal Méditerranée, notamment sur ses rejets de dioxyde de soufre et d'azote. Le sidérurgiste a répondu en insistant sur ses dépenses écologiques.

Pour Daniel Moutet, président de l'ADPLGF, "la pollution est moindre qu'auparavant, mais elle existe toujours. Nous ne voulons pas que les entreprises ferment : nous voulons forcer leurs actionnaires à investir au maximum pour diminuer les pollutions. Les technologies existent. Nous réclamons aussi que l'Etat n'analyse plus les rejets usine par usine, mais prenne en compte le cumul global émanant de tous les industriels du site. Les recherches, les connaissances ont progressé. On connaît les dangers. Nos territoires ne peuvent plus tolérer les malades et les morts".

Discuter pour s'engager

Pouvoirs publics et industriels savent que tout projet d'implantation pouvant aggraver les nuisances provoquerait des recours. La menace pourrait faire fuir les investisseurs alors qu'ils s'emploient à faciliter leur accompagnement administratif, fiscal et social pour favoriser leur arrivée. Alourdir les contraintes fait craindre aussi pour la pérennité des unités existantes. "Nous ne sommes pas dans le déni sur les problématiques de santé, mais il faut préserver les sites. Construire un port tel qu'il est aujourd'hui exigerait des milliards d'euros. Nous devons donc travailler à trouver des solutions opérationnelles. Tout le monde est prêt à un effort", assure Johan Bencivenga, président de l'UPE 13, pour qui les projets d'économie circulaire en cours attestent de cette volonté de mieux faire.

Pour réfléchir aux actions les plus appropriées, le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Paca a lancé le 9 janvier la concertation "Réponses" sur 21 communes du pourtour de l'étang de Berre. Objectif : "Ecrire ensemble l'engagement en santé-environnement" sur la réduction des émissions, les réglementations à adapter, la prévention et l'offre de soins, l'amélioration de l'information et de la communication, la recherche...

Le sous-préfet d'Istres, dont l'arrondissement recouvre les pôles industriels de Fos, Berre et Lavéra, Jean-Marc Sénateur en attend "un processus de discours de réalité" sur les sources de pollutions, les protocoles d'analyses en matière de santé, les modalités de contrôle du respect des normes... "Les entreprises autour de l'étang se soumettent déjà à des normes plus sévères que la moyenne. Il y a un effort de pédagogie, d'explication, de rationalité à effectuer."

Construire le futur

Pour le délégué de Total Développement Régional, administrateur du Groupement maritime et industriel de Fos (GMIF), Jean-Michel Diaz, "il y a 8 000 emplois industriels directs sur le pourtour, cinq fois plus en indirect. La mutation est possible si nous veillons à construire le futur, pas à lutter contre le passé. Les industriels aussi veulent vivre bien et longtemps autour de l'étang de Berre". Daniel Moutet participera à la concertation mais sans trop d'espoir. "Nous n'avons jamais eu de réponses précises à nos questionnements et on nous refuse toujours des mesures de polluants à la sortie des cheminées, au prétexte que les normes actuelles ne les imposent pas. Or, ce serait un début pour évaluer enfin la réalité des particules que nous respirons."

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/pollution-arcelormittal-epingle-par-l-inspection-du-travail-a-fos-sur-mer-20190128>

🏠 > Économie > Flash Eco

Pollution : ArcelorMittal épinglé par l'inspection du travail à Fos-sur-Mer

Par Le Figaro avec AFP | Publié le 28/01/2019 à 18:58

LE FIGARO PREMIUM

> 1€ le premier mois

1 commentaire 



L'inspection du travail a épinglé ArcelorMittal pour avoir exposé ses salariés à des émanations dangereuses dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Dans un courrier d'octobre 2018, révélé aujourd'hui par le site d'investigation Marsactu, l'inspection du travail s'alarme d'une "situation dangereuse avérée" pour certains travailleurs du site industriel.

L'administration enjoint à ArcelorMittal de prendre un certain nombre de mesures correctives, après avoir constaté notamment des fuites sur des portes de fours à coke et des émanations de produits chimiques dangereux à des niveaux plusieurs dizaines de fois supérieurs aux normes limites à certains postes.

Interrogé, le groupe a assuré aujourd'hui porter "depuis de nombreuses années une démarche de prévention pour la santé et la sécurité - nos premières priorités - de toutes les personnes travaillant sur le site" et mener "des actions de fond pour réduire l'exposition et pour protéger les travailleurs".

L'aciérie, installée près de l'Étang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle, est déjà dans le viseur de l'État pour ses émanations. Fin décembre 2018, la préfecture lui avait signifié une amende administrative de 15.000 euros pour pollution de l'air.

Le Figaro avec AFP

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/documentaire-fos-fumees-du-silence-revelations-scandale-sanitaire-1612883.html>

■ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - BOUCHES-DU-RHÔNE / FOS-SUR-MER

Documentaire : "Fos, les fumées du silence", révélations sur un scandale sanitaire



Sidérurgie, pétrochimie, terminal méthanier... Fos-Sur-Mer est la plus grande zone industrielle de France. Mais c'est aussi une ville où l'on vit, on grandit, on travaille. Depuis longtemps, les habitants ont l'impression d'être plus malades qu'ailleurs.

Par France 3 Provence-Alpes

Publié le 28/01/2019 à 07:01 Mis à jour le 31/01/2019 à 11:34

Au cœur de l'usine ArcelorMittal, les images sont saisissantes. Des ouvriers travaillent au contact de fumées jaunâtres, appelées "émissions diffuses", dues à des fuites sur des installations en mauvais état, révèle le documentaire. Au lieu de rester dans les fours, ces gaz s'échappent dans l'atmosphère...

Chargés en benzopyrène, un cancérigène très agressif, ils peuvent être renvoyés vers la mer ou vers les habitations. Fuites sur les installations, portes qui ne sont pas "étanches", des employés dénoncent des accidents à répétition qui exposent directement les habitants de la zone de Fos-sur-Mer.

Trois fois plus de cancers dans la zone de Fos

Le constat médical est édifiant. En 2017, une étude indépendante concluait que les femmes avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale. 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique, contre 36% dans le reste du pays.

Outre le plomb, le benzène et les furanes, c'est la présence de cadmium - une substance cancérigène - dans un certain nombre de légumes cultivés qui est révélée.

En mars 2018, l'Agence régionale de la santé (ARS) avait reconnu que la pollution "fragilisait" l'état de santé de la population locale.

Une plainte et 15 000 euros d'amende...

En novembre 2018, 134 habitants de la commune de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont porté plainte contre X auprès du tribunal d'Aix-en-Provence pour "mise en danger de la vie d'autrui".

A la suite d'une assignation en justice par l'association France Nature Environnement, ArcelorMittal a écopé d'une amende de 15.000 euros pour pollution de l'air dans son usine sidérurgique...

"**Fos, les fumées du silence**", un doc de Nina Hubinet, réalisé par Pierre-Jean Perrin, diffusé sur France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie, Occitanie, Paris-Ile-de-France, **lundi 4 février après le Soir 3.**



https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/30/a-fos-des-salaries-d-arcelormittal-gravement-surexposes-a-un-gaz-cancerogene_5416861_3244.html

PLANETE - POLLUTIONS

A Fos, des salariés d'ArcelorMittal gravement surexposés à un gaz cancérogène

Un rapport de l'inspection du travail alerte sur une « situation dangereuse pour les travailleurs » de la cokerie de l'aciérie avec une concentration 3 000 % au-dessus de la norme.

Par Stéphane Mandard - Publié le 30 janvier 2019 à 17h40 - Mis à jour le 31 janvier 2019 à 09h22



Le site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer. Jean-Paul Pelissier / REUTERS

Le 8 octobre 2018, la visite de l'inspectrice du travail des Bouches-du-Rhône dans l'usine d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer avait mal commencé : son badge d'accès « avait été désactivé ». Elle s'est terminée par un rapport accablant, concluant à une « situation dangereuse avérée pour les travailleurs » du groupe sidérurgique. *Le Monde* a eu accès à l'intégralité du document, dont l'existence a été révélée par le site *Marsactu*, lundi 28 janvier.

Lors de sa visite, l'inspectrice s'est concentrée sur la cokerie d'ArcelorMittal, où est produite la coke essentielle à la fabrication de la fonte. Venue contrôler « l'exposition au risque chimique des salariés » de l'une des usines les plus polluantes de France et d'Europe, elle est allée de mauvaise surprise en mauvaise surprise. Dans son rapport, l'inspectrice relève de nombreuses anomalies et dysfonctionnements qui, note-t-elle, s'inscrivent dans la durée. Elle consigne ainsi « une nouvelle fois la persistance de fuites sur les portes de fours ». Les fours n° 108, 133, 138, 143, 145, 148, 154, 158, 160... laissent échapper de manière importante des fumerolles jaunes caractéristiques de l'émanation d'agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) tels que le benzène, le monoxyde de carbone ou les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Des concentrations 3 206,7 % au-dessus de la norme

Une catégorie de travailleurs est particulièrement surexposée à ces gaz : les ouvriers qui se relaient dans les cabines d'enfournement du charbon. La présence de benzo[a]pyrène, un HAP classé CMR, a été mesurée en août 2018 à des concentrations égales à 3 206,7 % de la valeur limite d'exposition professionnelle. La situation s'est même dégradée, puisqu'un contrôle effectué en juin avait révélé un dépassement de 1 400 %. Aucune mesure corrective n'avait été prise par ArcelorMittal à la suite de ces contrôles, note le rapport de l'inspection du travail.

https://www.libération.fr/direct/element/linspection-du-travail-accuse-arcelormittal-dexposer-ses-salaries-a-des-emanations-dangereuses-dans-_93092/

L'inspection du travail accuse ArcelorMittal d'exposer ses salariés à des émanations dangereuses dans son usine de Fos-sur-Mer

Travail. ArcelorMittal a exposé ses salariés à des émanations dangereuses dans son usine sidérurgique de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), accuse l'inspection du travail dans un rapport dont le site d'investigation Marsactu fait état ce lundi. Dans un courrier d'octobre 2018, l'inspection du travail s'alarme d'une *«situation dangereuse avérée»* pour certains travailleurs de ce site industriel. L'administration enjoint à ArcelorMittal de prendre un certain nombre de mesures correctives, après avoir constaté notamment des fuites sur des portes de fours à coke et des émanations de produits chimiques dangereux à des niveaux plusieurs dizaines de fois supérieurs aux normes limites à certains postes, à savoir des cabines d'enfourneuses. Interrogé, le groupe assure ce lundi à l'AFP porter *«depuis de nombreuses années une démarche de prévention pour la santé et la sécurité - nos premières priorités - de toutes les personnes travaillant sur le site»* et mener *«des actions de fond pour réduire l'exposition et pour protéger les travailleurs»*.

L'aciérie, installée près de l'Etang de Berre, une partie des Bouches-du-Rhône très touchée par la pollution industrielle, est déjà dans le viseur de l'Etat pour ses émanations. Fin décembre 2018, la préfecture lui avait signifié une amende administrative de 15 000 euros pour pollution de l'air. La cokerie et les émissions de benzène étaient déjà en cause.

<https://www.20minutes.fr/societe/2437675-20190128-bouches-rhone-salaries-arcelormittal-exposes-taux-benzene-3000-superieurs-normes>

ACCUEIL > SOCIÉTÉ

Bouches-du-Rhône: Les salariés d'ArcelorMittal exposés à des taux de benzène 3.000% supérieurs aux normes

ARCELORMITTAL L'usine d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer expose ses salariés à des taux de benzène, un hydrocarbure hautement cancérigène, 3.000 % supérieurs aux normes...

4 M | Publié le 28/01/19 à 10h47 — Mis à jour le 28/01/19 à 19h45



Un salarié devant l'usine Arcelor Mittal de Fos-sur-Mer. — Boris Horvat / AFP

- Dans un courrier, que Marsactu a publié, une inspectrice du travail épingle l'usine ArcelorMittal pour avoir exposé ses salariés à des hydrocarbures hautement cancérigènes.
- L'usine connaît la situation depuis plusieurs années, mais vient seulement de réaliser un plan d'action en 60 points.
- Si certains points ne sont pas tenus, l'arrêt des machines sera prononcé par les autorités.

« Une situation dangereuse ». C'est ce que décrit une inspectrice du travail après une visite inopinée, le 8 octobre dernier, dans l'usine d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône. Dans son courrier, que le site d'investigation Marsactu a publié, l'inspectrice raconte avoir été bloquée à l'entrée de l'usine, avant de finalement pouvoir se rendre dans la cokerie, l'unité de production des combustibles indispensables au bon fonctionnement de l'usine, où 250 personnes travaillent.

Elle y a constaté « la persistance de fuites au niveau des portes de fours », « entraînant les émanations d'agents cancérigènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction ». Pire, aucune mesure de protection du personnel n'a été prise par l'entreprise, comme la loi l'y oblige. L'inspectrice met donc en demeure la société de mettre en place un plan d'action sous deux semaines afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Sous peine de fermeture de la cokerie.

Plan d'action en 60 points

Comme le rappelle Marsactu, l'entreprise était au courant de l'exposition de son personnel puisque dès juin 2018, un rapport faisait état de la présence de benzène, un hydrocarbure hautement cancérigène, à des taux 3206,7 % supérieurs à la norme dans l'une des enfourneuses de la cokerie. Selon un syndicaliste, cette pollution est largement connue, elle proviendrait des fuites des portes des fours.

Au pied du mur, ArcelorMittal a donc transmis un plan d'action en 60 points aux autorités. Il prévoit notamment la rénovation des fours, et l'amélioration de l'étanchéité des cabines des enfourneuses. La mise en demeure s'étale jusqu'en 2020, mais les enfourneuses doivent être, elles, rendues étanches d'ici le mois d'avril, sous peine d'arrêt pur et simple des machines.

<https://www.europe1.fr/societe/fos-sur-mer-arcelor-mittal-expose-ses-ouvriers-a-des-taux-de-benzene-3000-fois-superieurs-a-la-norme-3846884>

Fos-sur-mer : Arcelor Mittal expose ses ouvriers à des taux de benzène 3.000 fois supérieurs à la norme

© 11h44, le 28 janvier 2019, modifié à 07h10, le 29 janvier 2019

AA



Les salariés, lors de leur travail, sont aussi insuffisamment protégés, selon le rapport de l'Inspection du travail. © MICHEL GANGNE / AFP

Partagez sur :



Selon un rapport de l'Inspection du travail, des ouvriers de la cokerie d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer sont exposés à des taux de benzène 3.000 fois supérieurs aux normes.

"Une situation dangereuse". Voilà le constat sans appel posé par l'Inspection du travail après une visite inopinée sur le site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône. Selon le rapport [que le site d'information Marsactu a pu se procurer](#), certains des salariés du site ont été exposés à des taux illégaux de benzène.

Des fuites au niveau des portes. Lors d'un contrôle à la cokerie d'ArcelorMittal, l'Inspection du travail a ainsi relevé des taux de benzène 3.000 fois supérieurs aux normes autorisés. La raison ? Des fuites au niveau des portes car il n'y a pas de systèmes clos, ni de protection collective technique. Les salariés, lors de leur travail, sont aussi insuffisamment protégés. Lorsqu'ils déposent le charbon dans les fours, ils ne portent par exemple pas de masques. Le benzène est un hydrocarbure constituant du pétrole brut qui dégage une odeur douce et sucrée.

Déjà condamné l'an dernier. Le passif d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer est déjà lourd. En 2018, l'entreprise a été condamnée par l'Etat à payer une amende de 15.000 euros ainsi qu'une astreinte de 1.500 euros par jour à cause de normes environnementales non respectées. Et il y a un an, le site avait été mis en demeure pour ne pas avoir respecté les limites de rejet de benzène.

Un "vaste programme d'investissements" pour améliorer le site. ArcelorMittal, de son côté, se défend : l'entreprise dit avoir mis en place depuis 2012 "un suivi médical renforcé" des salariés de la cokerie. Par ailleurs, des équipements de protection (notamment des masques ventilés) sont mis à disposition des travailleurs et doivent être obligatoirement portés. De plus, toujours depuis 2012, "un vaste programme d'investissements de plus de 150 millions d'euros", qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 2019, est appliqué afin de réduire les émissions à la source notamment en améliorant l'étanchéité des machines conduites par les ouvriers. ArcelorMittal explique, que grâce à cette politique, les installations de la cokerie respectent davantage qu'avant les normes en vigueur : c'est le cas désormais de 108 fours sur les 126 que compte le site.

<https://www.nouvellespublications.com/pollutions-industrielles-des-actions-au-civil-apres-le-penal-1847.html>

Pollutions industrielles : des actions au civil après le pénal

le 29 janvier 2019 - Jean-Christophe BARLA - Droit et Chiffre



La présentation à Fos-sur-Mer du documentaire de France 3, « Fos, les fumées du silence », a donné l'occasion à l'avocate de l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) d'annoncer de futures actions en justice.

« Nous déposerons le mois prochain des actions individuelles au civil pour décrire les souffrances, les impacts sur les vies personnelles ou les dévalorisations des biens que subissent les habitants de Fos-sur-Mer », a indiqué maître Julie Andreu, avocate au barreau de Marseille, membre du cabinet Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu et Associés. Au nom de l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), elle avait déposé le 9 novembre dernier au Tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui* qui vise à faire reconnaître les responsabilités des industriels et l'inaction des pouvoirs publics dans les problèmes de santé des populations riveraines de la zone industrialo-portuaire de Fos. « Cette plainte va prendre du temps, admet-elle, mais si le procureur de la République transmet le dossier à un juge d'instruction, ce sera la première fois que des juges indépendants se pencheront dessus ».

L'annonce d'actions prochaines au civil constituerait une nouvelle étape de ce combat. Elle a été formulée le 28 janvier dans la salle du cinéma L'Odyssée, à Fos, lors d'un débat qui concluait la projection du documentaire de Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin, intitulé « Fos, les fumées du silence », présenté en avant-première de sa diffusion sur France 3, le 4 février. Plus de 200 personnes y ont assisté.

Revendications anciennes

Le reportage suit le combat de Daniel Moutet, président de l'ADPLGF, et de Sylvie Hanane, une Fossoënnienne victime de plusieurs cancers qu'elle attribue aux émissions polluantes. Les carences d'ArcelorMittal sont particulièrement ciblées tout au long des images et propos, ainsi que la mansuétude dont le sidérurgiste semble bénéficier de la part des services de l'État. Nina Hubinet a d'ailleurs confié qu'il n'était pas facile d'obtenir des témoignages à Fos, même dans la population et chez des malades, tout le monde connaissant l'impact économique local de l'ensemble des industries. Elle n'a pas caché songer à prolonger son investigation « sur les risques professionnels qui sont un sujet en soi » et n'ont pu qu'être effleurés dans ce documentaire.

Le maire de Fos, Jean Hetsch, a réclamé la mise en place d'un registre des cancers. Quant à Daniel Moutet, il demande pour la énième fois le lancement d'une étude épidémiologique sur le pourtour de l'étang de Berre, la mesure par les pouvoirs publics des effets cumulés (et non usine par usine) des émissions à la sortie des cheminées et, enfin, la prise en compte des particules ultra-fines, pour l'heure toujours non évaluées, faute de réglementation.

*Six associations (ADPLGF, Adevimap, FARE SUD, Étang nouveau, la Ligue des droits de l'homme, Méga handicap think tank), un syndicat (CFDT des Métaux Fos) et 134 habitants des alentours de la zone de Fos-sur-Mer ont déposé cette plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui sur la base de l'article 223-1 du code pénal.

<https://marsactu.fr/bref/pollution-des-plaintes-deposees-le-mois-prochain-par-des-habitants-de-fos/>

Pollution : des plaintes déposées “le mois prochain” par des habitants de Fos

Double

Bref Jean-Marie Leforestier 30 Jan 2019  0

La lutte contre les impacts de la pollution industrielle à Fos-sur-Mer se poursuit. “*Nous déposerons le mois prochain des actions individuelles au civil pour décrire les souffrances, les impacts sur les vies personnelles ou les dévalorisations des biens que subissent les habitants de Fos-sur-Mer*”, a annoncé Julie Andreu, avocate de l'[Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos](#) (ADPLGF) lundi, rapporte *Les Nouvelles publications*.

“*Si le procureur de la République transmet le dossier à un juge d'instruction, ce sera la première fois que des juges indépendants se pencheront dessus*”, a-t-elle ajouté. Cette plainte au civil, si elle aboutit, permettrait aux plaignants d'obtenir des dommages et intérêts. Elle s'ajoute à [la plainte contre X](#) pour mise en danger de la vie d'autrui déjà déposée par l'association.

Source : Les Nouvelles publications

Février 2019

(ÉTUDE CNRS)

<https://marsactu.fr/experience-scientifique-fos-air/>

Une expérience sur les rats prouve que l'air de Fos-sur-Mer rend malade

Enquête Nina Hubinet 2 Fév 2019  2

Une chercheuse du CNRS, Sylvia Pietri, mène une étude inédite sur les effets des polluants de Fos-sur-Mer sur la santé : elle fait respirer à des rats un air mimant celui de la ville, à raison d'une heure par jour pendant six mois. Le résultat est sans appel : 80% des animaux développent des maladies cardio-vasculaires et du diabète à l'issue de l'expérience.



Sur le flacon, on peut lire : “Polluants Fos”. Un tube connecte ce flacon à une cage en verre, où une vingtaine de rats vont et viennent. Une fois le mécanisme déclenché, une fumée blanchâtre se diffuse dans la cage : la solution du flacon est transformée en “aérosol”, l’atmosphère que les rats vont inhaler pendant une [...]

<https://www.20minutes.fr/sante/2442615-20190203-video-fos-mer-air-pollue-engendre-maladies-cardiovasculaires-diabete-selon-experience-rats>

VIDEO. Fos-sur-Mer: L'air pollué engendre des maladies cardiovasculaires et du diabète, selon une expérience sur des rats

SANTE Dans le cadre d'une étude, des rats ont respiré l'air pollué de Fos-sur-Mer. La majorité est tombée malade...

M.C. | Publié le 03/02/19 à 12h44 — Mis à jour le 03/02/19 à 12h53



Illustration du complexe industriel sur le golfe de Fos-sur-Mer. — FOURMY MARIO/SIPA

L'étude rapportée par [Marsactu](#) fait froid dans le dos. Des recherches menées au [CNRS](#) par Sylvia Pietri semblent permettre d'établir un lien entre l'air pollué de [Fos-sur-Mer](#), commune des [Bouches-du-Rhône](#) connue pour son complexe industriel, et le développement de maladies.



La chercheuse a reproduit en laboratoire les caractéristiques de l'air respiré à Fos-sur-Mer. Elle a ensuite plongé des rats dans cette atmosphère, une heure par jour pendant six mois. Résultat : 80 % des rats utilisés lors de cette expérience scientifique ont développé des maladies cardiovasculaires et du diabète.

<https://reporterre.net/A-LA-TELE-Le-scandale-sanitaire-de-Fos-sur-Mer>

À LA TÉLÉ - Le scandale sanitaire de Fos-sur-Mer

Le lundi
4
février

/ Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin



Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin, dans « Fos, les fumées du silence », ont suivi les habitants de la commune qui abrite la plus grande zone industrielle de France dans leur combat pour la vérité : pourquoi les Fosséens connaissent-ils deux fois plus de cancers que la moyenne nationale ? Diffusé ce soir sur différentes antennes de France 3.

• *Présentation du documentaire par son diffuseur :*

Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), c'est la plus grande zone industrielle de France : 17 usines, dont 15 sites Seveso, où l'on fabrique des carburants, de l'acier, des matières plastiques.

Mais c'est aussi une ville de 16.000 âmes, qui pour la plupart vivent de cette industrie. Et depuis longtemps, les Fosséens ont l'impression d'être plus malades qu'ailleurs.

Selon l'étude Fos EPSEAL rendue publique il a deux ans, les habitants de la zone de Fos ont deux fois plus de cancers que la moyenne nationale.

Sylvie Anane a participé à cette enquête : elle a subi plusieurs cancers et se demande aujourd'hui quelles en sont les causes.

Daniel Moutet, militant associatif chevronné, se bat contre les fumées toxiques des usines depuis quinze ans.

Lassés de ce qu'ils perçoivent comme un déni de l'État, ils se mobilisent, avec d'autres Fosséens, contre la pollution industrielle.

Ils posent aujourd'hui une question simple : est-ce que vivre à Fos rend malade ?

Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin les ont suivis dans leur combat et ont enquêté pour comprendre ce qu'il se passe autour des cheminées d'usines de Fos-sur-Mer.

-
- **Fos, les fumées du silence**, documentaire de Nina Hubinet, réalisé par Pierre-Jean Perrin, 52 minutes, coproduction France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur / Babel Doc. Diffusé sur France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie, Occitanie, Paris-Ile-de-France, **lundi 4 février après le Soir 3**.

<http://multinationales.org/A-Fos-sur-Mer-les-pollutions-d-ArcelorMittal-en-accusation>

SANTÉ



À Fos-sur-Mer, les pollutions d'ArcelorMittal en accusation

4 FÉVRIER 2019 PAR OLIVIER PETITJEAN



L'usine sidérurgique d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer n'en finit pas de faire parler d'elle. Ces derniers mois, une série d'enquêtes environnementales et sanitaires ont confirmé les risques sérieux que cet établissement industriel parmi les polluants d'Europe fait courir aux travailleurs et aux riverains. Gaz toxiques, particules fines, métaux lourds... Malgré des infractions et des condamnations répétées, le groupe dirigé par Lakshmi Mittal ne donne pas l'impression de faire beaucoup d'efforts pour réduire ses rejets.

Mi décembre, l'association écologiste France Nature Environnement (FNE) a saisi le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence pour obliger ArcelorMittal à mettre fin aux dépassements répétés des seuils de pollution constatés sur son site de Fos-sur-Mer. Oxydes d'azote, dioxyde de soufre, poussières, benzène... Les services de l'État ont relevé pas moins de 36 infractions environnementales dans l'usine depuis 2013, date à laquelle ArcelorMittal avait déjà été condamné pour des abus similaires. Ces infractions ont donné lieu à 10 arrêtés préfectoraux dont 4 de mise en demeure, selon [les informations confiées par FNE au Monde](#).

Le préfet des Bouches-du-Rhône a finalement infligé au groupe sidérurgique, dans les derniers jours de l'année 2018, une amende de... 15 000 euros, assortie d'une astreinte de 1500 euros par jour. L'association écologiste réclame quant à elle la somme de 36 000 euros, soit 1000 euros par infraction constatée. Pas de quoi affecter les décisions économiques d'ArcelorMittal, qui assure néanmoins être en train de réaliser les investissements nécessaires pour réduire les rejets. L'usine sidérurgique de Fos représente pas moins de 4000 emplois.

Exposition au benzène à plus de 32 fois la norme

Quelques semaines plus tard, c'est cette fois un rapport de l'inspection du travail, révélé par le site [Marsactu](#) puis par [Mediapart](#) et [Le Monde](#) qui met en lumière des carences criantes dans la protection des salariés de la cokerie. Les ouvriers chargés de l'enfournement du charbon, en particulier, sont exposés à un dérivé du benzène, un puissant cancérigène, à un niveau correspondant à plus de 32 fois la norme, selon des mesures effectuées en octobre 2018. Lors d'une précédente visite en juin 2018, ce niveau n'était « que » de 14 fois la norme, sans qu'ArcelorMittal ne prenne les mesures correctives nécessaires. Plusieurs dispositifs de détection et de ventilation de la cokerie seraient défectueux, et la direction n'obligerait même pas ses ouvriers à porter des équipements de protection respiratoire.

Le rapport de l'inspection du travail a donné lieu à une autre mise en demeure, obligeant ArcelorMittal à mettre fin à ces manquements sous deux mois, en brandissant la menace d'une fermeture administrative de l'usine. Les travaux seraient en cours, mais les syndicats craignent que ces mesures d'urgence ne pallient pas le manque chronique d'investissements sur le site. Dans ce cas également, les risques étaient connus depuis longtemps, documentés par les salariés eux-mêmes, le comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, et certains médecins.

Le groupe sidérurgique annonce régulièrement avoir investi « plus de 100 millions d'euros » ces dernières années dans son usine de Fos, sans plus de précisions. Les infractions à répétition suggèrent que la mise à niveau de cet équipement industriel n'est pas la priorité d'ArcelorMittal, qui s'est plutôt fait une spécialité de dénoncer les « contraintes » environnementales qui lui étaient imposées par comparaison à ses concurrents asiatiques. Les services de l'État constatent les dégâts, mais les sanctions restent dérisoires.

En attendant, associations d'habitants, écologistes et syndicats se sont associés pour déposer en novembre dernier une plainte contre X visant à dénoncer la pollution chronique qui sévit à Fos-sur-Mer et plus largement autour de l'étang de Berre, l'une des principales concentrations de sites industriels à risque en France. Un signe que l'opposition traditionnelle entre maintien de l'emploi industriel et lutte contre la pollution est en train de s'affaiblir ?

Olivier Petitjean

MARTIGUES SOLIDAIRE

08 **CONCERT JEHRO**

FÉVRIER 2019

ENTRÉE SOLIDAIRE

OM : Garcia peut-il tenir ?

Cahier Sports

La Provence

N° 7905

Martigues - Istres

Lundi 4 février 2019

ARCELORMITTAL ROMPT LE SILENCE

"On n'est pas des criminels"

Épinglé sur des rejets polluants, attaqué dans un documentaire télé (diffusé ce soir sur France 3), le géant de l'acier - l'un des plus gros employeurs de la région - a ouvert ses portes pour "La Provence". Bruno Ribo, directeur du site de Fos, joue la carte de la transparence et se défend. Entretien exclusif P.3

CRISE DES GILETS JAUNES

Inévitable référendum ?



À l'issue du "grand débat national", les Français pourraient être consultés en mai. Selon Emmanuel Macron, la question "doit être cogitée". P.14

L'ÉDITO

Appelez-le Pascal Macron!

Par Philippe SCHMIT

Le Président fut élève du philosophe Paul Ricoeur. Il a forcément étudié Blaise Pascal, l'auteur des Pensées, qui reste trois siècles et demi plus tard une figure de l'intellectualisme français. Le marquis de Pascal, c'est le pari. Profondément croyant, le mathématicien incitait les hommes à croire en Dieu: s'il existait, c'était gagné et cela évitait de finir en Enfer; et s'il n'existait pas, eh bien ils ne perdaient rien. C'est un peu le raisonnement de Macron. L'idée d'un référendum semble accrue à l'Élysée, une fois le grand débat national achevé. Le chef de l'État fait le pari que les Français y souscriront massivement, et qu'il a tout à y gagner. Ou plutôt qu'il n'a rien à perdre. Exactement comme Pascal. Car le pays est à un niveau de blocage tel, que l'appel au peuple à se prononcer sur des réformes institutionnelles et sociales est la seule façon de sortir du guêpier. Et ainsi belle issue au Grand Débat.

Le Président y voit aussi une façon de contourner le champ politique traditionnel pour faire avaliser, par exemple, une réduction du nombre de parlementaires et une dose de proportionnelle. Ça ira beaucoup plus vite ainsi. C'est un sacré pari, qui peut relancer le Président ou le précipiter. Et le pays avec, dans une sorte de purgatoire. Mais Pascal Macron a-t-il le choix?

ALPES DU SUD

Avalanches en série P.V

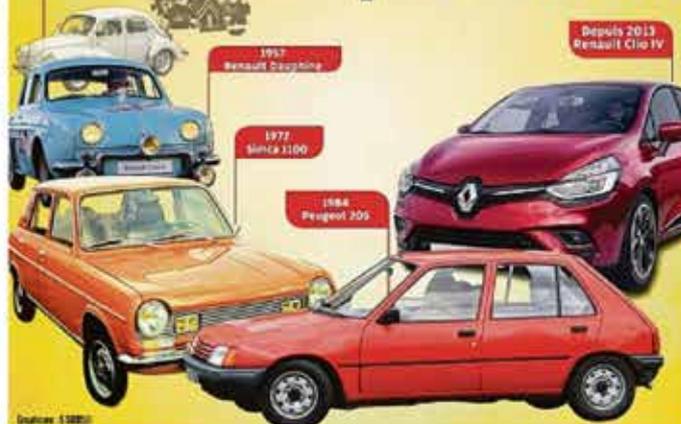


PÊCHE EN MÉDITERRANÉE
La situation reste "préoccupante" P.VI

PAGE SANTÉ
Un cancer sur deux est guéri P.31

TÉLÉVISION CANAL PLUS
Engrenages : le retour d'une série culte P.32

C'étaient nos voitures préférées !



Quelle était la voiture la plus vendue chaque année en France ? Nous publions le palmarès depuis 1947. Une grande absente: la 2CV, souvent deuxième. Même la 4L lui est passée devant! P.VII

ISTRES

Des collégiens à l'école de la citoyenneté P.5



ARLES

Parc des Ateliers: la dernière ligne droite P.6



PROVENCE

Aix-Marseille Université investit tous azimuts



L'interview de son président P.V



Bruno Ribo ArcelorMittal

"Critiquer, oui, nous criminaliser non!"

Montré du doigt et même épinglé sur des rejets polluants, ArcelorMittal entend tordre le coup aux préjugés. Bruno Ribo, directeur du site de Fos, joue la carte de la transparence pour "La Provence". Entretien exclusif

Entretien réalisé par Éric GOUBERT et Pascal STELLA

C'est peut-être un détail pour vous, mais ça veut dire beaucoup, dit le champion. En entrant dans les entrailles du groupe sidérurgique, posé sur le site de Fos avec plus de 2 600 salariés, ce très long couloir - mélange de verre et de métal -, qui mène vers le bureau du directeur général d'ArcelorMittal Méditerranée, Bruno Ribo, semble un peu comme un symbole. Loïn du bunker calfeutré. Un passage vers l'ouverture et la transparence d'un géant de l'acier, traînant cette mauvaise image autour de la pollution industrielle; cette étiquette de "l'ennemi public" de la protection de l'environnement. Une amende et une astreinte journalière infligées par l'État fin décembre, un rapport de l'inspection du travail rendu public mardi dernier et, enfin, un documentaire à charge, diffusé ce soir sur France 3, que "La Provence" a vu en avant-première au cinéma l'Odyssée à Fos. ArcelorMittal vit, depuis quelques mois, en étant régulièrement pointé du doigt.

Face à cette situation, le nouveau responsable du site de Fos, débarqué de Roumanie en octobre, fidèle à ArcelorMittal depuis 1989, a accepté de se confier en exclusivité pour "La Provence". Veste anthracite, cache-miroir en col chemisier bleu gris, Bruno Ribo ouvre les mains, martèle cette ambition de mise au vert. Ton ultra-calme, sans langage de bois, d'un échange qui a dépassé le tout d'horloge. S'il accepte la critique, regrette-t-il "manquer d'empathie pour l'industrie dans la région", il défend aussi le travail réalisé de puis des années, comme les investissements qui devraient porter leurs fruits dans les mois à venir. En ne cachant pas un décalage dans le temps, dû à la crise de 2008, qui a empêché Fos de progresser plus vite. Confessions.



Programme de formation, Bruno Ribo a quitté l'exercice de la direction de l'usine de Galati en Roumanie, un des sites européens d'ArcelorMittal, pour prendre ses fonctions à la tête d'ArcelorMittal Méditerranée à Fos. PHOTO: ERIC GOUBERT

■ **Ce soir, France 3 diffuse un documentaire "Les fumées du silence", où ArcelorMittal est cité régulièrement. Un ex-salarié dit "avoir falsifié des relevés d'émissions"; parle de "consignes". Que répondez-vous?**

Chez ArcelorMittal, nous avons un code de conduite. Ces allégations sont graves et ne reflètent en rien notre politique. Nous prenons cela très au sérieux. Une enquête interne est en cours et a déjà largement avancé. Quand elle aura abouti, nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent, face à quelqu'un qui nous salue, tient de tels propos, qui n'ont pas de fondement. Il n'y aura aucune tolérance.

■ **On voit aussi, dans ce documentaire, ce même ancien salarié commenter des images impressionnantes d'une installation dégageant flammes et fumée...**

Ce sont les images d'un incident industriel, connu, qui s'est produit le 27 avril 2016. Un incident répertorié, déclaré à l'époque à la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), dû à un souci que nous avions rencontré sur nos chaudières. Ce ne sont pas du tout les images de nos installations en marche normale.

■ **Pourquoi avoir refusé de répondre à cette équipe de tournage?**

Nous avons répondu à toutes

leurs questions par écrit. Nous ne sommes pas la pour nous cacher et on travaille d'ailleurs en toute transparence avec les organisations syndicales représentées sur le site. Mais nous avons bien senti que l'angle de ce sujet ne permettait pas de nous faire entendre.

"Notre objectif, être 100% conforme, 100% du temps".

■ **L'environnement, est-ce vraiment primordial pour vous?**

L'impact environnemental du site, c'est une question fondamentale, qui nous engage. Je comprends la perception que peut avoir la population, avec nos rejets parfois spectaculaires. Mais nous sommes là dans l'histoire des techniques. Pour faire une comparaison, on peut faire une analogie avec la sécurité routière et l'automobile: on avait 18 000 morts sur la route il y a 40 ans, on en a 3 000 aujourd'hui, mais on n'avait pas accès aux mêmes mesures, technologiques, qui sont toujours en évolution pour permettre de faire encore baisser ce chiffre. L'industrie, c'est pareil. Sur la dernière décennie, nous avons investi 100 millions d'euros pour améliorer et réduire nos émissions, ce qui ne nous empêche pas de

continuer à travailler pour améliorer cet aspect, pour améliorer notamment nos rejets de dioxyde de soufre et de dioxyde de carbone. Je rappelle notamment que nous venons chaque année 3M€ à l'État, 20% de cette somme étant justement affectés à la recherche en la matière.

■ **Pour les émissions de polluants, quel est votre objectif?**

Il ne peut y en avoir qu'un: c'est celui d'être 100% conforme, 100% du temps. C'est la philosophie qui doit nous inspirer, face à des normes qui progressent souvent plus vite que ce que la technologie nous permet de faire. L'accepte la critique, qu'on nous reproche de ne pas aller assez vite, ou de ne pas en faire assez, je suis accessible à la discussion, j'accepte la critique, notamment des syndicats. Qu'on nous critique oui, qu'on nous criminalise, non!

■ **Autre sujet d'actualité, l'amende de 15000€ qui vous a été infligée fin décembre, avec une astreinte de 1500€ par jour. Comment réagissez-vous?**

Cela concerne le fonctionnement de la cokerie, une installation qui fonctionne en continu, regroupant 126 fours qui permettent de transformer le charbon en coke. Ce sont des installations très sollicitées, qui se déforment, notamment lors des opérations de déchargement. D'où une usure. Il avait été déci-

de de faire des investissements sur ces installations avant la crise de 2008. Mais cette crise a eu des effets négatifs sur le fonctionnement même du site. Il a été en mode survie pendant quelque temps avec, je le rappelle, un haut-fourneau sur deux en fonctionnement par exemple. Des investissements ont donc été décalés, notamment ceux concernant ces installations. D'où ce retard, sanctionné par la Dreal, que nous sommes en train de rattraper.

■ **Les travaux ont-ils commencé?**

Ils devraient se terminer d'ici la fin du 1^{er} trimestre. Sur 126 fours, nous en avons désormais 108 qui sont aux normes. C'est la dernière "barrière", regroupant 16 fours, qui est en travaux actuellement. Nous espérons en finir fin décembre, mais les aléas météo (canicule cet été, pluies à l'automne), nous ont fait prendre trois mois de retard, au terme desquels nous remplissons de nouveaux nos obligations légales. Nous avons dérivé dans le planning, c'est une réalité, mais nous n'avons aucun intérêt à ne pas respecter les limites en vigueur. Notre intérêt, au contraire, c'est bien d'être en ligne avec les normes. Cet investissement aura, au final, nécessité un engagement de 1500M€ depuis 2016. Et je souligne qu'entre 2012 et 2015, d'autres ont eu lieu, notamment 213M€ pour la désulfuration des fumées.

■ **Lundi dernier, notre confrère Marsactu dévoilait un rapport de l'inspection du travail mettant en cause l'exposition de salariés**

du site au benzène, polluant cancérigène (lire La Provence de mardi et mercredi derniers). Comment avez-vous réagi à cette situation?

"Il est faux de dire que nous faisons de l'obstruction".

D'abord, c'était un rapport censé rester entre l'inspection du travail et la direction du site. Mais comme nous travaillons en totale transparence, notamment avec nos organisations syndicales... Chacun prend ses responsabilités. Il ne s'agit pas à proprement parler de benzène mais de benzopyrène, un traceur de composé organique volatil. Les concentrations ont été relevées à la suite de recommandations de l'inspection du travail, dans les cabines qui permettent la conduite des enfourneuses, à la cokerie. Dans ces cabines, nous n'avions pas de capteurs et, lorsque nous en avons installé, les concentrations relevées, pendant quelques secondes, ont été supérieures aux normes, entre 5 et 30 fois. Dès que nous avons pris connaissance de ces seuils, nous avons pris des mesures. Comme nous ne pouvions pas agir sur l'atmosphère confinée de ces cabines, nous avons aussitôt demandé au personnel de porter des masques ventiles, des sortes de scaphandres (il montre une photo sur son smartphone) qui permettent de respirer un air totalement sain. La décision a été prise immédiatement de les équiper de ces protections, les

plus avancées en la matière. Deux semaines après le rapport de l'inspection du travail, nos opérateurs en étaient équipés. On les sensibilise désormais à leur port, puisqu'il y va de leur santé, en insistant aussi sur le tabassage.

■ **Pourquoi être resté si longtemps sans avoir pris cette mesure?**

La technologie progresse, les normes aussi... Mais la surveillance médicale des opérateurs de la cokerie existe depuis longtemps; bien avant la visite de l'inspection du travail. Depuis 2012, ils font l'objet d'une visite médicale posée, avec l'élaboration d'un indice biologique d'exposition. C'est un bilan d'urine complet, qui doit être inférieur aux valeurs recommandées par la Caisse primaire d'assurance maladie. 200 salariés d'ArcelorMittal et 300 sous-traitants ont bénéficié. Au-delà de ce suivi, nous sommes en train de changer notre deuxième enfourneuse, la plus ancienne. Elle devrait être en service d'ici la fin de l'année, ce qui permettra aussi une amélioration.

■ **Est-ce que la population peut faire confiance au discours des industriels?**

On est loin d'être parfait, on doit continuer à s'améliorer, mais il est faux de dire que nous faisons de l'obstruction, ou que la protection de l'environnement, de nos salariés et de la population n'est pas une question importante pour nous. Notre impact environnemental, c'est un problème sérieux, qui engage l'avenir même de notre industrie.



Quotidien classique à Arcelor? Cette image est en fait celle d'un incident déclaré en 2016, sans mention dans le reportage...

UN DOCUMENTAIRE AUTOUR DE LA POLLUTION CE SOIR SUR FRANCE 3

"Les fumées du silence", en mode artillerie lourde...

Fos en a eu la première. C'était lundi dernier, au cinéma l'Odyssée. Pas pour décompresser; plus pour endosser le mauvais rôle, basculer dans le côté sombre et l'envers du décor de cette puissante zone industrielle-portuaire de Fos au détour des "Fumées du silence". Comme dans un miroir, le temps de ce documentaire de Nina Hubinet, qui sera diffusé ce soir sur France 3. 52 minutes chrono à l'accent grave, dans les coulisses de la pollution industrielle, de ces études alarmantes (Scenariz, Fos Essentiel Index) et du "pouvoir" sur la santé de l'exposition à ces diéoxines, polluants organiques chlorés comme les dioxines, métaux lourds... Si c'est pour dénoncer ou interpeller, mission accomplie d'un film de terrain, fouillé, c'est indéniable, mais peut-être surjouant trop sur le côté alarmiste. Ce reportage, au milieu de fumées noires ou jaunâtres, entretient la peur. Des images frappantes, comme

cette vue au-dessus d'ArcelorMittal, véritable punching-ball dans ce film. Des images touchantes aussi, qu'il faut triser un côté pathos, en entrant dans l'intimité de Sylvie égrenant ses combats contre des cancers.

Un documentaire choc qui fera surtout dresser les non autochtones, retraçant les actions de Daniel Moutet, visage familier du lanceur d'alerte de Fos, jusqu'à cette plainte contre X "pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui".

On retiendra aussi ce témoignage, celui de cet ancien technicien d'exploitation d'Arcelor, sous couvert de l'anonymat, évoquant des "regrets" d'avoir participé à des "fabifications de relevés des indices des émissions diffuses chargées notamment en NAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et benzopyrène, un cancérigène très agressif" avec des "consignes de descendre l'indice à 10 même si

on constatait 20 ou 25". Aussi frappant soit-il, rien n'écartera cette petite vengeance aussi du témoin... Bref, le frisson (de la peur) est là dans un reportage qui manque peut-être de contre-poids. Même si Al-moSad, association de surveillance de la qualité de l'air, affirme que "la pollution a globalement baissé autour de l'étang de Berre depuis 20 ans", c'est toujours le méchant qui gagne à la fin avec cette expérience, dans un labo du CNRS à Marseille, où des rats sont dans cette boîte de verre, soumis à l'effet cocktail de Fos. Six mois d'exposition et 80% des rats qui développent des maladies cardio-vasculaires et du diabète... L'artillerie lourde, on vous dit...

Pascal STELLA

"Fos, les fumées du silence", un doc de Nina Hubinet, réalisé par Pierre-Jean Torres, diffusé ce lundi sur France 3. Photo: après le saut.

<https://reporterre.net/A-LA-TELE-Le-scandale-sanitaire-de-Fos-sur-Mer>

À LA TÉLÉ - Le scandale sanitaire de Fos-sur-Mer

Durée de lecture : 1 minute

Le lundi

4

février

/ Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin



Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin, dans « Fos, les fumées du silence », ont suivi les habitants de la commune qui abrite la plus grande zone industrielle de France dans leur combat pour la vérité : pourquoi les Fosséens connaissent-ils deux fois plus de cancers que la moyenne nationale ? Diffusé ce soir sur différentes antennes de France 3.

- *Présentation du documentaire par son diffuseur :*

Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), c'est la plus grande zone industrielle de France : 17 usines, dont 15 sites Seveso, où l'on fabrique des carburants, de l'acier, des matières plastiques.

Mais c'est aussi une ville de 16.000 âmes, qui pour la plupart vivent de cette industrie. Et depuis longtemps, les Fosséens ont l'impression d'être plus malades qu'ailleurs.

Selon l'étude Fos EPSEAL rendue publique il a deux ans, les habitants de la zone de Fos ont deux fois plus de cancers que la moyenne nationale.

Sylvie Anane a participé à cette enquête : elle a subi plusieurs cancers et se demande aujourd'hui quelles en sont les causes.

Daniel Moutet, militant associatif chevronné, se bat contre les fumées toxiques des usines depuis quinze ans.

Lassés de ce qu'ils perçoivent comme un déni de l'État, ils se mobilisent, avec d'autres Fosséens, contre la pollution industrielle.

Ils posent aujourd'hui une question simple : est-ce que vivre à Fos rend malade ?

Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin les ont suivis dans leur combat et ont enquêté pour comprendre ce qu'il se passe autour des cheminées d'usines de Fos-sur-Mer.

- **Fos, les fumées du silence**, documentaire de Nina Hubinet, réalisé par Pierre-Jean Perrin, 52 minutes, coproduction France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur / Babel Doc. Diffusé sur France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie, Occitanie, Paris-Ile-de-France, **lundi 4 février après le Soir 3.**

[https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/bouches-du-rhone-80-des-rats-et-souris-soumis-a-des-polluants-atmospheriques-presents-a-fos-sur-mer-tombent-malades_3176645.html#x-tor=RSS-3-\[sante\]](https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/bouches-du-rhone-80-des-rats-et-souris-soumis-a-des-polluants-atmospheriques-presents-a-fos-sur-mer-tombent-malades_3176645.html#x-tor=RSS-3-[sante])

Bouches-du-Rhône : 80% des rats et souris soumis à des polluants atmosphériques présents à Fos-sur-Mer tombent malades

Une étude menée par une chercheuse du CNRS affirme que l'air autour de la ville de Fos-sur-Mer provoque des maladies comme le diabète.



80% des souris et des rats soumis à un mélange de particules ultra fines présentes dans la ville de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) sont devenus obèses, cardiaques et diabétiques en quelques semaines seulement, rapporte mardi 5 février [France Bleu Provence](#).

Ces résultats proviennent d'une expérience menée par une chercheuse du CNRS à Marseille. Le but : montrer que l'atmosphère polluée de Fos-sur-Mer provoque des maladies. Depuis une dizaine d'années, la chercheuse étudie les conséquences de la pollution de l'air sur la santé. Et les conclusions de sa dernière expérience sont inquiétantes.

Des risques de cancer en à peine quelques semaines

Pendant plusieurs mois, Sylvia Piétri a fait respirer à des rats et à des souris un air comparable à celui de la ville de Fos-sur-Mer. Dans une cage en verre, les animaux ont reçu en aérosol pendant une heure par jour un cocktail de particules d'hydrocarbures, de benzène, de dioxine et de produits de combustion comme les méthoxyphénols. Des produits que les habitants respirent toute la journée à cause de la proximité de la zone industrielle. "À partir du troisième mois, les rats ont développé une intolérance au glucose et des dysfonctionnements cardiaques", raconte Sylvia Piétri, avant d'ajouter "on a constaté des dysfonctionnements au niveau du foie, du cerveau, qui peuvent provoquer des cancers".

Selon la chercheuse, plus les animaux sont exposés jeunes à ces polluants, plus les conséquences sur leur santé sont importantes : "Et pourtant, les rats et les souris n'ont respiré cet air pollué qu'une heure par jour. Les habitants de Fos vivent dans cette atmosphère toute la journée", précise la chercheuse qui siège au conseil scientifique de l'Institut écocitoyen, créé en 2010 à Fos-sur-Mer pour étudier les polluants présents dans la zone industrielle.

Deux fois plus d'asthme et de diabète qu'ailleurs en France

Ses résultats conforteront donc l'inquiétude des associations et des riverains à l'origine d'une plainte contre X déposée en novembre 2018 pour "mise en danger de la vie d'autrui". En 2010, l'institut de veille sanitaire du département a constaté un nombre hors normes d'hospitalisations pour des leucémies aiguës et des maladies cardiovasculaires, à l'ouest de l'étang de Berre. Début 2017, l'étude Fos Epseal a montré qu'il y avait deux fois plus de cancers, d'asthme et de diabète qu'ailleurs en France. Aucun lien de causalité n'a pu être pourtant établi entre ces maladies et les pollutions industrielles.

<https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/l-air-de-fos-sur-mer-rend-malade-les-rats-et-les-souris-1549384493>

L'air de Fos-sur-Mer rend malade les rats et les souris

Mardi 5 février 2019 à 17:43

Par David Aussillou, France Bleu Provence et France Bleu



Une expérience menée par une chercheuse du CNRS montre que l'atmosphère polluée de Fos-sur-Mer provoque des maladies : 80% des souris et des rats soumis à un mélange de particules ultra fines présentes dans la ville sont devenus obèses, cardiaques et diabétiques. En quelques semaines seulement.



La ville de Fos-sur-Mer abrite l'une des zones industrielles les plus importantes d'Europe © Radio France - David Aussillou

 Fos-sur-Mer, France

Depuis une dizaine d'années, une chercheuse du CNRS à Marseille étudie les **conséquences de la pollution de l'air sur la santé**. Les conclusions de sa dernière expérience sont inquiétantes. Pendant plusieurs mois, Sylvia Piétri a fait respirer à des rats et à des souris un air comparable à celui de la ville de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

Dans une cage en verre, les animaux ont reçu en aérosol une heure par jour un cocktail de particules d'hydrocarbures, de benzène, de dioxine et de produits de combustion comme les méthoxyphénols. Tout ce que les habitants respirent toute la journée à cause de la **proximité de la zone industrielle**. *"À partir du troisième mois, les rats ont développé une intolérance au glucose et des dysfonctionnements cardiaques, raconte Sylvia Piétri. Puis, on a constaté des dysfonctionnements au niveau du foie, du cerveau qui peuvent provoquer des cancers."*

Une plainte depuis novembre

Plus les animaux sont exposés jeunes à ces polluants, plus les conséquences sur leur santé sont importantes. *"Et pourtant, les rats et les souris n'ont respiré cet air pollué qu'une heure par jour, précise la chercheuse. Les habitants de Fos vivent dans cette atmosphère toute la journée."* Cette chercheuse siège au conseil scientifique de l'Institut écocitoyen, créé en 2010 à Fos-sur-Mer pour étudier les polluants présents dans la zone industrielle. Les résultats de son expérience n'étonneront pas les associations et les riverains à l'origine d'une plainte contre X en novembre 2018 pour **"mise en danger de la vie d'autrui"**.

D'autres études alarmantes

Depuis dix ans, les études de santé menées dans les environs de Fos-sur-Mer sont alarmantes. En 2010, l'Institut de veille sanitaire a constaté un nombre hors normes d'hospitalisations pour des leucémies aiguës et des maladies cardiovasculaires, à l'ouest de l'étang de Berre. Début 2017, l'étude Fos Epeal a montré qu'il y avait **deux fois plus de cancers, d'asthme et de diabète qu'ailleurs** en France. Aucun lien de causalité n'a pu être pourtant établi entre ces maladies et les pollutions industrielles.

Par :



David Aussillou
France Bleu Provence

<https://www.bastamag.net/A-Fos-sur-Mer-les-pollutions-d-ArcelorMittal-en-accusation>

À Fos-sur-Mer, les pollutions d'ArcelorMittal en accusation

PAR OLIVIER PETITJEAN 6 FÉVRIER 2019



L'usine sidérurgique d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer n'en finit pas de faire parler d'elle. Ces derniers mois, une série d'enquêtes environnementales et sanitaires ont confirmé les risques sérieux que cet établissement industriel parmi les polluants d'Europe fait courir aux travailleurs et aux riverains. Gaz toxiques, particules fines, métaux lourds... Malgré des infractions et des condamnations répétées, le groupe dirigé par Lakshmi Mittal ne donne pas l'impression de faire beaucoup d'efforts pour réduire ses rejets.

Mi-décembre, l'association écologiste France nature environnement (FNE) a saisi le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence pour obliger ArcelorMittal à mettre fin aux dépassements répétés des seuils de pollution constatés sur son site de Fos-sur-Mer. Oxydes d'azote, dioxyde de soufre, poussières, benzène... Les services de l'État ont relevé pas moins de 36 infractions environnementales dans l'usine depuis 2013, date à laquelle ArcelorMittal avait déjà été condamné pour des abus similaires. Ces infractions ont donné lieu à dix arrêtés préfectoraux dont quatre de mise en demeure, selon [les informations confiées par FNE au Monde](#).

Le préfet des Bouches-du-Rhône a finalement infligé au groupe sidérurgique, dans les derniers jours de l'année 2018, une amende de... 15 000 euros, assortie d'une astreinte de 1500 euros par jour. L'association écologiste réclame quant à elle la somme de 36 000 euros, soit 1000 euros par infraction constatée. Pas de quoi affecter les décisions économiques d'ArcelorMittal, qui assure néanmoins être en train de réaliser les investissements nécessaires pour réduire les rejets. L'usine sidérurgique de Fos représente pas moins de 4000 emplois.

Exposition au benzène à plus de 32 fois la norme

Quelques semaines plus tard, c'est cette fois un rapport de l'inspection du travail, révélé par le site [Marsactu](#) puis par [Mediapart](#) et [Le Monde](#) qui met en lumière des carences criantes dans la protection des salariés de la cokerie. Les ouvriers chargés de l'enfournement du charbon, en particulier, sont exposés à un dérivé du benzène, un puissant cancérigène, à un niveau correspondant à plus de 32 fois la norme, selon des mesures effectuées en octobre 2018. Lors d'une précédente visite en juin 2018, ce niveau n'était « que » de 14 fois la norme, sans qu'ArcelorMittal ne prenne les mesures nécessaires. Plusieurs dispositifs de détection et de ventilation de la cokerie seraient défectueux, et la direction n'obligerait même pas ses ouvriers à porter des équipements de protection respiratoire.

Le rapport de l'inspection du travail a donné lieu à une autre mise en demeure, obligeant ArcelorMittal à mettre fin à ces manquements sous deux mois, en brandissant la menace d'une fermeture administrative de l'usine. Les travaux seraient en cours, mais les syndicats craignent que ces mesures d'urgence ne pallient pas le manque chronique d'investissements sur le site. Dans ce cas également, les risques étaient connus depuis longtemps, documentés par les salariés eux-mêmes, le comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, et certains médecins.

Le groupe sidérurgique annonce régulièrement avoir investi « plus de 100 millions d'euros » ces dernières années dans son usine de Fos, sans plus de précisions. Ces infractions à répétition suggèrent que la mise à niveau de cet équipement industriel n'est pas la priorité d'ArcelorMittal, qui s'est plutôt fait une spécialité de dénoncer les « contraintes » environnementales qui lui étaient imposées par comparaison à ses concurrents asiatiques. Les services de l'État constatent les dégâts, mais les sanctions restent dérisoires.

En attendant, associations d'habitants, écologistes et syndicats se sont associés pour déposer en novembre dernier une plainte contre X visant à dénoncer la pollution chronique qui sévit à Fos-sur-Mer et plus largement autour de l'étang de Berre, l'une des principales concentrations de sites industriels à risque en France. Un signe que l'opposition traditionnelle entre maintien de l'emploi industriel et lutte contre la pollution est en train de s'affaiblir ?

Olivier Petitjean

<https://www.journalventilo.fr/une-experience-sur-les-rats-prouve-que-lair-de-fos-sur-mer-rend-malade/>



Une expérience sur les rats prouve que l'air de Fos-sur-Mer rend malade

100% PUBLICITAIRE, LE 07.02.19 09:44:05 VENTIL0 N°100 91 VILLE: MARSEILLE 0

Une chercheuse du CNRS, Sylvia Pietri, mène une étude inédite sur les effets des polluants de Fos-sur-Mer sur la santé : elle fait respirer à des rats un air mimant celui de la ville, à raison d'une heure par jour pendant six mois. Le résultat est sans appel : 80 % des animaux développent des maladies cardio-vasculaires et du diabète à l'issue de l'expérience.

Sur le flacon, on peut lire : « Polluants Fos ». Un tube connecte ce flacon à une cage en verre, où une vingtaine de rats vont et viennent. Une fois le mécanisme déclenché, une fumée blanchâtre se diffuse dans la cage. La solution du flacon est transformée en « aérosol », l'atmosphère que les rats vont inhaler pendant une heure. Un traitement auquel ils sont soumis une fois par jour pendant six mois, « ce qui représente environ un quart de la vie des rats, puisqu'ils vivent deux ans en moyenne », précise Sylvia Pietri, directrice de recherche de l'Institut de chimie moléculaire, rattaché au CNRS et à l'Université d'Aix-Marseille.

La chercheuse, qui travaille depuis une dizaine d'années sur les conséquences de la pollution de l'air sur la santé, fait partie du conseil scientifique de l'Institut écocitoyen, créé en 2010 à Fos-sur-Mer pour étudier les polluants présents dans la zone industrielle. C'est en lien avec les scientifiques de cet institut qu'elle a initié cette expérience il y a un peu plus de trois ans. « Je me suis basée sur les mesures faites par l'Institut écocitoyen à Fos pour établir cette solution de polluants. On y trouve les hydrocarbures issus des raffineries, des produits de combustion comme les méthoxyphénols, d'autres issus de la sidérurgie, comme la dioxine, le benzène, le nitro-pyrene, qui sont déjà reconnus comme dangereux pour la santé, cancérigènes pour certains », explique-t-elle.

Épaulée par une équipe pluridisciplinaire dans son laboratoire de la faculté de Saint-Jérôme (31), Sylvia Pietri a ensuite élaboré une méthode pour transformer la solution liquide en aérosol de particules stables, ce qui est techniquement difficile. « Il y a eu plusieurs études, jusqu'à maintenant sur la pollution de l'air, notamment au Canada et aux États-Unis, mais à chaque fois les polluants étaient injectés ou mélangés à la nourriture des rats, ce qui ne correspond pas à la réalité des personnes qui vivent près des usines. C'est la première fois qu'une méthode d'inhalation spontanée et non invasive est réalisée sur des animaux. »

Artères bouchées et intolérance à l'insuline

Grâce à ce modèle inédit, l'équipe de Sylvia Pietri reproduit plus fidèlement les conditions de « contamination » des habitants de zones industrielles. C'est en effet via les poumons que les particules fines et ultra-fines, issues majoritairement des activités des usines, pénètrent dans le corps. « Ces particules qui sont inférieures à 2,5 microns sont capables de franchir les alvéoles pulmonaires et de rentrer dans les vaisseaux sanguins. Elles provoquent des réactions inflammatoires, parce que ce sont des corps étrangers. L'organisme va se défendre par le biais des globules blancs en créant des inflammations chroniques », décrit la chercheuse.

Résultat : après trois mois, les rats exposés à l'air de Fos commencent à développer une intolérance au glucose et des dysfonctionnements cardiaques. « Au bout de six mois, 80 % des rats ont des problèmes cardio-vasculaires et du diabète, souligne Sylvia Pietri. Mais nous voyons apparaître des dysfonctionnements au niveau du foie, du cerveau, qui peuvent ensuite déboucher sur des cancers. C'est alors la nature des polluants qui est en cause, plus seulement l'accumulation de particules dans les artères et vaisseaux. » La chercheuse précise aussi que plus les rats ont été exposés jeunes, plus les maladies se développent de manière virulente. Et elle insiste sur le fait que les animaux utilisés pour son expérience ne respirent la pollution de Fos qu'une heure par jour, alors que les habitants de la ville, enfants compris, y sont soumis en permanence.

Effet cocktail

Cette étude inédite, qui constitue une nouvelle preuve de la nocivité de « l'effet cocktail » des pollutions du pourtour de l'été de Borne, doit faire bientôt l'objet d'une publication dans une revue scientifique. Elle apporte une nouvelle pièce dans l'argumentaire des associations et riverains de la zone, qui ont déposé une plainte contre X en novembre dernier pour « mise en danger de la vie d'autrui ». « Le problème, c'est vraiment le cumul : pendant des années les toxicologues ont dit que tout allait bien parce que chaque produit, mesuré séparément, ne dépassait pas le seuil autorisé. Mais la combinaison des polluants n'est pas prise en compte, et dans notre expérience, on voit que c'est aussi ça qui est très dangereux. »

Sylvia Pietri sait que l'Agence régionale de santé a critiqué la méthodologie de l'étude Fos-Ecosol. Menée par une équipe pluridisciplinaire, cette enquête avait révélé il y a deux ans que les habitants de Fos et Port-Saint-Louis-du-Rhône avaient deux fois plus de cancers, plus de maladies cardio-vasculaires ou auto-immunes, plus de diabète et d'asthme que la moyenne nationale. Cette fois, elle ne voit pas comment l'institution pourrait contester ses recherches sur l'air de Fos. « Je suis prête à maintenir

Les particules ultra-fines en question

Tout est une histoire de quelques microns : les particules fines sont d'un diamètre inférieur à 10 microns, tandis que les particules ultra-fines sont inférieures à 2,5 microns (la fibre de comparaison, l'épaisseur d'un cheveu est d'environ 70 microns). Les premières peuvent parvenir jusqu'aux bronches, tandis que les secondes, qui n'ont quasiment pas de masse, sont capables de traverser la barrière entre les alvéoles pulmonaires et les vaisseaux sanguins, et peuvent ainsi provoquer beaucoup plus de dégâts dans le corps humain.

Or, la réglementation européenne en matière de pollution de l'air oblige à mesurer les premières, pas les secondes. D'après les relevés réalisés par l'Institut écocitoyen à Fos, les particules ultra-fines, produites en grande partie par l'industrie, composent pourtant la majorité de l'atmosphère de la ville. Mais l'organisme en charge du contrôle de la qualité de l'air, Airparif, n'a pas d'appareil de mesure pour les « compter » à Fos. Les alertes aux particules ne sont ainsi pas plus nombreuses à Fos qu'à Marseille ou Aix.

https://www.francetvinfo.fr/sante/enfant-ado/bebes-sans-bras-trois-nouveaux-cas-lies-a-la-pollution-dans-les-bouches-du-rhone_3185759.html

Bébés sans bras : trois nouveaux cas liés à la pollution dans les Bouches-du-Rhône ?

Entre août et novembre 2016, trois bébés sont nés avec des agénésies transverses des membres supérieurs près de la zone polluée de l'Étang de Berre.



Elles sont trois. Trois petites filles nées avec une malformation du membre supérieur entre juin et novembre 2016 respectivement à Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons et Gignac-la-Nerthe. Parmi elles, la petite Claire, 2 ans, à qui il manque l'avant-bras droit. Sa mère explique qu'il n'y avait eu aucun signe annonciateur pendant la grossesse, rien d'anormal sur les échographies. A la naissance, les médecins affirment que l'origine de cette malformation est inconnue.

Une réponse insuffisante pour la jeune maman qui se renseigne. Elle découvre les « clusters », des séries de cas groupés, identifiés dans le Morbihan et l'Ain. Pour ces cas, les médias incriminent les pesticides. La mère de Claire, elle, pense immédiatement à la pollution de l'Étang de Berre, située à Fos-sur-Mer, près de chez elle.

Des maladies plus nombreuses qu'ailleurs

Il s'agit de l'une des zones les plus industrialisées d'Europe. Des chercheurs étudient depuis des années les différentes pollutions de cette région et leurs conséquences sanitaires. Cancers, asthme, diabète... les maladies y seraient plus nombreuses qu'ailleurs.

Les trois cas de bébés nés avec une agénésie transverse des membres inquiètent Dr Annie Levy-Moziconacci, généticienne, spécialiste de médecine fœtale. Selon elle, la création d'un registre spécifique alimenté par des épidémiologistes est nécessaire pour comprendre l'origine de ces malformations.

Aujourd'hui, il est encore impossible de prouver formellement le lien entre ces agénésies et la pollution de la région. Le ministère de la Santé va lancer une enquête pour déterminer s'il s'agit d'un nouveau cluster ou si ces cas sont isolés.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/documentaire-fos-fumees-du-silence-revelations-scandale-sanitaire-1612883.html>

A VOIR : "Fos, les fumées du silence", enquête inédite sur un scandale sanitaire



Cancers, AVC, diabète, asthme... Ces pathologies sont devenues le quotidien des habitants de Fos-sur-Mer. Des études scientifiques ont montré qu'ils étaient surexposés aux polluants industriels. Les Fosseens sont-ils malades de l'industrie ?

Par Florence Brun

Publié le 31/01/2019 à 10:55 Mis à jour le 11/02/2019 à 11:45

Revoir l'émission



Fos-sur-Mer, c'est la plus grande zone industrielle de France : 17 usines, dont 15 sites Seveso, où l'on fabrique des carburants, de l'acier, des matières plastiques.

Mais c'est aussi une ville de 16 000 âmes, qui pour la plupart vivent de cette industrie. Et depuis longtemps, les Fosseens ont l'impression d'être plus malades qu'ailleurs.

Voir le film



Selon l'étude **Fos EPSEAL** rendue publique il a deux ans, les habitants de la zone de Fos ont deux fois plus de cancers que la moyenne nationale.

Sylvie Anane a participé à cette enquête : elle a subi plusieurs cancers et se demande aujourd'hui quelles en sont les causes.

Daniel Moutet, militant associatif chevronné, se bat contre les fumées toxiques des usines depuis quinze ans.

Lassés de ce qu'ils perçoivent comme un déni de l'Etat, ils se mobilisent, avec d'autres Fosseens, contre la pollution industrielle.

Ils posent aujourd'hui une question simple : est-ce que vivre à Fos rend malade ?

Nina Hubinet et Pierre-Jean Perrin les ont suivis dans leur combat et ont enquêté pour comprendre ce qu'il se passe autour des cheminées d'usines de Fos-Sur-Mer.

<https://www.usinenouvelle.com/editorial/a-fos-arcelormittal-intoxique-les-riverains-mais-aussi-ses-salaries.N804335>

A Fos, ArcelorMittal intoxique les riverains... mais aussi ses salariés

CÉCILE MAILLARD | PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, ÉCONOMIE, SOCIAL, MÉTALLURGIE - SIDÉLURGIE, L'USINE MATIÈRES PREMIÈRES
PUBLIÉ LE 11/02/2019 À 10H00

Un rapport de l'Inspection du travail des Bouches-du-Rhône alerte sur la très forte sur-exposition des salariés d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer à des gaz toxiques. La direction du groupe affirme que le problème sera réglé en avril.



Les salariés de la cokerie sont exposés à des concentrations de benzo(a)pyrène de 3,5 à 32 fois supérieures aux limites légales. © ArcelorMittal

Coup de tonnerre à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). L'usine d'ArcelorMittal, accusée depuis de nombreuses années de pollution environnementale – plusieurs actions en justice sont en cours – fait l'objet d'un rapport accablant de l'Inspection du travail des Bouches-du-Rhône, révélé par le site d'actualité Marsactu et Médiapart.

Selon des contrôles effectués en octobre, les salariés de la cokerie – 126 fours où le charbon est converti en coke – sont exposés à des concentrations de benzo(a)pyrène de 3,5 à 32 fois supérieures aux limites légales. Une substance classifiée cancérogène, mutagène et toxique. L'Inspection du travail évoque une situation "dangereuse" pour les salariés : les portes des fours fuient et laissent échapper des fumées, les cabines de conduite des enfourneuses, dans lesquelles les salariés sont censés être protégés, ne sont pas hermétiques et pas toujours équipées de capteurs de contrôle, les salariés ne portent pas leurs équipements de protection respiratoire, ils mangent, boivent, fument dans ces cabines, ingérant, en plus de les respirer, les molécules dangereuses.

Une réaction tardive

Selon un syndicaliste, les salariés ont commencé à alerter leur direction sur ces émanations toxiques en 2012, le CHSCT et l'inspection du travail ont embayé en 2016. Un contrôle, en juin 2017, avait déjà révélé des taux d'exposition au benzo(a)pyrène supérieurs à la limite, mais dans des proportions moindres (de 3 à 8 fois supérieurs). La situation s'est donc dégradée entre 2017 et 2018. Cette fois, l'administration a mis en demeure l'entreprise de prendre des mesures immédiates pour protéger ses salariés. Faute de réaction, elle menace l'usine d'un arrêt temporaire d'activité.

Comme pour les pollutions environnementales, ArcelorMittal a attendu les menaces pour réagir - le site a été condamné fin décembre 2018 à 15 000 euros d'amende pour pollution de l'air et une astreinte de 1 500 euros par jour court jusqu'au respect des normes environnementales. Depuis octobre, tous les salariés et intervenants de la cokerie portent leur équipement de protection respiratoire, des masques ventilés, autour des fours et dans les cabines. Des mesures ont été prises pour renforcer l'étanchéité de celles-ci.

La direction annonce avoir démarré, en 2016, un investissement de 150 millions d'euros pour reconstruire les 126 fours de la cokerie. 108 d'entre eux sont revenus aux normes, les 18 derniers, pour lesquels les travaux ont pris du retard, le seront fin avril, a indiqué le directeur général d'ArcelorMittal Europe, Aditya Mittal.

Investissements reportés avec la crise de 2008

"Cette année, nous avons souffert d'incidents qui ont provoqué des dépassements dans les valeurs limites de nos installations, a-t-il reconnu le 7 février, lors de la présentation des résultats du groupe. Nous mettons en œuvre évidemment des investissements supplémentaires et nous prévoyons de régler tous ces problèmes d'ici la fin avril cette année". Parmi les investissements, l'arrivée d'une enfourneuse de dernière génération, "qui privilégie l'environnement et la santé des salariés", est prévue pour la fin 2019.

Il était temps... Quelques jours après les révélations de Marsactu, au matin de la diffusion d'un documentaire à charge de France 3, Bruno Ribo, le directeur du site de Fos, a expliqué dans *La Provence* que des investissements dans les installations de Fos avaient été décidés avant la crise de 2008, mais que "cette crise a eu des effets négatifs sur le fonctionnement même du site (...), en mode survie pendant quelque temps. Des investissements ont donc été décalés".

Un représentant syndical rappelle que "l'installation, qui a commencé à produire en 1976, était prévue pour durer quinze ans et est toujours en activité. Pour sauver le site, au moment de la crise, il a fallu faire des efforts drastiques, et notamment couper dans la maintenance et l'investissement. Or une installation comme ça doit être entretenue régulièrement, sinon on accélère son vieillissement. On essaie de rattraper le retard, mais ça prend du temps..."

Protéger les salariés et leurs enfants

Pour Alain Larose, secrétaire national de la CFDT métallurgie, qui suit le dossier de Fos de près, "on ne peut pas dire qu'ArcelorMittal n'a rien fait, ils investissent, mais ils doivent investir à la fois très rapidement pour que l'installation ne soit pas un danger pour les salariés et l'environnement, et pour l'avenir du site, qui ne peut passer que par la transition écologique. Si ArcelorMittal ne le fait pas, les riverains vont demander sa fermeture...".

Les syndicats de Fos marchent sur des œufs... "On cherche à défendre l'emploi, bien sûr, mais quand on commence à taper dans l'essentiel, la santé, ce n'est plus acceptable, elle ne peut pas être sacrifiée pour la compétitivité, on est en Europe", souligne un représentant du personnel. Qui rappelle que les familles des salariés vivent dans les environs, que leurs enfants viennent travailler à l'usine l'été... "Nous devons les protéger".

<https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/le-maire-du-puy-sainte-reparade-veut-registre-des-malformations-congenitales-et-cancers-1549873895>

Le maire du Puy-Sainte-Réparade veut un registre des malformations congénitales et cancers

Lundi 11 février 2019 à 9:31 - Par Camille Payan, France Bleu Provence



Jean-David Ciot, le maire du Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), vient d'adresser avec l'élue et médecin généticien Annie Levy-Mozziconacci un courrier à l'ensemble des maires et conseillers métropolitains pour demander un registre des malformations congénitales et cancers dans la région.

Depuis la révélation de bébés nés sans bras dans la région autour de l'étang de Berre, **la zone industrielle de Fos-sur-Mer est pointée du doigt**. Les usines sont-elles dangereuses pour les habitants ? C'est ce que veut savoir Jean-David Ciot, maire du Puy-Sainte-Réparade et président du groupe socialiste au conseil de métropole Aix-Marseille qui demande la création d'un registre métropolitain des malformations congénitales et des cancers avec l'élue et médecin généticien Annie Levy-Mozziconacci.

“ **"Il faut à tout prix commencer à anticiper les risques que peuvent comporter les usines autour de Fos-sur-Mer pour progressivement trouver des solutions pour réduire la pollution de l'air."** - Jean-David Ciot

Jean-David Ciot estime que la pollution n'est plus à prouver, qu'il faut aujourd'hui repérer les endroits précis où l'on peut relever des problèmes liés à l'environnement pour dit-il : *"ne plus rester les bras croisés et éviter qu'on découvre d'autres problèmes de santé dans les prochaines années"*.

De gros efforts ont déjà été faits sur les rejets en eau dans la zone de l'Etang de Berre selon Jean-David Ciot et pour lui il faut maintenant les poursuivre **mais surtout insister sur les rejets dans l'air**.

“ **"Si on ne fait rien, on peut fermer les yeux et continuer de penser qu'il n'y a pas de problème mais on le paiera dans quelques années. Il faut continuer de trouver des alternatives pour diminuer les rejets dans l'air."**

<https://marsactu.fr/bref/des-oursins-du-golfe-de-fos-plus-resistants-au-chlore-que-la-normale/>

Des oursins du golfe de Fos plus résistants au chlore que la normale

Épine

Bref Violette Artaud 11 Fév 2019 ☐ 4



Les scientifiques parlent de « *supers oursins* ». Mais la nouvelle est plutôt inquiétante. Après son étude d'imprégnation des polluants sur les habitants du pourtour de l'étang de Berre, l'Institut écocitoyen s'attaque cette fois-ci aux animaux marins. Durant deux ans, les chercheurs de cette association – financée par la Ville de Fos et le conseil de territoire Ouest Provence – ont réalisé plusieurs prélèvements en se concentrant sur les effets des polluants dérivant du chlore. Si l'étude n'est pas encore finie, les premiers résultats sont déjà frappants : « *D'ores et déjà, les chercheurs sont capables d'affirmer que les oursins du Golfe de Fos ont développé une forme de résistance à ces polluants* », annonce ce lundi l'Institut.

« *Nous avons comparé les larves d'oursins de Fos avec ceux des Embiez. Si vous mettez un oursin des Embiez à Fos, il va mourir très rapidement. Tandis que celui de Fos est super résistant au chlore. Maintenant, reste à savoir s'il s'agit de mutation génétique ou d'une sorte de sélection naturelle* », explique Véronique Dolot, porte-parole de l'Institut. Le chlore est fortement utilisé par les industriels qui en rejettent une partie dans le bassin. Pour mener son étude FOS-SEA, qui doit durer un an encore, l'Institut écocitoyen bénéficie entre autres de financements de l'Agence nationale pour la recherche.

<https://www.20minutes.fr/planete/2448583-20190212-video-bouches-rhone-oursins-peches-golfe-fos-mer-mutants>

VIDEO. Bouches-du-Rhône: Les oursins pêchés dans le golfe de Fos-sur-Mer sont-ils des «mutants»?

ENVIRONNEMENT Une étude montre que les oursins présents dans le golfe de Fos auraient développé une forme de résistance à la pollution jusque dans leurs gènes.

Mathilde Coates | Publié le 12/02/19 à 09h15 — Mis à jour le 12/02/19 à 09h15



Une chercheuse prélève des oursins dans le golfe de Fos-sur-Mer — Mathilde Coates / 20 Minutes

- Le golfe de Fos-sur-Mer borde l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe.
- Des millions de m³ de chlore y sont déversés chaque année par les industriels.
- Ces rejets ont des conséquences sur les oursins présents naturellement dans ce milieu.

L'eau se fait soudainement plus claire, et on peut entendre distinctement une sorte de crépitement. La faute au chlore rejeté directement dans la mer par les différentes industries qui bordent le golfe de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône.

Les entreprises de l'un des plus importantes industrielles d'Europe sont en effet autorisées à déverser dans ce golfe, sous un certain seuil, le chlore qu'elles utilisent afin de nettoyer les tuyaux par lesquels elles pompent de l'eau.

Mais quelles conséquences ces rejets de chlore peuvent-ils avoir sur les animaux de cette zone consommés par l'homme, comme l'oursin ? Depuis près de deux ans, une étude, baptisée Fos-Sea, est menée par l'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions et coordonnée par le laboratoire chimie de l'environnement d'Aix-Marseille université. Les premiers résultats sont clairs : dans ce milieu connu pour concentrer différentes substances toxiques, les oursins ont développé une résistance particulière aux polluants, comme le chlore.

Six millions de m³ de chlore

« Chaque année sont rejetés près de 6 millions de m³ de chlore dans le golfe de Fos-sur-Mer, explique Jean-Luc Boudenne, professeur au sein du laboratoire et coordinateur de l'étude. Or, ce chlore, au contact de la matière organique présente dans la mer, se transforme en sous-produits de chloration, dont certains peuvent être toxiques voire cancérigènes. »

Dans le cadre de cette étude, des oursins sont prélevés dans le golfe, à proximité d'une zone de rejet de chlore, ainsi que d'autres de leurs congénères vivant, eux, sur l'archipel des Embiez classé zone Natura 2000. Des fécondations sont effectuées en laboratoire, puis les larves sont soumises à des doses croissantes de sous-produits de chloration, jusqu'à ce qu'elles meurent.

Des oursins ultrarésistants

« Les doses létales sont beaucoup plus importantes pour les oursins de Fos, si bien que l'on peut supposer que les oursins des Embiez ne pourraient probablement pas survivre », poursuit Jean-Luc Boudenne. Comment l'expliquer ? Soit la sélection naturelle est en jeu, soit les oursins qui survivent sont des sortes de « super oursins mutants », comme l'indique la chargée de communication de l'institut écocitoyen Véronique Dolot. « On peut supposer que cela soit dû à une modification de leur ADN, les oursins devant s'adapter à ce milieu », reconnaît Jean-Luc Boudenne.

En cette période d'oursinades, une question taraude donc : manger des oursins du golfe, particulièrement exposés au chlore, a-t-il des conséquences pour l'homme ? « Cette étude a un intérêt environnemental, mais aussi sanitaire, admet Jean-Luc Boudenne. Une étude menée il y a quelques années sur des congères, en bout de chaîne alimentaire, montrait la présence d'halophenol dans l'animal, qui peut être cancérigène. Pour l'oursin, la question n'est pas encore tranchée. » La fin de l'étude est prévue pour 2020.

<https://www.maritima.info/actualites/environnement/departement/10469/golfe-de-fos-les-oursins-s-adaptent-aux-eaux-chlorées.html>

Golfe de Fos : les oursins s'adaptent aux eaux chlorées

ENVIRONNEMENT

12/02/2019 À 14h48

02:55



1/1 Golfe de Fos : les oursins s'adaptent aux eaux chlorées

Les oursins du golfe de Fos développent une tolérance à certaines pollutions. C'est le constat provisoire de « Fos Sea », une étude de l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions.



Jean-Luc Boudenne au micro d'Ulrich Téchéné



Stéphane Coupé au micro d'Ulrich Téchéné



Karine Lebaron au micro d'Ulrich Téchéné

Des oursins tolérants aux sous-produits chlorés ? C'est ce que tend à montrer une étude en cours répondant au nom de « Fos Sea ». Avec l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions de Fos sur Mer, le laboratoire de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie ou celui de Chimie de l'Environnement de Marseille, des scientifiques travaillent à identifier l'impact sur l'environnement des rejets d'eau chlorée par les industriels.

Depuis les années 70, les industries alentours se servent d'eau de mer pour refroidir - ou réchauffer - leurs installations. Afin d'éviter la prolifération d'algues ou de moules dans les canalisations, ils chlorent l'eau de mer pompée, l'utilisent puis la rejettent dans le golfe de Fos. C'est alors que « ce chlore au contact des matières organiques va former des sous-produits chlorés dans la mer », explique Jean-Luc Boudenne, professeur des Universités, nous essayons d'identifier ces composés et nous étudions leur toxicité, sachant qu'ils peuvent être cancérigènes, reprotoxiques ou génotoxiques ». Aujourd'hui, la somme des autorisations préfectorales permet aux industries du golfe de Fos de rejeter chaque année à la mer jusqu'à 6 millions de mètres cubes d'eau chlorée.

Les oursins ont été choisis par les scientifiques pour leur capacité de reproduction rapide car ce sont leurs larves qui sont l'objet de toutes les attentions. Dans l'étude comparative des larves d'oursins en provenance d'eaux peu polluées (L'île des Embiez) avec celles du golfe de Fos, les chercheurs ont constaté que ces dernières étaient peu sensibles au bromoforme, un des sous-produits majeurs issu de l'eau chlorée. « Après 48 heures d'exposition à 3 sous-produits de chloration, à des concentrations qui dépassent largement celles existantes à Fos, détaille la doctorante en écotoxicologie Karine Lebaron, nous constatons 90% de mortalité ou de malformations sur les larves issues de la reproduction des oursins des Embiez, tandis qu'à contrario sur celles de Fos, 80 % restent en bonne santé ». Pour Karine Lebaron et Stéphane Coupé, tous deux attachés au laboratoire de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie, deux hypothèses sont envisagées à ce stade de la recherche: soit c'est un cas avéré de sélection naturelle, soit c'est une mutation génétique. Des analyses complémentaires vont être réalisées avec des oursins prélevés à proximité du parc naturel marin du Cap Corse.

La finalité dans cette étude ? « Fos Sea » fait partie de ces nombreuses recherches sur l'impact des polluants sur l'environnement. Les scientifiques rencontrés lors du prélèvement d'oursins lundi dernier insistent bien qu'il n'est pas de leur ressort de parler d'étude sanitaire. Ils ajoutent qu'avec l'infime concentration de bromoforme retrouvée dans les oursins de Fos, ou celles d'halophénols analysées dans les congères, « il faudrait en consommer tous les jours » pour que ce soit dangereux. Mais comme l'évoque Jean-Luc Boudenne : dans la région « on est tous soumis à des multi-pollutions donc à un moment, on atteint un seuil critique ». Pour rappel, le cumul des pollutions est une notion inexistante pour les réglementations en vigueur. Les faire reconnaître pour les prendre en compte est un des combats de l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions... L'étude « Fos Sea » va se prolonger une année encore, avec notamment des données supplémentaires concernant la génotoxicité.

En vidéo Karine Lebaron, doctorante en écotoxicologie avec le laboratoire de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie ; Jean-Luc Boudenne, professeur des Universités et responsable au laboratoire Chimie de l'Environnement de Marseille ; Stéphane Coupé, maître de conférence attaché au laboratoire de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie.

<https://www.santemagazine.fr/actualites/actualites-sante/bebes-sans-bras-lenquete-demarre-lentement-336701>

13/02/2019

Bébés sans bras : l'enquête démarre lentement

À ce stade, rien ne permet d'expliquer la survenue d'anomalies congénitales chez des enfants dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique. Deux comités d'experts viennent d'être constitués. Ils rendront un rapport en juin 2019.

Le 29 octobre dernier, le gouvernement a saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) et Santé publique France (SPF) afin d'**enquêter sur l'affaire des « bébés sans bras »**. Un nombre anormalement élevé d'enfants nés avec un handicap, une **agénésie transverse du membre supérieur**, a été repéré dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique. Trois cas ont également été signalés près de l'étang de Berre, dans les Bouches-du-Rhône.

Trois mois après la saisine, l'Anses et SPF ont mis en place deux comités d'experts.

- Le premier rassemble 22 scientifiques de différentes disciplines (gynécologie, génétique, épidémiologie, infectiologie...), sous la houlette du Pr Alexandra Benachi, présidente de la Fédération française des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal. Ce comité d'experts va examiner toutes les explications possibles à ces naissances de **bébés malformés** (intoxication, exposition à des produits chimiques...), mais précise que « *à ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée par rapport à une autre* ». La première réunion se tiendra début mars.
- Le second, un Comité d'orientation et de suivi, dirigé par Daniel Benamouzig, sociologue au CNRS, se réunira pour la première fois le 21 février. Il est chargé d'engager le dialogue avec les familles, les associations de patients, les professionnels de santé et les différents registres qui, au niveau local, recensent les cas anormaux d'**anomalies congénitales**.

Ces registres ne couvrent actuellement que 19 % des naissances en France. La création d'un nouveau registre est prévue dans les mois qui viennent.

Pour l'heure, l'Anses et SPF n'ont repéré aucune augmentation particulière du nombre d'agénésies transverses du membre supérieur. « *Les résultats des analyses des données de cinq registres ne mettent pas en évidence de tendance à la hausse sur la période d'étude, avec une prévalence de 1,1 pour 10 000 en 2009 et 1,3 pour 10 000 en 2016* », précisent les deux agences sanitaires qui rendront leur rapport en juin 2019.

<https://www.20minutes.fr/sante/2452263-20190215-fos-mer-ville-demande-etat-registre-cancers-mettre-fin-chape-silence>

Fos-sur-Mer: La ville demande à l'Etat un registre des cancers pour mettre fin à la «chape de silence»

ENVIRONNEMENT Une motion a été votée à l'unanimité pour disposer de données réelles sur le territoire

Caroline Desbroy | Publié le 15/02/19 à 19h00 — Mis à jour le 15/02/19 à 19h06



Le complexe industriel sur le golfe de Fos-sur-Mer. (Photo d'illustration) — FOURMY MARIOGIRA

- Comme la plupart des villes et départements en France, Fos-sur-Mer, dont le bassin est très exposé aux polluants industriels, ne dispose pas d'un registre des cas de cancers.
- L'ARS Paca a également adressé une demande à la ministre de la Santé, au vu de la situation locale, où la surmortalité par cancer est de l'ordre de 4,1 %.
- Un registre représente un investissement financier de l'ordre de 1 million d'euros par an.

La motion a été votée à l'unanimité. Au dernier conseil municipal de Fos-sur-Mer, les élus ont demandé à l'Etat la mise en place d'un registre local des cancers et des malformations congénitales. « Ce qu'on demande, c'est un outil, pas un procès », démine le maire Jean Hetsch (PS), en dénonçant la « chape de silence » qui entretient inquiétudes et sentiment d'impunité chez les habitants de cette zone industrielle, l'une des plus vastes d'Europe. « Cet outil permettrait d'avoir des connaissances sur l'incidence des polluants industriels et des particules fines sur la santé humaine », poursuit-il.

Si elle est avant tout symbolique, cette motion va cependant atterrir sur le bureau du préfet des Bouches-du-Rhône, qui valide les délibérations du conseil municipal. « Il va être obligé de remonter l'information », estime Jean Hetsch, déjà signataire de l'appel de Marseille pour la mise en place d'un tel registre sur le territoire français. Car la France ne décompte les cas de cancers que pour 22 % de sa population.

« Nous n'avons pas de données réelles issues de nos territoires, explique Muriel Andrieu-Semmel, responsable du département santé environnement à l'ARS Paca. Celles que nous avons sont faites par modélisation. Par ailleurs, les registres de cancer aujourd'hui ne prennent pas en compte les facteurs environnementaux, dont on a vu progresser les niveaux de connaissance ces dix dernières années. »

 **Mathilde Ceillies**
@MathildeCeillies

Avec son étude Index, l'institut écocitoyen de Fos-sur-Mer montre que la #pollution industrielle s'est infiltré jusque dans le corps des habitants de la commune, sur-imprégnés à certains polluants dont le plomb @20Minutes

🕒 18 28 - 28 mai 2018

[Voir les autres Tweets de Mathilde Ceillies](#)

« Un véritable travail d'enquêteur »

Pour Daniel Moutet, président de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos, la motion du conseil municipal est ainsi presque un peu courte. « Je serais allé plus loin, j'aurais demandé une étude épidémiologique qui comprenne aussi le diabète et l'asthme, tout ce qu'il faut suivre comme partout en Europe, sauf qu'en France les autorités ne mettent pas l'argent. » Un registre des cancers nécessite en effet de collecter, croiser et analyser de nombreuses données. « Un véritable travail d'enquêteur », souligne Muriel Andrieu-Semmel, qui évalue à sept équivalents temps plein ce travail de fourmi. « On est sur des montants qui avoisinent le million d'euros pour un fonctionnement annuel », complète-t-elle.

L'ARS Paca a écrit fin août à la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, pour réclamer de disposer sur la zone de Berre l'Étang d'un moyen d'observation plus fin. « Nous sommes convaincus qu'il y a sur ce territoire un enjeu de santé spécifique », affirme Muriel Andrieu-Semmel, renvoyant aux dernières études parues sur les polluants et à une surmortalité par cancer sur cette zone de l'ordre de 4,1 % : « C'est significatif, ce n'est pas lié au hasard. Chez les hommes, la proportion atteint 8,7 %, et sur la zone de Fos-sur-Mer et Port Saint-Louis, on a plus de 34 % de mortalité de cancer chez les hommes. »

Un embryon de registre a été mis en place en 2012 dans les Bouches-du-Rhône, l'Observatoire Revela 13, qui recense les cas des cancers du rein, de la vessie et des leucémies aiguës. Il doit révéler ses premiers résultats très prochainement, au premier semestre 2019. « Un registre est un travail de longue haleine, souligne Muriel Andrieu-Semmel, il faut au moins cinq ans de collecte de données pour avoir des résultats solides. » Dont acte.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/fos-mer-scientifiques-etudiant-impact-eau-chlorée-oursins-1624613.html>

Fos-sur-mer : des scientifiques étudient l'impact de l'eau chlorée sur les oursins



Des scientifiques analysent les conséquences des eaux chlorées rejetées par les industries à Fos-sur-Mer depuis 2016. Oursins, poissons et moules s'adaptent pour survivre dans cet environnement. Le laboratoire de chimie de l'environnement d'Aix-Marseille étudie notamment les oursins.

Par Nathalie Deumier

Publié le 15/02/2019 à 09:38 Mis à jour le 15/02/2019 à 10:02



Une consommation toxique pour l'homme ?

Des milliers de données ont été enregistrées. Le chlore provoque une mutation chez l'oursin, lui permettant de résister à cette pollution. **Des mutations entraîneraient certaines anomalies génétiques.** Les humains qui consomment ces produits de la mer "chlorés" prennent-ils un risque ? Réponse de Jean-Luc Boudene :

"On ne peut pas encore le dire. On a identifié une série de produits qui, individuellement, à partir d'une certaine dose, peuvent être cancérigènes. Mais les doses mesurées pour l'instant sont insuffisantes pour dire que c'est toxique. Il faudrait que les gens consomment ces produits toute leur vie pour avoir un déclenchement de quelque chose."

Les industriels de Fos-sur-Mer sont autorisés, par arrêté préfectoral, à pratiquer ces rejets de chlore en milieu marin. L'étude scientifique en mesure les conséquences et, si nécessaire, fera évoluer la réglementation.

<https://marsactu.fr/bref/le-ministere-de-la-sante-cree-un-registre-des-cancers-autour-de-letang-de-berre/>

Le ministère de la Santé crée un registre des cancers autour de l'étang de Berre

Surveillance

Bref Julien Vinzent_ 18 Fév 2019  0

Le ministère de la Santé a validé en fin de semaine dernière la création d'un registre des cancers autour de l'étang de Berre, annonce *La Provence*. L'agence régionale de santé (ARS) avait écrit en août dernier à son ministère de tutelle pour formuler cette demande. Le conseil municipal de Fos a voté mardi dernier une motion en ce sens, afin de mieux évaluer l'impact de la pollution industrielle. Il s'agit d'un travail de recensement systématique, qui existe aujourd'hui dans onze territoires. Localement, l'étude Revela 13, dont les résultats seront présentés prochainement, ne se focalisait que sur certains types de cancers.

Responsable du département Santé-environnement de l'agence régionale de santé (ARS), Muriel Andrieu-Semmel assure à *La Provence* qu'il n'y avait jusqu'à présent pas de « *demande argumentée des chercheurs et du corps médical, des médecins du territoire* », en faveur de ce dispositif. « *Le facteur déclencheur, c'est l'étude Scenarii* », poursuit-elle, en référence à ce travail publié début 2018 par Air Paca qui avait conclu au dépassement du risque sanitaire pour quatre polluants ([lire notre décryptage](#)).

<https://www.laprovence.com/article/papier/5374888/le-registre-de-surveillance-du-cancer-lance.html>

Fos - Étang-de-Berre : "Le registre de surveillance du cancer lancé" Muriel Andrieu-Semmel

Le ministère de la Santé vient de donner son accord pour l'élaboration d'un registre, un combat notamment des élus de Fos-sur-Mer pour mesurer l'impact de la pollution

Par Eric Goubert et Pascal Stella



Muriel Andrieu-Semmel est responsable du département Santé-environnement de l'Agence régionale de santé (ARS). PHOTO SERGE GUEROULT



La bonne nouvelle était attendue depuis plusieurs jours à l'Agence régionale de santé (ARS), depuis plusieurs mois ou plusieurs années dans de nombreuses communes de la zone Fos-Étang de Berre. Elle est finalement tombée en fin de semaine dernière : dans un courrier signé par le directeur général de la santé, le ministère donne son accord à la "mise e

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/fos-sur-mer-bientot-registre-surveillance-cancers-1627085.html>

Fos-sur-Mer : bientôt un registre de surveillance des cancers



La pollution industrielle sur le territoire de l'étang de Berre. © Emmanuel ZINI/FRANCE 3 PROVENCE ALPES

Le ministère de la Santé vient de répondre favorablement aux demandes des élus et associations du pourtour de l'étang de Berre. Un registre de surveillance des cancers sera mis en place avec ses bienfaits mais aussi ses limites.

Par Eric Ambrosini

Publié le 20/02/2019 à 15:54 Mis à jour le 20/02/2019 à 15:50

La pollution industrielle sur le territoire de l'étang de Berre est un sujet sensible depuis 20 ans. Après avoir adopté à l'unanimité une motion pour demander la mise en place d'un registre local des cancers et des malformations congénitales, le conseil municipal de Fos-sur-mer vient de voir cette requête approuvée par le Ministère de la Santé.

« - Actuellement, la norme de rejet est de 35mg par m³ mais multiplié par le nombre d'entreprises, quelles sont les réelles incidences sur le corps humain ? - »

s'interroge Jean Hetsch le maire de Fos-sur-mer qui estime que

« - la statistique sur les pathologies permettront peut-être de nous en dire plus - »

Ce registre de surveillance est aussi au cœur d'un long combat mené par les associations. Combat qui aujourd'hui porte ses fruits mais

« - un registre n'est qu'un recensement du nombre de cancers - »

précise Daniel Moutet. Le Président de l'Association de Défense et de la Protection du Littoral du Golfe de Fos se réjouit de ce premier pas mais selon lui, il faut aller beaucoup plus loin

« - il faut trouver les causes à effets et pouvoir déterminer quelle pollution est responsable de quel cancer - »

La prochaine étape devrait être la réalisation d'une vaste étude épidémiologique.

Selon les dernières études, l'occurrence des cancers sur la zone de Fos-sur-mer et de Port Saint-Louis est plus élevée que dans le reste de la France.

3 Fos-sur-Mer : un registre des cancers

À regarder plus tard Partager

PLUS DE VIDÉOS

Archives

Fos-sur-mer : bientôt un registre de surveillance des cancers

Un registre de surveillance du cancer va être mis en place à Fos sur mer pour vérifier les effets de la pollution industrielle. Intervenants : Daniel Moutet Président de l'Association de Défense et de la Protection du Littoral du Golfe de Fos/Jean Hetsch Maire de Fos-sur-Mer - Reportage Valérie CHENINE/Emmanuel ZINI

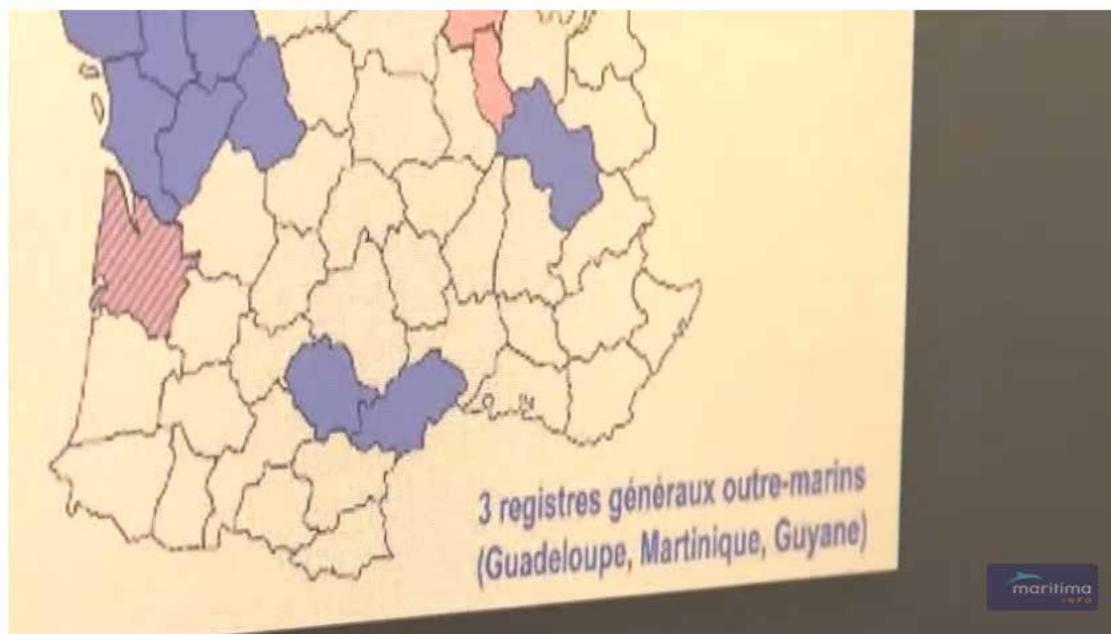
<https://www.maritima.info/depeches/sante/fos-sur-mer/58200/etang-de-berre-bientot-un-registre-des-cancers.html>

Étang de Berre : bientôt un registre des cancers

SANTÉ

🕒 21/02/2019 À 14H22

🕒 00:36



Alors que depuis plusieurs jours nous vivons un épisode de mauvaise qualité de l'air liée à la pollution, le ministère de la santé vient de donner son feu vert pour la mise en place d'un registre des cancers sur le territoire de l'étang de Berre. Ce dispositif de surveillance pérenne existe déjà dans une vingtaine de département en France et son arrivée sur notre territoire est une bonne nouvelle pour Jean Hetsch, le maire de Fos-sur-Mer.

En vidéo : la réaction de Jean Hetsch, maire de Fos-sur-Mer.

(Interview, images et montage : Rémy Repony pour Maritima médias.)

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/le-maire-de-fos-sur-mer-reclame-la-creation-d-un-registre-des-cancers-en-france-1550734835>

Le maire de Fos-sur-Mer réclame la création d'un registre des cancers en France

Jeudi 21 février 2019 à 8:40 - Par Thibault Maisonneuve, France Bleu Provence, France Bleu



Invité de France Bleu Provence matin, Jean Hetsh s'est réjoui ce jeudi de la création d'un registre des cancers destiné à mesurer l'incidence des polluants industriels sur la santé autour de l'étang de Berre. Il demande la création d'un équivalent pour l'ensemble du territoire national.



Ce registre doit permettre de faire un lien entre l'industrie polluante et les risques de cancer © Maxppp -

Fos-sur-Mer, France

Invité de France Bleu Provence matin, Jean Hetsh, maire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) s'est dit "heureux d'avoir été entendu" après la création par le ministère de la Santé d'un registre des cancers pour le territoire de l'étang de Berre. "C'est une satisfaction dans la mesure où l'on réclamait ce registre depuis très longtemps" a réagi l' élu. Lors du dernier conseil municipal le 11 février 2019, la commune avait voté **une motion à l'unanimité** pour obtenir ce dispositif destiné à connaître l'incidence des polluants industriels et des particules fines sur la santé humaine.

“ Des départements plongés dans un silence inquiétant" - Jean Hetsh

Le maire PS de Fos-sur-Mer a réclamé la **mise en place d'un registre des cancers** sur l'ensemble du territoire national, estimant que "la France ne décompte les cas de cancers que pour 22% de sa population".

"Il n'est pas concevable que des départements, en particulier les Bouches-du-Rhône, qui accueillent de nombreuses activités industrielles, soient plongés dans un silence inquiétant", estime Jean Hetsh qui souhaite que **les données recueillies autour de l'étang de Berre soient comparées avec d'autres départements "pour pouvoir agir sur les normes"**.

L' élu des Bouches-du-Rhône s'est inquiété sur France Bleu Provence d'une "addition des normes avec des industries concentrées au même endroit et d'un effet cocktail qu'on ne connaît pas aujourd'hui".



Mars 2019
(ÉTUDE DENDROCHIMIQUE)

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/chercheurs-arbres-retracer-historique-pollutions-Fos-sur-Mer-33013.php4>

Des chercheurs ont utilisé les arbres pour retracer l'historique des pollutions à Fos-sur-Mer

Risques | 06 mars 2019 | Rachida Boughriet

A- A+  



© Gilles Paire

Les chercheurs de l'Institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions, du Laboratoire Chrono-environnement et du Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement (Cerege) ont utilisé les cernes des arbres pour évaluer l'historique des polluants atmosphériques présents dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône).

Les scientifiques français ont ainsi mené une étude dendrochimique qui consiste à réaliser des carottages dans les troncs des arbres âgés. L'étude a permis de déterminer l'année de la formation des cernes et d'identifier les anomalies de la composition chimique du bois.

Deux espèces d'arbres ont été sélectionnées : le pin d'Alep (*Pinus halepensis*) et le peuplier noir (*Populus nigra*). Les résultats de leurs travaux ont été publiés dans la revue Chemosphere. Le peuplier est "un modèle plus pertinent" que le pin pour les études dendrochimiques, soulignent les chercheurs. La concentration mesurée montre "l'industrialisation croissante du territoire". Leurs travaux ont mis en évidence l'exposition du territoire de Fos-sur-Mer à "de nombreux" polluants métalliques. Et particulièrement les principaux métaux et métalloïdes émis par les industries du secteur (aluminium, arsenic, cadmium, cobalt, cuivre, molybdène, zinc). "Entre 1970 et 1990, période au cours de laquelle le territoire a accueilli de nombreuses industries, l'exposition était principalement marquée par le zinc, le cadmium et le mercure", explique le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). A partir des années 2000 et de la mise en place des mesures "pour un meilleur contrôle des émissions atmosphériques, les teneurs en ces éléments diminuent". Mais d'autres comme l'arsenic, le chrome, le nickel, le vanadium, l'aluminium ou le fer, "principalement émis par la métallurgie et la sidérurgie très représentées sur la zone, ont augmenté au cours des dix dernières années", ajoute le CNRS.

Cette étude "a mis en lumière la pertinence des méthodes dendrochimiques pour évaluer l'exposition à la pollution atmosphérique dans le temps".

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/le-directeur-d-arcelormittal-reconnait-un-depassement-des-normes-a-fo-sur-mer-151860351>

Le directeur d'ArcelorMittal reconnaît un dépassement "parfois" des normes à Fos-sur-Mer

Mercredi 6 mars 2019 à 11:04 - Par Thibault Mabonneuve, France Bleu Provence, France Bleu



Invité de France Bleu Provence matin, Bruno Ribo, directeur d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), a assuré que les travaux de mise en conformité des derniers fours de la cokerie de l'usine seront terminés à la fin de ce trimestre.



Bruno Ribo, directeur d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer © Mixpée

Fos-sur-Mer, France

Invité de France Bleu Provence matin, Bruno Ribo, directeur d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer a reconnu que l'usine dépassait "parfois" les normes environnementales alors qu'un rapport de l'inspection du travail a épinglé en octobre 2018 l'aciérie et que la préfecture des Bouches-du-Rhône lui a signifié une amende administrative de 15.000 euros pour pollution de l'air fin décembre 2018.

“ 108 fours sur 126 sont en conformité.”

"Parfois, c'est vrai, nous avons des incidents", a reconnu Bruno Ribo sur France Bleu Provence. Sur 95% de nos installations, nous sommes en conformité. Sur 126 fours, 108 fours sont conformes et les derniers fours sont en cours de mise en conformité. Ces travaux seront terminés à la fin de ce trimestre" a insisté le directeur de l'usine de Fos-sur-Mer qui a rappelé un investissement de 130 millions d'euros depuis 2012. "On a le même type d'investissement sur les prochaines années", a-t-il expliqué.

“ Un travail de longue haleine.”

Le directeur d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer a expliqué que la mise en demeure de la préfecture des Bouches-du-Rhône était liée au fait que l'usine a "trois mois de retard sur la mise en conformité des derniers fours". "Sur des installations qui ont cette taille, cela prend un certain temps. Nous ne pouvons pas arrêter ces fours. Les arrêter, c'est d'une certaine manière les perdre", a poursuivi sur France Bleu Provence Bruno Ribo. "C'est un travail de longue haleine."

Dans un courrier d'octobre 2018, révélé lundi par le site d'investigation *Marsactu*, l'inspection du travail s'alarmait d'une "situation dangereuse avérée" pour certains travailleurs de ce site industriel. L'administration avait enjoint à ArcelorMittal de prendre un certain nombre de mesures correctives, après avoir constaté notamment des fuites sur des portes de fours à coke et des émanations de produits chimiques dangereux à des niveaux plusieurs dizaines de fois supérieures aux normes limites à certains postes. Sur France Bleu Provence, Bruno Ribo "ne conteste pas les conclusions du rapport". Concernant le port du masque obligatoire, le directeur du site a expliqué que le port de ces équipements était "parfois difficile". "Ce sont des masques autonomes de respiration, les mêmes que portent les pompiers. Ce n'est pas toujours facile de les porter."

Un registre des cancers

Le mois dernier, le ministère de la Santé a autorisé la création d'un registre des cancers autour de l'étang de Berre pour mesurer l'incidence des polluants industriels sur la santé. "La démarche réponse lancée par les autorités et qui associe les riverains, les organisations non gouvernementales, les représentants des travailleurs, la classe politique, les autorités de l'État et les industriels est la bonne structure qui nous permet d'avancer. Ce registre est un élément qui fait partie de cette démarche", a conclu Bruno Ribo.

https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/le-directeur-d-arcelormittal-reconnait-que-l-usine-de-fos-sur-mer-depasse-parfois-les-normes-environnementales_3220527.html

Le directeur d'ArcelorMittal reconnaît que l'usine de Fos-sur-Mer dépasse "parfois" les normes environnementales

Fin décembre 2018, l'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer a écopé d'une amende de 15 000 euros pour pollution de l'air.



Le directeur d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, a reconnu ce mercredi matin sur [France Bleu Provence](#) que l'usine dépassait "parfois" les normes environnementales encore en mars 2019. En décembre 2018, la préfecture du département lui avait signifié une amende administrative de 15 000 euros [pour pollution de l'air](#).

130 millions d'euros d'investissement

"Parfois, c'est vrai, nous avons des incidents", a reconnu Bruno Ribo, le directeur d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, sur France Bleu Provence. "Sur 95 % de nos installations, nous sommes en conformité. Sur 126 fours, 108 fours sont conformes et les derniers fours sont en cours de mise en conformité. Ces travaux seront terminés à la fin de ce trimestre", a-t-il précisé.

Le directeur rappelle avoir investi 130 millions d'euros depuis 2012 et prévoir un investissement du "même type" pour les prochaines années, tout en précisant que la mise en demeure de la préfecture est due au fait que l'usine a "trois mois de retard sur la mise en conformité des derniers fours" et que "sur des installations qui ont cette taille, cela prend un certain temps. Nous ne pouvons pas arrêter ces fours. Les arrêter, c'est d'une certaine manière les perdre. (...) C'est un travail de longue haleine".

<https://www.ledauphine.com/france-monde/2019/03/10/pollution-des-oursins-mutants-decouverts-pres-de-fos-sur-mer>

BOUCHES-DU-RHÔNE

Pollution : des oursins mutants découverts près de Fos-sur-Mer



Même s'ils ne sont pas considérés comme impropres à la consommation, la découverte d'oursins qui ont muté génétiquement dans la zone industrialo-portuaire de Fos démontre que la pollution a bien un impact sur la faune.

L'étude conduite par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP), sur l'impact des rejets de chlore dans le golfe de Fos, peut nourrir quelques inquiétudes chez les amateurs de la chaire orangée fortement iodée de ce fruit de mer délicieux.



Avec l'aide du Laboratoire de chimie de l'environnement de l'Université d'Aix-Marseille, cette étude baptisée Fos-Sea démontre clairement que les oursins ont développé une résistance particulière à certains polluants, comme les sous-produits de chloration.

Il faut savoir que depuis les années 1970, les entreprises de l'un des plus importants sites industriels d'Europe sont autorisées à rejeter - à condition de respecter un certain seuil - le chlore qu'elles utilisent pour nettoyer les canalisations par lesquelles elles pompent l'eau de mer pour refroidir - ou réchauffer - leurs installations.

« On parle potentiellement de 6 millions de m³ d'eaux chlorées rejetées chaque année dans le golfe de Fos-sur-Mer », s'indigne Pierre Cazeel, le référent régional d'Europe Écologie-Les Verts. Le problème, c'est que ce chlore, au contact de la matière organique présente dans la mer, se transforme en sous-produits de chloration dont certains, à très hautes doses, peuvent être particulièrement toxiques.

Une étude comparative a été effectuée entre des oursins prélevés à proximité d'une zone de rejet de chlore dans le golfe et des oursins vivant sur l'archipel des Embiez, près de Toulon, classé zone Natura 2000. Le résultat est sans appel : les larves de Fos sont plus résistantes aux polluants que celles des Embiez.

Pour Jean-Luc Boudenne, professeur au laboratoire marseillais qui a coordonné l'étude, il ne s'agit pas de sélection naturelle comme on a pu le penser un moment mais bel et bien d'une mutation génétique.

« On a comparé les génomes des oursins de Fos avec ceux des Embiez, on voit que c'est différent. Pour la première fois, on a mis en évidence qu'une espèce animale s'est adaptée génétiquement à la pollution dans le golfe de Fos-sur-Mer. »...

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/fos-sur-mer-arbres-temoins-pollution-passee-presente-1645728.html>

Fos-sur-Mer : des arbres témoins de la pollution passée et présente



Des chercheurs de l'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions ont fait une étude sur l'évolution et la nature de la pollution de la zone industrielle de Fos-sur-Mer à partir d'extraits d'arbres.

Par Sidonie Canetto
Publié le 27/03/2019 à 17:10 Mis à jour le 27/03/2019 à 18:00

L'évolution et la nature de la pollution de la zone industrielle de Fos-sur-Mer : c'est ce qu'ont étudié des chercheurs de l'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions en collaboration avec le centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement d'Aix-Marseille Université et le laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

Leur étude se base sur l'analyse d'extraits d'arbres. C'est ce que l'on appelle une étude dendrochimique. Cette étude a été publiée dans une revue scientifique "**chemosphere**".

"La dendrochimie est un outil qui permet de savoir si les normes de réduction de la pollution ont eu de l'effet et aussi de déterminer ce sur quoi il faut agir sur quels types de polluants" explique Véronique Dolot, chargée de communication à l'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions.

Les cernes de l'arbre comme révélateur

Les arbres grandissent chaque année, cette croissance est mesurable par des cercles sur le tronc, c'est ce que l'on appelle des cernes.

"Ces cernes contiennent des indications, elles permettent de donner l'âge d'un arbre mais aussi de savoir quel était son environnement" explique Annabelle Austruy, chargée de mission sol et éco-toxicité à l'institut éco-citoyen de Fos-Su-Mer.

Les racines et les feuilles emprisonnant les molécules atmosphériques ou terrestres et les restituant au coeur de l'arbre.

Extraction des cernes

"Nous pratiquons un carottage non-violent à 1m70 du sol sur 1 cm de diamètre de chaque côté du tronc des arbres et l'on obtient un échantillon représentatif de la vie de l'arbre", précise Annabelle Austruy, chargée de mission sol et éco-toxicité à l'institut éco-citoyen de Fos-Su-Mer.

"L'étude a été faite sur des peupliers et des pins, les peupliers ont finalement été retenus comme témoins car ils étaient plus révélateurs de l'environnement dans lequel ils ont grandi (selon plusieurs critères de mesure)" détaille la chercheuse.

L'étude porte sur une comparaison de deux zones: le coeur de la zone industrielle de Fos-sur-Mer et la commune de Grans, 20km plus loin vers Salon-de-Provence.

L'idée est de mesurer la concentration des métaux lourds présents dans les cernes des arbres suivant la répartition géographique.

"Aujourd'hui la zone industrielle de Fos a des données précises sur quel polluant, quelle voie d'exposition peuvent impacter la population" a précisé Véronique Dolot, chargée de communication à l'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions.

Ces extraits d'arbres ont ensuite été analysés.

L'étude dendrochimique montre que deux évolutions d'exposition sont marquantes entre 1975 et 2015 dans la zone industrielle de Fos concernant différents métaux.

Concentrations élevées de certains métaux toxiques

"Les concentrations les plus élevées concernent l'aluminium, l'arsenic, le cadmium, le cobalt, le cuivre, le molybdène et le zinc, sur l'ensemble de la période (1975-2015) sur la zone industrielle par rapport à la zone témoin (Grans)" précise Annabelle Austruy, chargée de mission sol et éco-toxicité à l'institut éco-citoyen de Fos-Su-Mer.

Les niveaux d'émissions de ces métaux globalement sont en augmentation entre 1975 et 1990.

Puis avec la reconnaissance de leur toxicité et la mise en place des réglementations dans les procédés industriels notamment à partir de 1993, les niveaux ont ensuite tendance à baisser concernant ces métaux.

Baisse de concentration de certains métaux et augmentation d'autres

En contre partie, cette étude tend à montrer que parallèlement à la baisse de concentration de certains métaux lourds d'autres métaux moins réglementés ont tendance à augmenter notamment depuis les années 2000.

C'est le cas du Chrome 9 fois plus présent en 2014 qu'en 1975 ou le fer, 6 fois plus concentré en 2014 par rapport au niveau de 1975 ou encore le nickel qui a augmenté 5 fois plus en 2014 que sur l'année 1975.

"Ces éléments sont principalement émis par les activités sidérurgiques et les raffineries très représentées sur la zone industrielle de Fos-sur-Mer" a conclu Annabelle Austruy.

Les chercheurs espèrent obtenir de nouveaux financements pour poursuivre leur étude dans le temps et pour étendre les recherches au centre-ville de Fos-sur-Mer.

https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/a-fos-sur-mer-l-europe-au-defi-d-un-epais-nuage-de-polluants_2070381.html

A Fos-sur-Mer, l'Europe au défi d'un épais nuage de polluants

Par AFP, publié le 31/03/2019 à 12:14, mis à jour à 12:14



L'Union européenne a beau vanter ses "normes environnementales parmi les plus strictes au monde", des habitants dénoncent un air empoisonné. "Il y a un manque de volonté européenne. Moins on pousse les industries, mieux on se porte", s'indigne M. Moutet, les traits fatigués par des années de combat. Il a déclenché l'an dernier un diabète, possiblement lié aux émanations qu'il dénonce.

Surplombant une plage immaculée, dans un paysage saisissant d'acier et de béton, des dizaines de cheminées crachent leur fumée. "Il y en a des blanches, c'est de la vapeur d'eau. Mais aussi des rouges et des jaunes, les plus dangereuses. On a appris à les reconnaître", explique Martine Monnier, 65 ans, qui profite du soleil printanier sur le sable.

A Fos comme ailleurs, la législation européenne impose des niveaux de polluants maximaux dans l'air. La France doit s'y conformer et fixe pour cela des seuils d'émissions aux usines.

Certains points s'améliorent, comme a pu en témoigner fin mars une étude sur les cernes des arbres: elle montre une réduction de la pollution au mercure depuis les années 1970, en parallèle au durcissement des normes.

Un site comme la raffinerie Esso, qui produit 7 millions de tonnes de produits pétroliers par an, explique que ses cheminées rouges et blanches ont divisé en dix ans leurs émissions de soufre par deux et d'oxydes d'azote par trois. "Il y a beaucoup de contrôles inopinés" par les services de l'État et "on maîtrise bien notre empreinte environnementale", affirme son directeur, Stefaan Van Severen.

Marseille - Bains de mer avec cocktails de particules fines. Près de Marseille, dans l'une des zones les plus industrialisées de France, l'UE peine à convaincre de l'efficacité de sa politique écologique, enjeu majeur des élections européennes.

"J'en veux à l'Union européenne ! Qu'est-ce qu'ils attendent pour imposer une prise de conscience !", s'emporte Daniel Moutet, l'une des figures du combat contre la pollution à Fos-sur-Mer, cité industrielle au bord de la Méditerranée, à quelque 50 km au nord-ouest de Marseille.

Respirant les fumées de l'un des plus gros complexes portuaires et industriels d'Europe, des habitants sont rongés par le cancer et les maladies chroniques, plus fréquentes ici.

En mars 2018, pour la première fois, l'État français, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS), a reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epseal" concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique.

https://www.lepoint.fr/societe/dans-la-ville-francaise-de-fos-sur-mer-l-europe-au-defi-d-un-epais-nuage-de-polluants-31-03-2019-2304875_23.php

A Fos-sur-Mer, l'Europe au défi d'un épais nuage de polluants

AFP

Modifié le 31/03/2019 à 12:15 - Publié le 31/03/2019 à 12:11 | AFP



VOTRE ABONNEMENT À 1€ LES 2 PREMIERS MOIS

Bains de mer avec cocktails de particules fines. Près de Marseille, dans l'une des zones les plus industrialisées de France, l'UE peine à convaincre de l'efficacité de sa politique écologique, enjeu majeur des élections européennes.

"J'en veux à l'Union européenne ! Qu'est-ce qu'ils attendent pour imposer une prise de conscience !", s'emporte Daniel Moutet, l'une des figures du combat contre la pollution à Fos-sur-Mer, cité industrielle au bord de la Méditerranée, à quelque 50 km au nord-ouest de Marseille.

Respirant les fumées de l'un des plus gros complexes portuaires et industriels d'Europe, des habitants sont rongés par le cancer et les maladies chroniques, plus fréquentes ici.

En mars 2018, pour la première fois, l'État français, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS), a reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée "Fos-Epseal" concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique.

L'Union européenne a beau vanter ses "normes environnementales parmi les plus strictes au monde", des habitants dénoncent un air empoisonné. "Il y a un manque de volonté européenne. Moins on pousse les industries, mieux on se porte", s'indigne M. Moutet, les traits fatigués par des années de combat. Il a déclenché l'an dernier un diabète, possiblement lié aux émanations qu'il dénonce.

Surplombant une plage immaculée, dans un paysage saisissant d'acier et de béton, des dizaines de cheminées crachent leur fumée. "Il y en a des blanches, c'est de la vapeur d'eau. Mais aussi des rouges et des jaunes, les plus dangereuses. On a appris à les reconnaître", explique Martine Monnier, 65 ans, qui profite du soleil printanier sur le sable.

A Fos comme ailleurs, la législation européenne impose des niveaux de polluants maximaux dans l'air. La France doit s'y conformer et fixe pour cela des seuils d'émissions aux usines.

Certains points s'améliorent, comme a pu en témoigner fin mars une étude sur les cernes des arbres: elle montre une réduction de la pollution au mercure depuis les années 1970, en parallèle au durcissement des normes.

Un site comme la raffinerie Esso, qui produit 7 millions de tonnes de produits pétroliers par an, explique que ses cheminées rouges et blanches ont divisé en dix ans leurs émissions de soufre par deux et d'oxydes d'azote par trois. "Il y a beaucoup de contrôles inopinés" par les services de l'État et "on maîtrise bien notre empreinte environnementale", affirme son directeur, Stefaan Van Severen.

"Effet cocktail"

Mais la défiance demeure: les directives européennes "ne permettent pas de prendre en compte l'effet cocktail, l'accumulation de toutes ces pollutions" à Fos, cerné également par le trafic des avions, cargos et camions, regrette M. Moutet.

Même scepticisme chez René Raimondi, un "partisan de l'Europe fédérale" et maire socialiste de Fos-sur-Mer pendant quatorze ans. "La France a été condamnée maintes fois par l'Europe pour les particules fines, et rien ne se passe ensuite !", regrette-t-il. Les autorités françaises "se fichent un petit peu de ce que l'Europe peut dire. Ils sont plus enclins à faire en sorte que nos industries ne soient pas trop gênées", dénonce-t-il.

Dans ce bastion ouvrier qui a souffert de la désindustrialisation, le choix entre environnement et emploi est souvent vécu comme un dilemme. Dans ce contexte, l'Europe offre des moyens d'agir sur l'Etat", reconnaît le président dans cette région de l'association France Nature Environnement (FNE).

Certaines choses bougent: l'aciérie d'ArcelorMittal, dans le viseur de l'association depuis des années, a écopé fin 2018 d'une amende de l'Etat français pour des rejets excessifs de benzène. La somme, 15.000 euros, reste toutefois symbolique pour l'un des principaux industriels de la zone.

Le groupe a affirmé début février qu'il prévoyait d'avoir résolu les problèmes environnementaux survenus sur le site de Fos-sur-Mer d'ici "la fin avril". Le directeur général d'ArcelorMittal Europe, Aditya Mittal, a précisé que le groupe avait investi presque 100 millions d'euros depuis 2012 pour améliorer les paramètres environnementaux à Fos-sur-Mer.

Face à ces mises en cause, l'UE assure jouer son rôle de "gendarme" de l'air pur. Représentant à Marseille de la Commission européenne, Alain Dumort en veut pour preuve la "mise en demeure" adressée par l'UE en janvier à la France. Une étape juridique importante et la preuve que les normes européennes sont "plus que sérieuses", selon lui.

L'Union finance par ailleurs aussi des projets de recherche, avec l'espoir de rendre les industries plus "vertes". A Fos-sur-Mer, un projet européen cherche à "valoriser" les gaz industriels pour produire isolants ou revêtements plastiques plutôt que de les laisser s'échapper.

Un programme doté de 7 millions d'euros sur quatre ans, mais dont les résultats restent trop incertains et lointains pour rassurer les habitants du golfe de Fos, à deux mois des élections européennes.

31/03/2019 12:14:29 - Marseille (AFP) - © 2019 AFP

<https://www.letelegramme.fr/france/pollution-de-l-air-la-fos-sur-mer-desespere-de-voir-l-europe-se-bouger-01-04-2019-12247363.php>

Pollution de l'air. Fos-sur-Mer désespère de voir l'Europe se bouger

Publié le 01/04/2019 à 20:07. Dernière mise à jour le 01/04/2019 à 20:07. Voir les commentaires

La pression de l'opinion publique en fait un enjeu majeur des élections européennes : malgré un discours volontariste de Bruxelles, l'UE peine à relever le défi de l'air pur. Les points noirs sont nombreux sur la carte : grandes villes saturées par le trafic routier, territoires de production de charbon ou cités industrielles enfumées où l'état de santé des habitants se dégrade, comme à Fos-sur-Mer, près de Marseille.

Bains de mer avec cocktails de particules fines. À Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), dans l'une des zones les plus industrialisées de France, l'UE peine à convaincre de l'efficacité de sa politique écologique, enjeu majeur des élections européennes. « J'en veux à l'Union européenne ! Qu'est-ce qu'ils attendent pour imposer une prise de conscience ! », s'emporte Daniel Moutet, l'une des figures locales du combat contre la pollution.

Respirant les fumées de l'un des plus gros complexes portuaires et industriels d'Europe, des habitants sont rongés par le cancer et les maladies chroniques, plus fréquentes ici. En mars 2018, pour la première fois, l'État français, par le biais de l'Agence régionale de santé (ARS), a reconnu que l'état de santé des habitants de la zone de Fos était « fragilisé » par la pollution. Un an plus tôt, une étude indépendante baptisée « Fos-Epseal » concluait que les femmes interrogées dans la zone avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique.

L'Union européenne a beau vanter ses « normes environnementales parmi les plus strictes au monde », des habitants dénoncent un air empoisonné. « Il y a un manque de volonté européenne. Moins on pousse les industries, mieux on se porte », s'indigne Daniel Moutet, les traits fatigués par des années de combat. Il a déclenché l'an dernier un diabète, possiblement lié aux émanations qu'il dénonce.

Cargos, camions : l'effet cocktail

Surplombant une plage immaculée, dans un paysage saisissant d'acier et de béton, des dizaines de cheminées crachent leur fumée. « Il y en a des blanches, c'est de la vapeur d'eau. Mais aussi des rouges et des jaunes, les plus dangereuses. On a appris à les reconnaître », explique Martine Monnier, 65 ans, qui profite du soleil printanier sur le sable.

À Fos comme ailleurs, la législation européenne impose des niveaux de polluants maximaux dans l'air. La France doit s'y conformer et fixe, pour cela, des seuils d'émissions aux usines. Certains points s'améliorent, comme a pu en témoigner, fin mars, une étude sur les cernes des arbres : elle montre une réduction de la pollution au mercure depuis les années 1970, en parallèle au durcissement des normes.

Un site comme la raffinerie Esso, qui produit sept millions de tonnes de produits pétroliers par an, explique que ses cheminées rouges et blanches ont divisé, en dix ans, leurs émissions de soufre par deux et d'oxydes d'azote par trois. « Il y a beaucoup de contrôles inopinés » par les services de l'État et « on maîtrise bien notre empreinte environnementale », affirme son directeur, Stefaan Van Severen.

Mais la défiance demeure : les directives européennes « ne permettent pas de prendre en compte l'effet cocktail, l'accumulation de toutes ces pollutions » à Fos, cerné également par le trafic des avions, cargos et camions, regrette Daniel Moutet.

Même scepticisme chez René Raimondi, un « partisan de l'Europe fédérale » et maire socialiste de Fos-sur-Mer pendant quatorze ans. « La France a été condamnée maintes fois par l'Europe pour les particules fines, et rien ne se passe ensuite ! », regrette-t-il. Les autorités françaises « se fichent un petit peu de ce que l'Europe peut dire. Elles sont plus enclines à faire en sorte que nos industries ne soient pas trop gênées », dénonce-t-il.

Les choses bougent... lentement

Dans ce bastion ouvrier qui a souffert de la désindustrialisation, le choix entre environnement et emploi est souvent vécu comme un dilemme. Dans ce contexte, « l'Europe offre des moyens d'agir sur l'État », reconnaît le président dans cette région de l'association France Nature Environnement (FNE).

Certaines choses bougent : l'aciérie d'ArcelorMittal, dans le viseur de l'association depuis des années, a écopé, fin 2018, d'une amende de l'État français pour des rejets excessifs de benzène. La somme, 15 000 euros, reste toutefois symbolique pour l'un des principaux industriels de la zone.

Le groupe a affirmé, début février, qu'il prévoyait d'avoir résolu les problèmes environnementaux survenus sur le site de Fos-sur-Mer d'ici à « la fin avril ». Le directeur général d'ArcelorMittal Europe, Aditya Mittal, a précisé que l'entreprise avait investi presque 100 millions d'euros depuis 2012 pour améliorer les paramètres environnementaux à Fos-sur-Mer.

Les habitants inquiets

Face à ces mises en cause, l'UE assure jouer son rôle de « gendarme » de l'air pur. Représentant, à Marseille, de la Commission européenne, Alain Dumort en veut pour preuve la « mise en demeure » adressée par l'UE en janvier à la France. Une étape juridique importante et la preuve que les normes européennes sont « plus que sérieuses », selon lui.

L'Union finance par ailleurs aussi des projets de recherche, avec l'espoir de rendre les industries plus « vertes ». À Fos-sur-Mer, un projet européen cherche à « valoriser » les gaz industriels pour produire isolants ou revêtements plastiques plutôt que de les laisser s'échapper.

Un programme doté de sept millions d'euros sur quatre ans, mais dont les résultats restent trop incertains et lointains pour rassurer les habitants du golfe de Fos, à deux mois des élections européennes.

<https://www.laprovence.com/article/papier/5440713/apres-les-arbres-et-les-oursins-le-chenal-de-caronte-a-la-loupe.html>

Pollution dans le golfe de Fos : après les arbres et les oursins, le chenal de Caronte à la loupe

L'institut écocitoyen s'est penché sur les polluants de la friche d'Azur chimie

Par Eric Goubert



L'institut écocitoyen basé à Fos a mené une étude intéressante sur la friche industrielle d'Azur chimie, située sur la rive nord du chenal de Caronte, à Port-de-Bouc. PHOTO FLORIAN LAUNETTE

Patiemment, l'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions a assis sa crédibilité. Fondé il y a bientôt dix ans par la volonté d'élus et citoyens fosséens engagés dans ce domaine, il prend actuellement un virage, pour devenir un institut à visée plus large. Financé en partie par la Métropole et la municipalité de Fos, il a commencé à étendre ses

<https://www.20minutes.fr/planete/2487395-20190403-fos-mer-scientifiques-trace-polluants-etudiant-cernes-arbres>

Fos-sur-Mer: Des scientifiques sur la trace des polluants en étudiant les cernes des arbres

POLLUTION Plusieurs scientifiques sont parvenus à étudier la teneur en éléments chimiques dans l'air à Fos-sur-Mer en comparant les cernes des arbres

Avenir Mar | Publié le 03/04/19 à 09:05 — Mis à jour le 03/04/19 à 09:05



Le carottage d'un arbre afin d'analyser les cernes pour déterminer la concentration de polluants métalliques. — Michel Serra

- Plusieurs scientifiques ont procédé au carottage d'arbres afin d'analyser la concentration de polluants métalliques dans leurs cernes.
- L'étude s'est déroulée à Fos-sur-Mer, zone industrielle et à Grans afin de comparer les résultats
- La concentration de métaux est plus importante à Fos-sur-Mer, et la réglementation sur l'utilisation de certains métaux a de fortes conséquences sur les concentrations

L'étude des polluants par les arbres. Des scientifiques de l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions (IECP), du Laboratoire Chrono-environnement de l'Université de Franche-Comté et du CEREGE (centre européen de recherche de l'Université d'Aix-Marseille) ont étudié les cernes des arbres pour analyser leur concentration en produits chimiques, et ainsi retracer les évolutions dans le temps, comme en concentration. La zone test est celle de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, connue pour concentrer d'importantes industries. 20 Minutes vous explique tout sur cette technique, et ses résultats.

Comment étudier les polluants par les arbres ?

Il s'agit de la dendrochimie. « Le cerne d'un arbre est un tissu conducteur, dans lequel s'accumulent les polluants auxquels les feuilles et les racines ont pu être exposées. Ces tissus, une fois l'année écoulée, se transforment en bois dans lequel sont stockés des éléments métalliques », explique Annabelle Austruy, chargée de cette étude. Les scientifiques procèdent donc à un carottage jusqu'au cœur de l'arbre, puis découpent chacun des cernes pour en étudier leur composition

Trois arbres ont été sélectionnés, un dans le centre-ville de Fos-sur-Mer, un autre dans la zone industrielle, et un troisième à Grans, à une vingtaine de kilomètres de là afin d'étudier les conséquences de la zone industrielle en matière d'émission de polluant métalliques. Seuls les polluants métalliques sont étudiés, les polluants organiques peuvent s'être volatilisés.

Quels sont les résultats obtenus ?

Les résultats obtenus relèvent de la période 1975-2015, les scientifiques n'étant pas parvenus à trouver d'arbres plus anciens sur la zone industrielle de Fos-sur-Mer. De manière générale, l'exposition à de nombreux métaux tels que l'arsenic, l'aluminium, le cadmium, le cuivre, le cobalt ou le zinc est « significativement plus importante » en 2015 qu'en 1975 pour les trois zones testées. Avec une concentration plus importante dans les arbres prélevés sur la zone industrielle de Fos

marie-agnes picherie
@MPicherie

Pollution à Fos-sur-Mer: Davantage de cancer, mais les autorités ne veulent pas faire le lien... 20minutes.fr/sante/2240987... via @20minutes



Davantage de cancer à Fos-sur-Mer mais pas d...
Les autorités donnaient leurs conclusions de l'étude Fos Espeal publiée il y a un an, qui met en lumière le nombre important de cancer sur le bassin de Fos-
20minutes.fr

12:12 - 16 mars 2019

Voir les autres Tweets de marie-agnes picherie

Mais à y regarder de plus près, la concentration de certains métaux a diminué entre 1975 et 2015. Le mercure a par exemple baissé de 53 % entre 75 et 2002, et ce pour les trois zones testées. « On voit clairement une réduction des métaux les plus toxiques, le mercure, le cadmium et le plomb de 1975 à 2002. Pour le plomb, les concentrations étaient trois fois plus importantes entre 1975 et 1993, avant de devenir trois fois moins importantes de 1993 à nos jours. Cela nous permet de dire que les réglementations ont une conséquence sur les concentrations de polluants métalliques puisqu'ils ont été progressivement moins utilisés à partir de cette période », avance Annabelle Austruy.

La scientifique a néanmoins pu constater une augmentation de la concentration d'autres métaux à partir de la fin des années 90, jusqu'à aujourd'hui. « La concentration en chrome a été multipliée par neuf entre 75 et 2015. Le fer et l'aluminium ont également progressé sur cette même période. Cela a été observé sur les deux zones, l'une des hypothèses pourrait être la diversification des activités industrielles, mais également le développement des activités humaines avec le trafic maritime et automobile », explique Annabelle Austruy.

VIDEO. Respirer l'air de Fos-sur-Mer provoquerait des maladies
<https://t.co/ABT8jV2Pem> via @20minutes
— Matteo Salvini LEGA (@Crusilleaul) February 3, 2019

Quelles interprétations faire de ces résultats ?

Cette étude permet de percevoir l'impact des réglementations sur les émissions de polluants métalliques, mais elle ne permet pas de connaître la source de l'augmentation de la concentration de certains métaux. « Pour compléter l'étude nous avons fait une demande de financement. Cela permettrait de comprendre l'impact de la diversification des activités industrielles et humaines. Les variations temporelles seraient également intéressantes à étudier plus spécifiquement pour déterminer l'origine de la pollution et sa variabilité », espère la scientifique. Des études historiques et sociologiques pourraient également venir renforcer l'analyse des résultats.

<https://www.nouvelobs.com/sante/20190419.OBS11824/bebes-sans-bras-les-experts-envisagent-une-pollution-du-reseau-d-eau-potable.html>

Bébés sans bras : les experts envisagent une pollution du réseau d'eau potable



« Toutes les familles utilisaient le même réseau d'eau », explique la directrice du registre des malformations en Rhône-Alpes.

Par L'Obs Publié le 19 avril 2019 à 13h18

C'est une piste sérieuse qu'étudient en ce moment les autorités sanitaires. Un réseau d'eau pollué pourrait être à l'origine de la naissance de plusieurs bébés sans bras depuis 2010 dans trois départements en particulier : l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique.

Jeudi 18 avril, les parents de ces enfants souffrant d'agénésie transverse des membres supérieurs ont été reçus par les autorités sanitaires, qui ont évoqué cette piste.

« Toutes les familles utilisaient le même réseau d'eau potable qui se trouve en bout de réseau et qui a une certaine vulnérabilité, » a expliqué Emmanuelle Amar, la directrice du registre des malformations en Rhône-Alpes, au micro de BFMTV. Elle affirme avoir commencé à étudier cette possibilité grâce à des entretiens avec les maires concernés.

Le recensement des pesticides recommandé

Les experts vont désormais devoir analyser l'état du réseau d'eau dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique. Ils suspectent que l'eau utilisée à l'époque ait été contaminée par un pesticide, un rejet industriel toxique ou à cause d'une faille lors d'une opération d'entretien des canalisations.

Michèle Rivasi, eurodéputée écologiste, a recommandé le recensement de tous les pesticides utilisés :

« Il est également nécessaire de regarder les analyses d'eau et peut-être des prélèvements au niveau des nappes phréatiques. »

Pour l'heure, l'enquête de terrain n'a pas encore commencé, puisque les experts étudient les faits scientifiques, comme le rappelle Franceinfo. Emmanuelle Amar poursuit son enquête au côté de son groupe de travail, des investigations étant également menées par un comité scientifique créé par le gouvernement. Leurs conclusions doivent être rendues en juin.

Entre juin et août 2016, trois petites filles sont aussi nées sans bras dans les Bouches-du-Rhône. Là aussi, les soupçons se portent sur une pollution de l'eau : les cas ont tous été signalés autour de l'étang de Berre, où une pollution industrielle menace la santé des habitants.

<https://www.bfmtv.com/police-justice/bebes-sans-bras-un-reseau-d-eau-contamine-a-l-origine-des-malformations-1676291.html>

Bébés sans bras: un réseau d'eau contaminé à l'origine des malformations?

© 19/04/2019 à 09h34

Une nouvelle piste est à l'étude pour tenter d'expliquer le mystère des bébés nés sans bras. Cette malformation concerne des enfants à partir de 2010 dans trois départements en particulier: l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique.

Le mystère de l'affaire dite des "**bébés sans bras**" pourrait-il être bientôt élucidé? Une hypothèse est en tout cas à l'étude. La directrice du registre des malformations en Rhône-Alpes, Emmanuelle Amar, évoque la piste de l'eau du robinet polluée. C'est grâce à différents entretiens avec les malres concernés qu'Emmanuelle Amar en est venue à suspecter une contamination du réseau d'eau potable.

"Toutes les familles utilisaient le même réseau d'eau potable qui se trouve en bout de réseau et qui a une certaine vulnérabilité, en plus c'est à la campagne", avance-t-elle au micro de BFMTV.

Recenser les pesticides utilisés

Cette situation géographique particulière interpelle les experts qui doivent désormais analyser l'état du réseau d'eau dans l'Ain, le Morbihan et la Loire-Atlantique. L'eau utilisée à l'époque aurait pu être polluée par un pesticide, un rejet industriel toxique ou à cause d'une faille lors d'une opération d'entretien des canalisations.

"Il faut faire le recensement de tous les pesticides utilisés, des pesticides autorisés et interdits. Il est également nécessaire de regarder les analyses d'eau et peut-être des prélèvements au niveau des nappes phréatiques", recommande Michèle Rivasi, eurodéputée écologiste.

Emmanuelle Amar continue ses investigations avec son groupe de travail en parallèle de celles réalisées par le comité scientifique créé spécifiquement par le gouvernement pour résoudre le mystère de ce dossier.

La pollution en cause dans les Bouches-du-Rhône

En juin, août et novembre 2016, **trois petites filles sont nées avec cette malformation, cette fois-ci dans les Bouches-du-Rhône**. Là aussi, des soupçons se portent sur les conditions environnementales dans lesquelles vivent les familles où est survenue cette malformation. Les cas ont été signalés autour de l'étang de Berre, où la pollution industrielle est avérée et présente des risques pour la santé.

Une **enquête nationale est en cours**, conduite par les autorités sanitaires, pour en tirer des conclusions scientifiques et faire la lumière sur ce mystère. Le ministère de la Santé assure que le dossier est "suivi de près" par Agnès Buzyn.

<http://www.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/flash/76309-berre-l-etang-emissions-a-la-torche-ce-8-mai-2019>

Berre l'Etang : émissions à la torche ce 8 mai 2019

Écrit par Préfecture des Bouches du Rhône | mercredi 8 mai 2019 13:53 | Imprimer

Ad ▾
**Free Veeam Explorer**
Veeam Software
eDiscovery and granular recovery for Microsoft Exchange. Try now!
OPEN

Un événement d'exploitation a eu lieu ce mercredi 8 mai au matin sur le Pôle Pétrochimique de Berre. Par mesure de sécurité, l'industriel a évacué vers les torches des produits pétrochimiques. La situation est à présent sous contrôle. Un rapport d'incident a été demandé par l'État à l'exploitant.

Ce mercredi 8 mai 2019, un défaut sur le réseau d'utilités sur la plate-forme pétrochimique de Berre l'Etang a conduit à l'arrêt des chaudières alimentant le vapocraqueur, et par défaut de vapeur, à la mise en sécurité de ce dernier. Ces opérations ont conduit à évacuer vers les torches de sécurité les produits pétrochimiques présents dans les installations pour assurer la protection du site et de ses alentours et éviter tout accident majeur.

Ainsi, dès ce matin, des flammes et d'importantes fumées noires ont pu être observées au niveau des torches du site. Elles pourront l'être encore toute la journée avec une réduction progressive de l'impact au fur et à mesure du retour vers les conditions normales d'exploitation.

Le vapocraqueur n'a pas été arrêté complètement, mais a été mis en position de repli avec une marche réduite des fours, cette opération permettant de limiter l'impact environnemental par rapport à un arrêt complet des installations.

La situation est à présent sous contrôle, la vapeur a été rétablie et le vapocraqueur devrait reprendre une allure normale progressivement dans la journée.

Un rapport d'incident a été demandé à l'exploitant par l'Inspection des Installations Classées qui suit cet événement en lien avec les services de la Préfecture.

Préfecture des Bouches du Rhône

Juin 2019

**(ÉTUDE FOS-EPSEAL
2E VOLET)**

<https://www.ouest-france.fr/environnement/pollution/fos-sur-mer-les-habitants-les-plus-proches-de-la-zone-industrielle-sont-les-plus-malades-6404332>

Fos-sur-Mer. Les habitants les plus proches de la zone industrielle sont les plus malades



Le deuxième volet d'une étude financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), publié ce mardi, met en évidence les problèmes de santé dont souffrent les habitants exposés aux polluants industriels.



Les personnes résidant le plus près de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône) souffrent davantage de problèmes de santé, notamment des cancers cumulés et de l'asthme, que celles qui vivent dans des communes plus éloignées du site, selon une étude publiée ce mardi 18 juin.

« Il existe une gradation statistiquement significative en termes de prévalence de pathologies entre les villes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis et Saint-Martin-de-Crau. Cette

gradation serait liée à la distance de la zone industrielle », indiquent les chercheurs de l'Étude participative en santé environnement ancrée localement (Fos-Epseal).

Pour le deuxième volet de cette étude financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), ils ont interrogé les habitants de Saint-Martin-de-Crau, à 30 km au nord de Fos.

Maladies chroniques, respiratoires et cancers

Les répondants, soumis aux émissions du trafic routier mais aussi à la pollution industrielle dispersée par les vents, souffrent davantage de maladies chroniques, respiratoires et de cancers que la moyenne nationale : 12,4 % ont été diagnostiqués pour un cancer au moins au cours de leur vie, contre 6 % en France.

Mais la prévalence de ces maladies reste plus importante à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis, où les habitants sont plus directement exposés aux polluants industriels. « L'état de santé des habitants du front industriel serait plus fragilisé qu'à Saint Martin-Martin-de-Crau concernant les problèmes respiratoires dans leur ensemble (et en particulier les allergies respiratoires autres que l'asthme) et les symptômes chroniques (irritations des yeux, maux de tête, problèmes de nez/gorge et problèmes de peau chroniques) », concluent les chercheurs.

Trois fois plus de cancers que la moyenne nationale

Début 2017, un premier volet de cette étude concluait que les femmes interrogées à Port-Saint-Louis et Fos-sur-mer avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63 % de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique.

Utilisant une approche inhabituelle en France, impliquant fortement plus de 300 riverains, l'étude Fos-Epseal menée par une équipe franco-américaine avait été accueillie avec méfiance par les autorités en 2017.

Elle avait même donné lieu à une enquête de l'ARS Paca, qui avait conclu à son tour que les habitants de la zone industrielle connaissaient « un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale ».

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/pollution-air-serait-responsable-2500-deces-an-marseille-1724373.html>

La pollution de l'air serait responsable de 2500 décès par an à Marseille



La pollution de l'air serait responsable de 2500 décès prématurés par an à Marseille. / © Hélène Guigu



48 % du transport routier et 40% du transport maritime seraient responsables de la pollution de l'air à Marseille. / © Pauline Guigou

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à la qualité de l'air, l'association France Nature Environnement manifestait mercredi matin devant la gare Saint-Charles à Marseille, une des villes les plus polluées de France.

Par Ludovic Moreau

Publié le 18/09/2019 à 16:13 Mis à jour le 18/09/2019 à 16:36

Chaque année, le troisième mercredi de septembre marque la journée mondiale de sensibilisation à la qualité de l'air.

Ce 18 septembre, sur les marches de la gare Saint-Charles, l'association France Nature Environnement (FNE Paca) attirait l'attention des passants sur la pollution de l'air à Marseille.

Selon Air Paca, la pollution de l'air serait responsable de 2.500 décès prématurés par an, rien qu'à Marseille.

"Cette pollution est responsable de 48.000 décès en France chaque année, à Marseille, il faut prendre des mesures urgentes, comme supprimer les dérogations accordées aux industries les plus polluantes", explique Pascal Marchand, de la FNE Paca.

A Marseille toujours, entre la proximité du **Grand port maritime** et les autoroutes, 170.000 habitants vivraient dans un environnement pollué.

Le transport routier serait pour moitié responsable des émissions de dioxyde d'azote (48%), mais le **transport maritime** apporte aussi 40% de cette pollution à Marseille.

Face à cette situation, la solution du vélo devient incontournable, d'autant que les aménagements se développent de plus en plus.

"Aujourd'hui, pour se déplacer en ville, le vélo est le plus simple, le plus rapide, le plus économique et le plus sain pour la santé", reconnaît Emilien, militant de FNE Paca.

Les particules fines pénètrent les voies respiratoires et provoquent irritations et inflammations. Dans ce registre, elles peuvent contribuer à l'asthme ou autres maladies pulmonaires graves regroupées sous le nom de Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). Ces particules peuvent également provoquer un cancer du poumon.

Mais ce sont les particules les plus fines qui pourraient être les plus dangereuses pour la santé. En effet, elles sont tellement fines qu'elles peuvent franchir les parois alvéolaires et pénétrer dans le sang. Une fois dans l'organisme, ces particules peuvent rester plusieurs années et être responsable de troubles cardio-vasculaires et d'AVC.

Une étude récente a montré que des particules issues de la pollution de l'air ont été retrouvées dans le placenta de femmes enceintes, avec des conséquences évidentes pour le bébé.

https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-les-habitants-les-plus-proches-de-la-zone-industrielle-sont-les-plus-malades_3497007.html

Fos-sur-Mer : les habitants les plus proches de la zone industrielle sont les plus malades

Les personnes vivant le plus près de la zone industrielle de Fos-sur-Mer sont plus à risque de cancers et de maladies chroniques, selon une étude participative. Les communes plus éloignées voient leur risque diminuer.



Cancer, asthme, diabète... Les personnes résidant le plus près de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône), au bord de l'Étang de Berre, souffrent davantage de problèmes de santé que celles qui vivent dans des communes plus éloignées du site. C'est ce que dévoilent les résultats du deuxième volet de l'étude participative en santé environnement ancrée localement (Fos-Epseal) financée par l'Anses et publiée le 18 juin 2019.

Selon les chercheurs à l'origine de cette étude, "il existe une gradation statistiquement significative en termes de prévalence de pathologies entre les villes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis et Saint-Martin-de-Crau". Ils ajoutent que "cette gradation serait liée à la distance de la zone industrielle".

A lire aussi : Étang de Berre : l'impact de la pollution confirmé

De deux à trois fois plus de cancers

Dans le premier volet de cette étude, publié début 2017, les chercheurs s'étaient concentrés sur les communes de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis, les plus proches de la zone industrielle. Le deuxième volet présenté ce jour s'est focalisé sur les habitants de Saint-Martin-de-Crau, éloignée de la zone industrielle de Fos-sur-Mer d'une trentaine de kilomètres.

Résultat : les habitants de Saint-Martin-de-Crau interrogés sont soumis aux émissions du trafic routier mais aussi à la pollution industrielle dispersée par les vents. Ils souffrent davantage de maladies chroniques, respiratoires et de cancers que la moyenne nationale : 12,4% ont été diagnostiqués pour un cancer au moins au cours de leur vie, contre 6% en France. Mais la prévalence de ces maladies reste plus importante dans les communes les plus proches, à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis, où les habitants plus exposés aux polluants présentent trois fois plus de cancers que la moyenne nationale et où 63% des personnes interrogées souffraient d'une maladie chronique.

Ainsi, "l'état de santé des habitants du front industriel serait plus fragilisé qu'à Saint Martin-Martin-de-Crau concernant les problèmes respiratoires dans leur ensemble (et en particulier les allergies respiratoires autres que l'asthme) et les symptômes chroniques (irritations des yeux, maux de tête, problèmes de nez/gorge et problèmes de peau chroniques)", concluent aujourd'hui les chercheurs.

"Un état de santé fragilisé"

Suite à la publication du premier volet de l'étude Fos-Epseal en 2017, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) avait mené une enquête de son côté. Elle avait également conclu que les habitants de la zone industrielle connaissaient "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale".

En outre, en février 2018, l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) montrait grâce à une étude que les aliments produits autour de Fos-sur-Mer contenaient des polluants en doses élevées qui dépassaient les seuils réglementaires.

<https://www.usinenouvelle.com/article/etang-de-berre-golfe-de-fos-une-nouvelle-etude-pointe-les-effets-sur-la-sante-de-l-industrie.N857135>

Etang de Berre, Golfe de Fos : une nouvelle étude pointe les effets sur la santé de l'industrie

JEAN-CHRISTOPHE BARLA | L'USINE SANTE, PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | PUBLIÉ LE 18/06/2019 À 23H00

ÉTUDE Ce 19 juin était lancée la future campagne d'information sur les risques industriels majeurs sur le pourtour de l'étang de Berre. Le deuxième volet de l'étude Fos-Epseal évoque le risque deux fois plus important de maladies à Fos et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Risque-t-on plus pour sa santé à proximité d'installations industrielles et logistiques qu'ailleurs ? Les résultats publiés le 18 juin de l'étude menée autour de la zone industrialo-portuaire du Grand Port Maritime de Marseille semblent le suggérer en notant "une prévalence plus élevée pour certains indicateurs de santé par rapport aux données nationales disponibles pour toutes les pathologies chroniques, les cancers, les diabètes notamment de type 1 et l'asthme".

Cette étude FOS EPSEAL (Etude Participative en Santé Environnement Ancrée Localement) a été menée dans un premier temps auprès d'habitants des communes de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, riverains de la zone. Son deuxième volet, dévoilé ce 18 juin, compare l'état de santé des populations de Fos (13 673 habitants) et Port-Saint-Louis (8 588 habitants) avec celle des 13 000 résidents de Saint-Martin-de-Crau, près d'Arles, à 30 km de l'étang de Berre. Les résultats s'avèrent édifiants lorsqu'ils s'intéressent aux différences statistiques "significatives".

Des chiffres parlants

29,3% des répondants port-saint-louisiens déclarent avoir été diagnostiqués pour au moins deux cancers contre 16,7% à Fos et 6,4% à Saint-Martin-de-Crau. Les auteurs de l'étude avancent pour explication "un passé industriel de Port-Saint-Louis plus long que celui de Fos-sur-Mer". 10,8% des répondants de Fos et Port-Saint-Louis déclarent un seul cancer diagnostiqué, c'est près du double de la moyenne française. Le pourcentage grimpe à 12,4% à Saint-Martin-de-Crau, exposée aux émissions industrielles par vent de sud et sud-est mais aussi aux pesticides, via l'agriculture ou les campagnes de démoustication au DDT. Tous diabètes confondus, les taux s'élèvent à 11,9% pour Fos/Port-Saint-Louis et 10,7% pour Saint-Martin-de-Crau contre 5,6% en France. Et sur les maladies chroniques, ils s'élèvent respectivement à 63,6% et 55,9% contre 37% en moyenne française.

Les auteurs soulignent néanmoins que les données comparatives avec la population française n'ayant pas été obtenues avec une méthodologie identique, elles sont "à interpréter avec précaution" mais transmises "à titre indicatif".

Prévenir plutôt qu'apeurer

Dirigée par la sociologue américaine Barbara Allen, cette étude repose en effet sur une méthodologie déclarative : questionnaire en porte-à-porte et ateliers collaboratifs. 1 254 personnes ont participé sur les trois villes. Le travail a été financé par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail). Le 19 juin, d'autres risques étaient mis en avant avec la présentation officielle par l'Etat de la prochaine campagne d'information des populations du pourtour de l'étang de Berre et du golfe de Fos sur les risques industriels majeurs, liés à la présence de 32 sites Seveso seuil haut, soumis à des Plans Particuliers d'Intervention (PPI). C'est la 6ème organisée sur ce territoire. 140 000 habitants sont concernés sur 15 communes. "L'objectif n'est pas de faire peur aux gens mais de les préparer aux dysfonctionnements éventuels des sites industriels afin qu'ils ne se mettent pas en danger par méconnaissance des gestes à adopter", indique Michel Sacher, directeur du CYPRES, l'organisme qui coordonne ces campagnes depuis 1991 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

<https://www.laprovence.com/actu/en-direct/5554836/fos-a-30-km-de-la-zone-industrielle-la-pollution-aurait-aussi-des-effets-sur-la-sante.html>

Fos : à 30 km de la zone industrielle, la pollution aurait aussi des effets sur la santé

Par E.G.



Fos-sur-Mer, la ville toute proche de la zone industrielle. Saint-Martin de Crau est plus éloignée des usines.

PHOTO E.G.

Aux États-Unis, la méthode est connue et éprouvée "depuis trente ans". En France, depuis deux ans. En 2017, le premier volet de "Fos Epséal" avait été fortement critiqué par des organismes d'État, qui lui reprochaient sa méthodologie. Celle-ci repose en effet sur un mélange de sciences, dites participatives, en croisant des données épidémiologiques avec des questionnaires de santé, et des rencontres avec les habitants des villes étudiées.

Pour le volet "2" de l'enquête qui visait à ajouter aux données enregistrées à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis celles de Saint-Martin-de-Crau, deux enquêtrices ont ainsi fait du porte à porte questionnaires en main.

Elles ont frappé directement chez les habitants, "toutes les cinq portes", expliquait Maxime Jeanjean, épidémiologiste, lors d'une réunion à Fos-sur-Mer. Comme la veille à Saint-Martin de Crau, c'est en présence d'une trentaine d'habitants que lui et Johanna Lees, socio-anthropologue, ont présenté leurs résultats. En croisant des statistiques nationales et les réponses à 439 questionnaires, quelques conclusions ont pu être émises sur la santé des habitants du territoire concerné, et notamment en ce qui concerne des maladies comme l'asthme, le diabète ou les cancers.

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/sante-publique/fos-sur-mer-les-habitants-proches-de-la-zone-industrielle-se-declarent-les-plus-risque-de-developper>

Fos-sur-Mer : les habitants proches de la zone industrielle se déclarent les plus à risque de développer des pathologies chroniques

PAR COLINE GARRÉ - PUBLIÉ LE 20/06/2019 - MIS À JOUR LE 15/07/2019

1 RÉACTIONS    

Les personnes résidant le plus près de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) souffrent de davantage de problèmes de santé – pathologies chroniques, cancers, asthme – que celles qui vivent dans les communes plus éloignées, entend démontrer l'étude Fos EPSEAL.

EPSEAL, pour « étude participative en santé environnement ancrée localement », dirigée par la

sociologue Barbara Allen et financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), a pour objectif de renseigner l'état de santé d'une population en lien avec son environnement (via une étude de prévalence), en impliquant profondément les acteurs du territoire dans la recherche. Sa méthodologie repose sur un questionnaire en santé déclarée, et des ateliers collaboratifs pour interpréter les données.

Le premier volet de l'étude, se concentrait sur les communes de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis entre 2015 et 2017. Les habitants ayant fait part de leur souhait de comparer leurs résultats à ceux d'une autre ville, le volet 2 de l'étude Fos EPSEAL porte sur Saint-Martin-de-Crau, localisée à 30 km de la zone industrielle de l'étang de Berre. L'étude se base sur 1 254 questionnaires sur les trois communes.

Stress, émissions du trafic routier, et pollution industrielle en cause

« Il existe une gradation statistiquement significative en termes de prévalence de pathologies chroniques entre les villes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis et Saint-Martin-de-Crau. Cette gradation serait liée à la distance de la zone industrielle », écrivent les chercheurs.

Ainsi, plus de 63 % des habitants du front industriel (Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis) déclarent qu'un médecin leur a diagnostiqué au moins une maladie chronique, contre près de 56 % des résidents de Saint-Martin-de-Crau. Plus de 40 % des premiers citent une maladie respiratoire et 42 % un rhume des foies, contre 31 % et 38 %, respectivement. À titre indicatif, la prévalence des maladies chroniques en France est de 36,6 % mais son calcul ne repose pas sur la même méthodologie que Fos EPSEAL.

Les habitants de la zone industrielle déclarent davantage de symptômes chroniques (maux de tête, problèmes nez/gorge, irritations des yeux, problèmes cutanés) que ceux qui vivent à 30 km.

Parmi les facteurs cités dans l'étude : le stress, les émissions du trafic routier, et la pollution industrielle.

En revanche, 12,4 % des habitants de Saint-Martin-de-Crau déclarent avoir eu au moins un cancer contre 10,8 % de ceux qui vivent près de l'étang de Berre, mais la différence est statistiquement non significative. Ces taux de cancers seraient en lien avec les expositions professionnelles dans le secteur industriel, les pesticides, dans le secteur agricole de Saint-Martin, ou l'exposition à l'insecticide DDT lors des campagnes de démoustication passées. Par ailleurs, le risque cumulé des cancers est plus élevé à Port-Saint-Louis (29 %) que dans les deux autres villes, ce qui pourrait s'expliquer par le long passif industriel de cette commune. « Les habitants des villes souhaitent pouvoir participer à la gouvernance du registre des cancers à l'échelle du département et à la mise en œuvre d'un registre de pathologies à l'échelle locale », précisent les chercheurs.

Pour rappel, les premiers résultats de Fos EPSEAL ayant fait grand bruit, l'Agence régionale de santé avait sollicité une contre-enquête auprès de Santé publique France qui avait conclu à un état de santé fragilisé des habitants, dans une zone polluée. « Les associations décrites entre pollution perçue et certains symptômes sont valides en ce sens qu'elles témoignent du ressenti des personnes ayant participé à l'étude. Mais l'étude ne permet pas d'apporter la preuve de l'existence d'un excès local de pathologies en lien avec une exposition à un excès de pollution », avaient conclu les experts.



Fos-sur-Mer
Crédit photo : AFP

<https://marsactu.fr/malades-de-la-pollution-a-fos-les-personnes-peuvent-aussi-etre-expertes-de-leur-corps/>

Malades de la pollution à Fos : « Les personnes peuvent aussi être expertes de leur corps »

Interview Violette Artaud 24 Juin 2019

Voilà six ans que l'équipe de chercheurs du projet Epséal, menée par la sociologue américaine Barbara Allen, étudie grâce à une méthode originale le lien entre santé et pollution dans le bassin industriel de Fos. Les vives critiques des premiers résultats publiés en 2017 n'ont pas empêché Epséal de publier, il y a quelques jours, un deuxième volet d'analyses. Interview croisée de deux membres de cette équipe de scientifiques lanceurs d'alerte.



Fos-sur-Mer - Photo Emilio Guzman.

L'équipe du projet de recherche Epséal vient de dévoiler le deuxième volet de son étude. En 2017, ces universitaires franco-américains lancent un pavé dans l'étang de Berre. Il y aurait, à Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, situées en plein cœur d'un bassin industriel, deux fois plus de cancers, diabètes et asthme qu'à l'échelle nationale ([lire notre article](#)). L'information reçoit alors une large couverture médiatique. Rapidement, les pouvoirs publics, qui n'ont jamais communiqué dans le détail sur le sujet, tentent de minimiser ces résultats, issus d'une méthode participative peu commune en Europe mais reconnue depuis plusieurs années en Amérique du Nord.

Parallèlement, la prise de conscience sur l'impact de la pollution sur la santé s'étend autour de l'étang ([lire notre article](#)). Associations, scientifiques et citoyens se questionnent à leur tour et mènent pour certains leur propre étude, plus ou moins rigoureuses ([lire ici l'article](#) sur l'étude Index de l'institut écocitoyen). L'État, au pied du mur, finit par regarder de plus près l'étude Fos-Epséal et revient sur ses positions : si la méthode est toujours remise en question, les pouvoirs publics acceptent le fait que les résultats, eux, mettent bel et bien en lumière un réel problème de santé publique ([lire notre article](#)).

Aujourd'hui, l'équipe d'Epséal sort un deuxième volet. Celui-ci porte sur la ville de Saint-Martin de Crau, située à 30 kilomètres de Fos-sur-Mer. Globalement, il en ressort que l'on est là bas moins malade qu'à Fos et Port-Saint-Louis, mais toujours plus que la moyenne nationale. Johanna Lees, anthropologue et sociologue et Maxime Jeanjean, épidémiologiste, tout deux membres de l'équipe Epséal, ont accepté de détailler ces résultats, et de revenir pour *Marsactu* sur ces années de travail.

Marsactu : Quelles sont les principales conclusions du deuxième volet d'Epséal ?

Johanna Lees : Les résultats statistiquement significatifs ont montré une prévalence de certaines maladies à Fos et Port-Saint-Louis par rapport à Saint-Martin de Crau. Il s'agit notamment des pathologies chroniques dans leur ensemble : les maladies respiratoires, les cancers, les maladies auto-immunes, le diabète de type 1 et les maladies endocriniennes.

Quand on regarde le cumul des cancers, on a également des chiffres plus importants à Fos et Port-Saint-Louis que Saint-Martin. Enfin, globalement, dans les trois villes étudiées on a des écarts par rapport aux données nationales sur toutes les pathologies chroniques, cancer et le diabète de type 1 notamment.

Comment expliquez-vous ces résultats ?

Johanna Lees : Ils ont été mis en lien lors des ateliers avec plusieurs choses. La première c'est que plus on est proche de la zone industrielle, plus on serait impacté par la pollution. Ensuite à Saint-Martin-de-Crau, les prévalences élevées de cancers et diabètes de type 1 pourraient aussi être liées à la dispersion des vents et à la présence des pesticides dans la zone. C'est donc la proximité avec la zone industrielle qui fait l'origine des problèmes sanitaires mais aussi les cumuls de pollution avec par exemple les pesticides à Saint-Martin.

Concernant la méthodologie vous avez cette fois-ci réalisé un énorme rapport explicatif de plus de 100 pages (plus important que la synthèse même des résultats), Votre méthode a été fortement critiquée dans un premier temps, est-ce qu'aujourd'hui vous considérez que celle-ci est reconnue ?

Maxime Jeanjean : Je crois qu'on va laisser parler le temps. Nous avons fait nos restitutions scientifiques en présence de l'agence régionale de santé et la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). On attend donc leur retour et on pense vraiment avoir répondu à la plupart de leurs attentes en développant la méthodologie et en faisant un effort de communication à ce niveau-là. Mais la communication avec les institutions est en tout cas rétablie.

« ON CROIT PROFONDÉMENT EN LA ROBUSTESSE DE CETTE MÉTHODOLOGIE. »

Johanna Lees : On aurait pu à l'époque faire ce rapport méthodologique mais on n'avait ni le temps ni les moyens. Et c'est vrai que ça a été coûteux. Quand j'ai pris la charge de ce second volet ça a été l'une de mes priorités, pour répondre aux critiques mais aussi parce que l'on croit profondément en la robustesse de cette méthodologie.

Pensez-vous vraiment que la réaction hostile des pouvoirs publics lors de la publication du premier volet d'Epséal vient uniquement d'un manque de communication de votre part ?

Johanna Lees : Il y a plusieurs choses. Nous partons de la déclaration de pathologie diagnostiquée par un médecin. Donc en fait, on demande aux gens de nous parler. Or, dans le champ plus classique épidémiologique, ce sont les médecins qui déclarent les pathologies. Il existe très peu d'études en santé déclarée et c'est une question de légitimité des savoirs. Il y a d'un côté la légitimité du savoir médical et de l'autre, le fait que des personnes puissent être expertes de leur corps, et donc déclarer des pathologies qui, je le rappelle, ont été diagnostiquées et ne sont donc en aucun cas des données de ressenti. Voilà un premier élément qui fait qu'on a été critiqué.

Ne dérangez-vous pas aussi certains intérêts avec cette étude ?

Johanna Lees : Il est vrai qu'au premier volet, les habitants ont demandé à ce que la presse soit saisie et il y a eu un énorme retour médiatique. Peut-être que les pouvoirs publics n'avaient pas envisagé le pouvoir médiatique. Il ne nous appartient pas à nous mais a été mis en place dans un contexte de zone industrielle très complexe. Cela croise les questions à la fois de santé et d'emploi. Mais il n'est pas du tout question pour nous de dire qu'il faut fermer les usines. Le propos des participants n'est d'ailleurs pas sur ce registre. Mais la vague médiatique a dû être difficile à gérer pour les pouvoirs publics qui sont au prisme de l'intérêt général qui est à la fois économique et sanitaire.

« IL N'EST PAS DU TOUT QUESTION POUR NOUS DE DIRE QU'IL FAUT FERMER LES USINES. »

Qu'est-ce qui vous a marqué le plus dans le fait de mener cette étude ? Quel est votre retour d'expérience le plus fort ?

Maxime Jeanjean : La nécessité de croiser les disciplines. On voit qu'on ne travaille pas de la même façon et ça apporte une réelle richesse. On allie le côté humain de la science sociale et de l'anthropologie à l'épidémiologie qui se veut de plus en plus rigoureuse, méthodologique et axée sur la statistique. La pluridisciplinarité donc mais aussi le côté multilingue. On a vraiment à tous les niveaux des connexions et des interactions. On travaille avec une équipe américaine [l'étude Fos-Espeal est dirigée par la chercheuse américaine Barbara Allen, ndlr]. Ils ont leur approche, on a la nôtre en tant que Français, avec des codes différents, et ça permet de faire évoluer la science.

Johanna Lees : C'est très difficile de travailler ainsi parce que parfois, on essaye de se parler, chacun dans notre langue et on ne se comprend pas. J'ai des souvenirs avec Maxime où on n'arrivait pas à communiquer. Mais quand on arrive à se parler, et à se comprendre... (*rires*) le résultat est d'autant plus probant.

Lors des ateliers et du porte-à-porte, vous avez créé des relations avec les habitants et dû entamer des discussions parfois douloureuses au sujet de la maladie. Que ce soit pour vous comme pour les habitants, cela n'a-t-il pas été trop dur ?

Johanna Lees : On a rencontré un nombre important de personnes. À deux, on a fait des entretiens avec au moins 450 personnes, chacune ! Le récit de la maladie est dur, le récit de la violence de ce qui peut se passer dans l'industrie est dur... C'est d'autant plus violent quand on nous parle de santé ressentie. Pour nous ça a été difficile à métaboliser, parce que nous, les gens malades, on les a rencontrés. Et en atelier, on a eu de nombreux témoignages sur les usines mais aussi sur l'expérience de la maladie. Quand on travaille avec les associations qui se battent pour la reconnaissance des maladies professionnelles on voit bien aussi le parcours du combattant que ça peut être. Moi, c'est mon métier mais c'est vrai que ce contact aussi proche du terrain a quelque chose qui fait qu'on est parfois fatigué et atteint par ces récits. En même temps, dans cette zone, les gens sont assez chouettes, drôles et résilients. D'un point de vue politique ils ont un vrai esprit critique.

« À DEUX, ON A FAIT DES ENTRETIENS AVEC AU MOINS 450 PERSONNES, CHACUNE ! »

Maxime Jeanjean : C'est vrai, il y a ce côté résilient, les gens acceptent et, même s'ils sont malades, ou pas, sont très ouverts aux enjeux économiques, à la santé-environnement en général. Ils n'ont pas toujours la connaissance de l'impact de la pollution sur la santé, mais comme tout le monde, dans toutes les villes. C'est notre rôle de l'expliquer. J'ai aussi apprécié le fait que les citoyens se soient appropriés l'approche scientifique.

Il vous reste encore en stock une énorme quantité de données que vous n'avez pas traitées. Mais vos financements arrivent à échéance. Quel va être l'avenir de Fos-Espeal ?

Maxime Jeanjean : On vient de répondre à un appel à projet, non pas pour faire un troisième volet mais pour continuer les analyses. Notre base de données est très riche, que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif, il nous reste encore du travail à faire.

<https://www.20minutes.fr/planete/2562935-20190712-video-bouches-rhone-etang-berre-malade-vraiment-moyens-guerir>

VIDEO. Bouches-du-Rhône: «L'étang de Berre est malade, mais on n'a pas vraiment les moyens de le guérir»

ENVIRONNEMENT Un rapport commandé par le gouvernement pour sauver l'étang de Berre balade les pistes déjà évoquées sans pour autant tracer de feuille de route

Mélodie Celliers | Publié le 12/07/19 à 19h21 — Mis à jour le 12/07/19 à 19h21



L'étang de Berre. — PMAGNIEN / 20 MINUTES

- Ce vendredi a été publié un rapport commandé par le gouvernement pour sauver l'étang de Berre, qui étouffe en raison de la pollution.
- Les auteurs de ce rapport écartent l'hypothèse de la réouverture du canal du Rove, pourtant projet porté par Ségolène Royal quand elle était ministre.
- Aucune feuille de route n'est tracée : le gouvernement actuel promet d'engager une concertation

Voilà des années que l'étang de Berre étouffe sous le poids des pollutions humaines et industrielles. Il ne s'agit pas d'une simple image : coincée entre Marseille et un immense complexe pétrochimique, la lagune manque d'oxygène. Elle a en effet subi les assauts d'une forte industrialisation. Et en trente ans, la population a plus que doublé pour atteindre près de 250.000 habitants dans les dix communes du pourtour. Une activité qui a des conséquences : aujourd'hui, le plus grand étang salé d'Europe se voit asphyxié par les rejets d'eau douce qu'il subit depuis de nombreuses années, notamment de la part de la centrale électrique EDF de Saint-Chamas.

L'été, avec l'eau salée qui, plus lourde, coule au fond, le peu d'oxygène qui reste est en effet absorbé par la biodiversité qui peuple l'étang, qui se meurt donc peu à peu. Autre conséquence : l'étang se charge d'autres molécules, en partie le phosphore et l'azote, qui favorise la prolifération d'algues.

Une promesse de Ségolène Royal... abandonnée

Depuis des années est prévue la réouverture du tunnel du Rove, qui, percé sous la chaîne de l'Estaque, permettait de relier la rade phocéenne à l'étang, jusqu'à sa fermeture en 1963 après un effondrement. Objectif : réalimenter l'étang en eau de mer et ainsi améliorer sa qualité et sa salinité. Un projet porté notamment par Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement.

Mais en 2019, Ségolène Royal n'est plus là... et ses promesses, semble-t-il, sont parties avec elle. Dans un rapport commandé par la ministre, et rendu public ce vendredi, des experts écartent cette possibilité. « Au regard des effets très limités du pompage sur l'étang de Berre et du montant élevé de l'investissement et du fonctionnement du dispositif, l'abandon du projet paraît raisonnable », justifient les ingénieurs du ministère.

« De la médecine à tâtons »

Pour autant, le rapport ne fait pas de réelles propositions. « L'étang de Berre est malade, le diagnostic est connu, mais on n'a pas vraiment les moyens de le guérir, affirme Nicolas Forray, coauteur de ce rapport et ingénieur général au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable. On ne sait pas régler le manque d'oxygène, alors il faut agir ailleurs. Nous assumons de dire que nous faisons de la médecine à tâtons. Il n'y a pas de baguette magique, mais pas d'inertie non plus. L'état de l'étang de Berre est le résultat de deux siècles d'histoire. »

Selon lui, pour réduire la teneur en phosphore et en azote de l'étang, Nicolas Forray recommande de « faire un vrai travail » sur les eaux usées des communes environnantes. « 80 % voire moins arrivent dans les stations d'épuration, c'est donc qu'elles vont ailleurs, estime-t-il. EDF aussi a des progrès à faire. »

« Que des mesurette »

Loin de proposer une marche à suivre, le gouvernement a décidé de lancer une concertation, sur la base de ce rapport, qui liste l'ensemble des possibilités, y compris les plus irréalistes, pour le dernier trimestre 2019, avant d'arrêter une feuille de route en 2020.

De quoi susciter la déception chez les acteurs locaux. « Dans ce rapport, il n'y a rien, que des mesurette sans réel impact sur les problématiques de l'étang, déplore Raphaël Grisel, directeur du Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (Gipreb). Soit c'est déjà dans le contrat pour l'étang, soit c'est évoqué depuis des années. »

Et d'ajouter : « Nous continuons plus que jamais le combat judiciaire, car l'expérience montre qu'avec la voie judiciaire, quelque chose s'est passé, alors que des concertations sont mises en place depuis des années, et nous constatons qu'il n'y a plus rien à espérer de l'action de l'Etat. » Au début du mois, dix villes du pourtour de l'étang de Berre ont en effet porté plainte contre l'Etat pour son inaction face à l'état écologique très dégradé de l'étang de Berre.

<https://reporterre.net/Fos-sur-Mer-un-projet-unique-de-science-participative-pour-mesurer-les>

Fos-sur-Mer : un projet unique de science participative pour mesurer les pollutions industrielles

13 juillet 2019 / Pierre Issard-Dupuy et Pascal Nemequin (Reporterre)

Durée de lecture : 11 minutes



En associant des volontaires aux mesures de la pollution industrielle, l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer, près de Marseille, mène une démarche novatrice de science participative. Reportage en photos lors d'une sortie en mer pour mesurer la qualité de l'eau.

• Golfe de Fos (Bouches-du-Rhône), reportage

À 50 km au nord-ouest de Marseille, la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) a un lourd poids économique à l'échelle européenne. Aménagée à la fin des années 1960, elle compte aujourd'hui des usines classées **Seveso** par dizaines. La concentration d'activités portuaires et industrielles génère des pollutions qui affectent l'atmosphère, les milieux terrestres et marins, ainsi que la santé des quelque 100.000 habitants alentour.

Malgré la **pression de la société civile**, les services de l'État peinent encore à reconnaître la dégradation de l'environnement et le danger sanitaire. Pourtant, publiée en janvier 2017, l'**étude Fos Epseal** — la première « **étude participative en santé environnement ancrée localement** » menée en Europe (voir l'**appui à la fin de l'article**) — a montré que les habitants sont atteints **deux fois plus fréquemment de cancers** qu'ailleurs en France. Et l'**étude Index** de l'Institut écocitoyen « **pour la connaissance des pollutions** » de Fos-sur-Mer a **confirmé en mai 2018** la présence de polluants (plomb, furanes, PCB, benzène...) dans l'organisme des habitants du bassin de Fos.

L'**Institut écocitoyen** est un des acteurs qui poussent à lever le voile sur les pollutions et leurs conséquences. Depuis 2010, sous l'impulsion de la mairie de Fos-sur-Mer et de la communauté d'agglomération Ouest-Provence, il propose une démarche scientifique unique en Europe, en associant des chercheurs et des citoyens afin d'étudier les pollutions et leurs conséquences. Le 4 juin, nous avons embarqué à Port-de-Bouc sur le bateau d'un plaisancier amenant des scientifiques de l'Institut mesurer la qualité des eaux marines du golfe de Fos. L'opération est menée une fois par mois pour obtenir des données, « **comme une station météo sur la qualité de l'air** », précise Julien Dron, le responsable scientifique de l'Institut.

<https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/environnement/34717-etang-de-berre-la-justice-demande-une-expertise-pour>



Pollution de l'étang de Berre : la justice demande une expertise

Publié le 25/07/2019 13:50 | Mis à jour le 26/07/2019 09:22

Le tribunal administratif de Marseille a désigné un expert pour constater la pollution de l'étang de Berre, a annoncé le mercredi 24 juillet le Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (Gipreb), qui a par ailleurs porté plainte contre l'État pour manquements à ses obligations environnementales.

https://www.allodocteurs.fr/emissions/les-docs-du-mag-de-la-sante/les-docs-du-mag-de-la-sante-du-26-07-2019_27355.html

A REVOIR. Les docs du Mag de la santé

A REVOIR

Présenté par
Marina Carrère d'Encausse et Régis Boxelé

Diffusé le 26-07-2019
Replay | Durée : 55 minutes



Les docs du Mag de la santé

- **Malades autour de l'étang de Berre**

L'étang de Berre et plus exactement la région de l'étang de Berre et du golfe de Fos est l'une des régions les plus polluées de France. Plus d'une centaine d'usines de pétrochimie, de sidérurgie et d'aciérie y sont implantées. Cette immense zone industrielle est une manne d'emploi pour les habitants mais aussi une source importante de pollution. Cancers, maladies respiratoires, diabète. Il y a 1 an une étude a montré que les habitants y étaient plus malades qu'ailleurs en France. Nous avons été à la rencontre d'habitants, de médecins et de politiques pour comprendre l'éventuel impact de la pollution sur leur santé.

<https://marsactu.fr/etang-de-berre-tout-ce-qui-se-trouve-sous-deux-metres-de-profondeur-a-vraiment-ete-rase/>

PORTFOLIOS — 7 PHOTOS

Les fumées de Fos-sur-Mer

9 AOÛT 2019 | PAR PHOTOS : RAFAEL YAGHOBZADEH / TEXTES : LAURENT GESLIN

Sur les rives de l'étang de Berre, dans les rues de Martigues et de Vitrolles, les vents ramènent souvent des fumées soufrées en provenance du littoral. Plus de cinquante ans après la création du port de Fos, les habitants de la région subissent toujours les pollutions de la zone industrialo-portuaire (ZIP), alors que les études sur les effets catastrophiques de ces pollutions sur la santé se multiplient.

MOTS-CLÉS

ÉTANG DE BERRE • FOS-SUR-MER • MARSEILLE

(Contenu non publié)



© Rafael Yaghoobzadeh

01 De lourdes fumées noires et des torchères qui brûlent. À une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Marseille, le golfe de Fos abrite la plus grande zone industrialo-portuaire (ZIP) de France, d'une surface équivalente à celle de Paris. On y trouve notamment l'aciérie du groupe AccelorMittal – récemment épinglée par l'inspection du travail pour avoir exposé ses salariés à des agents cancérigènes –, deux raffineries et l'incinérateur d'ordure de la cité phocéenne. Plusieurs milliers de navires accostent tous les ans sur les quais du Grand Port Maritime de Marseille et plusieurs dizaines d'entre eux attendent quotidiennement au large de pouvoir décharger leurs marchandises. Outre les terminaux pétrolier et minéralier de Lavera, le site dispose de trois immenses darses et d'un terminal méthanier. Beaucoup des 15.000 habitants de Fos-sur-Mer et beaucoup de ceux des communes voisines travaillent pour des entreprises installées sur le territoire du port, ou pour les sociétés qui en dépendent.



© Rafael Yaghobzadeh

- 02** Autrefois, le village de Fos-sur-Mer était connu pour ses élevages de chevaux et de taureaux et les noms des grandes familles de manadiers se lisent encore sur les tombes du cimetière communal. C'était il y a bien longtemps, avant le lancement du « projet d'intérêt national », qui entendait fonder un « Europort du Sud » pour contrebalancer la suprématie de Rotterdam. « *Il est possible d'y installer les industries lourdes ou nauséabondes s'il le faut, les possibilités industrielles sont évidemment là considérables* », notait ainsi en 1967 le directeur du port de Marseille, en évoquant le golfe de Fos.



© Rafael Yaghobzadeh

- 03** Président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), Daniel Moutet garde la mémoire des années de luttes, celle contre l'implantation du terminal méthanier qui permit de sauver une partie de la plage du Cavaou, ou celle contre l'implantation de l'incinérateur de déchets. Conducteur d'engins à la retraite, il a lui-même longtemps travaillé sur le territoire du GPMM et souhaite aujourd'hui que « *les industriels mettent la main à la poche, pour protéger les ouvriers et la population* ». Les images de fumées grises, jaunes, rouges, défilent sur l'écran de son ordinateur. « *Il est difficile de mobiliser les gens, surtout les plus jeunes qui travaillent au port. Ce qui me fait tenir, c'est la détresse de ceux qui sont malades, de ceux qui ont perdu des proches. Beaucoup de gens viennent ici travailler quelques années et repartent ailleurs, mais nous nous restons sur place.* »

Entre 2009 et 2015, l'ADPLGF a piloté des campagnes de prélèvements sur différents produits AOC de la région (viande de taureaux, viande de mouton, fromage de chèvre, œufs de poule, poissons, moules, huile d'olive, etc). Ces derniers ont révélé des concentrations importantes de dioxines cancérigènes, la présence de PCB (polychlorobiphényles), des perturbateurs endocriniens toxiques pour le développement cérébral, et de métaux lourds. Des résultats contestés par la préfecture des Bouches-du-Rhône, en raison de « *fondement méthodologique insuffisant* ». En novembre 2018, l'ADPLGF a déposé plainte contre X au tribunal d'Aix en Provence pour « *mise en danger de la vie d'autrui* ».



© Rafael Yaghobzadeh

04 Les études alarmantes se sont multipliées ces dernières années, et les populations du golfe de Fos et des pourtours de l'étang de Berre exigent désormais de connaître les conséquences des pollutions qu'elles subissent au quotidien. « *Au niveau local, les gens s'interrogent sur leur santé* », confirme la sociologue Johanna Lees, qui a participé au projet Epséal, mené par la chercheuse américaine Barbara Allen. « *Il s'agissait d'une étude participative conduite à Fos-sur-Mer et à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Nous sommes passées dans toutes les rues, en sélectionnant une maison sur cinq, pour y réaliser des entretiens et recenser les pathologies dont souffrent les habitants* ». Publiée en janvier 2017, l'étude a révélé que 14,5% des femmes interrogées affirmaient avoir ou avoir eu un cancer, soit un taux trois fois supérieur à la moyenne nationale. Les diabètes touchaient 11,6% de la population des deux villes, contre 6% de celle du reste de l'Hexagone. Plus impressionnant encore, 63% des habitants des deux communes rapportait au moins une maladie chronique contre 36,6% sur le reste du territoire français. Les affections respiratoires concernaient près d'un adulte sur deux, et un enfant sur quatre.

« *L'Agence régionale de santé (ARS) a critiqué nos résultats, parlant de "santé ressentie". Mais l'intérêt de cette méthode, c'est qu'elle accorde le "statut d'expert" de leur santé aux populations interrogées* », continue Johanna Lees. En mars 2018, lors de la restitution publique de l'analyse de l'étude Fos-Epséal, l'ARS, l'agence Santé publique France, la préfecture des Bouches-du-Rhône, et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ont cependant reconnu que les habitants de la zone de Fos-sur-Mer étaient « *fragilisés* » par la pollution et que les résultats de l'étude de l'Epséal étaient « *préoccupants* ». Une première.



© Rafael Yaghobzadeh



05 Mélanie vient de vaincre un cancer du sein, à tout juste 48 ans. « *Vu l'environnement dans lequel vous vivez, soit vous partez, soit vous assumez : c'est en substance ce que m'ont dit les médecins* », explique-elle, derrière le comptoir du restaurant qu'elle vient de reprendre avec son compagnon, dans les rues piétonnes du centre de Martigues. « *On nous dit de rouler à 50 km/h pour réduire la pollution mais les torches des usines flambent toute la journée. Nous sommes une population sacrifiée, les gens vous parlent du cancer comme s'ils vous parlaient de la grippe.* »



© Rafael Yaghobzadeh

- 06** « Le développement de cancers ou de maladies cardio-vasculaires dépend de facteurs de risques individuels, comme le diabète ou le tabac, mais aussi de facteurs de risques collectifs, liés à l'endroit où l'on vit », explique le cardiologue Pierre Souvet, fondateur de l'Association Santé Environnement France (ASEF), dans son cabinet de Vitrolles. « C'est pourquoi nous demandons depuis des années au ministère de la Santé la mise en place de diagnostics territoriaux de santé, pour comprendre où l'on trouve plus de cas de telle ou telle pathologie. Il faudrait avoir suffisamment de données pour superposer la carte sanitaire et la carte environnementale. »



© Rafael Yaghobzadeh

- 07** Depuis 2010, l'Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) associe chercheurs et habitants de la région pour identifier les nuisances environnementales et déterminer leurs conséquences sur la santé. En mai 2018, le centre a rendu public l'étude Index, qui détaille le niveau d'imprégnation des populations aux polluants. Validée par l'Agence régionale de santé (ARS), celle-ci a mesuré cinquante substances dans le sang et les urines de 138 personnes de Fos-sur-Mer et de la zone témoin de Saint-Martin-de-Crau.

Une « surimprégnation de la population de Fos-sur-Mer en certains polluants » a été constatée, notamment le plomb, deux furanes heptachlorés et le benzène. L'étude souligne aussi que certaines activités augmentent les risques d'exposition, comme le jardinage ou la consommation de produits locaux de la mer. L'étude pose aussi la question de « l'effet cocktail » sur la santé des populations concernées, à savoir les conséquences sanitaires du cumul dans l'organisme des substances toxiques, notamment transportées par les particules ultra-fines.

Parallèlement à l'étude Index, l'IECP a mené entre août et novembre 2017 une campagne de mesure des particules ultra-fines (PM1). Celle-ci a constaté 227 pics à 30.000 part/cm³ en zones exposées contre 63 en zone témoin. Les prélèvements de particules fines (PM2,5) sur filtres ont également montré des concentrations plus importantes en métaux lourds et benzène dans la zone exposée. Des échantillons sur lichens, connus pour être de bons bio-indicateurs de la qualité de l'air, ont eux-aussi, révélé des teneurs en métaux lourds, hydrocarbures, dioxines et furanes supérieures à ceux de la zone témoin.

En février dernier, le ministère de la Santé a donné son accord à la « mise en place d'un dispositif de surveillance pérenne du cancer pour le territoire de l'étang de Berre » et le département des Bouches-du-Rhône. Le dénombrement statistique de ces pathologies permettra peut-être à l'État de rendre tangible la détresse sanitaire des populations de la région. Et pourquoi pas d'exiger le respect par les entreprises les plus polluantes de normes environnementales plus contraignantes.

Septembre 2019
(LES RÉVOLTÉS DE LA POLLUTION)

<https://marsactu.fr/etang-de-berre-tout-ce-qui-se-trouve-sous-deux-metres-de-profondeur-a-vraiment-ete-rase/>

Étang de Berre : « Tout ce qui se trouve sous deux mètres de profondeur a vraiment été rasé »

Interview Violette Artaud 5 Sep 2019 0

Le Gipreb, syndicat mixte de surveillance de l'étang de Berre, a décidé de s'en remettre à la justice. Après avoir porté plainte contre l'État pour son inaction face à une dégradation écologique du milieu, il a demandé qu'un expert judiciaire étudie la situation. Entretien avec son directeur.



Photo BG

Pour la première fois, la justice se penche scientifiquement sur l'étang de Berre : un expert judiciaire a été mandaté par le tribunal administratif de Marseille pour étudier différents indicateurs relatifs à l'état écologique de l'étang. L'été dernier, une importante crise d'anoxie (manque d'oxygène) a entraîné, entre autres, une forte surmortalité de certaines espèces. Si [...]

<https://www.francetvpro.fr/france-2/communiqués-de-presse/infrarouge-32459530>



Accueil > France 2 > Communiqués de presse > F2 S42 2019 CP Infrarouge - Fos sur mer

Communiqué du 24 septembre 2019



INFRAROUGE

Comment faire lorsque la pollution est permanente, que les gens tombent malades ou meurent, que l'État répond peu aux attentes et que certains industriels semblent éluder les faits ? Lassés, les habitants de Fos-sur-Mer, la plus grande zone industrielle en France, n'ont trouvé qu'une solution. Elle est radicale : porter l'affaire devant la Justice. C'est ce combat citoyen que nous racontons.

Résumé :

À Fos-sur-Mer, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale... Une situation qui perdure au nom de la sauvegarde de l'emploi. Ce silence coupable a été enfin brisé avec le dépôt de plaintes au pénal contre X par Daniel Moutet, lanceur d'alerte, ainsi que plus de 130 organisations, habitants et citoyens. Une première en France.

À travers l'histoire de cet homme, de divers acteurs locaux et de plusieurs victimes, le documentaire raconte l'impact de quarante années de pollution incessante sur la santé des salariés de l'industrie, comme des riverains. Avec comme fil rouge, ces arbitrages majeurs qui traversent notre époque et qui nous concernent tous : emploi ou chômage ? Pollution ou santé ? Partir ou rester ?

<https://www.telestar.fr/programme-tv/fiche/156603872/fos-sur-mer-les-revoltes-de-la-pollution>

Fos-sur-Mer : les révoltés de la pollution

Synopsis / Casting

Genre : **Documentaire - Environnement** / Durée : **60 min.**

Synopsis

À Fos-sur-Mer, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale... Une situation qui perdure au nom de la sauvegarde de l'emploi. Ce silence coupable a été enfin brisé avec le dépôt de plaintes au pénal contre X par Daniel Moutet, lanceur d'alerte, ainsi que plus de 130 organisations, habitants et citoyens. Une première en France. À travers l'histoire de cet homme, de divers acteurs locaux et de plusieurs victimes, le documentaire raconte l'impact de quarante années de pollution incessante sur la santé des salariés de l'industrie, comme des riverains. Avec, comme fil rouge, ces arbitrages majeurs : emploi ou chômage ? Pollution ou santé ? Partir ou rester ?

<https://www.femininbio.com/agir-green/actualites-nouveautes/fos-mer-revoltes-pollution-infrarouge-presente-marie-drucker-france-2-97674>

Télévision

INFRAROUGE ENQUÊTE SUR LA PLUS GRANDE ZONE INDUSTRIELLE DE FRANCE SUR FRANCE 2

FRANCE 2 - 15 OCTOBRE 2018

Adèle Gineau

Rédactrice chez FemininBio. Curieuse de tout, experte de rien, j'aime discuter de nouvelles alternatives à partager avec nos lectrices.

Rejoignez-nous sur...

"Donnez-moi des alertes"...

Un ami-grognon...

Recevez nos articles...



À Fos-sur-Mer, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale.

© Soledad Ochoa / Uniqwest

Derrière ses plages animées et son décor provençal, la ville de Fos-sur-Mer demeure surexposée aux particules ultrafines qui émanent des usines implantées sur la côte. En colère, les habitants ont décidé de porter l'affaire devant la justice. Infrarouge nous emmène dans ce combat pour la vie mardi 15 octobre sur France 2.



Les pieds dans l'eau, impossible d'ignorer les flammes qui s'échappent des nombreuses cheminées surplombant le paysage méditerranéen de Fos-sur-Mer. Si les locaux de la ville voient chaque été les touristes envahir le bord de mer, leur santé est mise en jeu depuis de nombreuses années dû à la forte activité de sidérurgie, raffinerie et pétrochimie.

L'inquiétude des riverains et la multiplication des maladies constatée chez les habitants avaient mené l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) à réaliser une étude, laquelle concluait à une "surimprégnation de la population de Fos-sur-Mer en certains polluants". Il s'agissait de "trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles": le plomb, deux furanes heptachlorés (famille des dioxines) et le benzène (chez les individus les plus âgés) (1).

Test produit : donnez votre avis sur le pain de mie complet Belledonne

Les initiatives citoyennes face à une situation critique

Comment faire lorsque la pollution est permanente, que les gens tombent malades ou meurent, que l'État répond peu aux attentes et que certains industriels semblent éluder les faits ? Lassés, les habitants de Fos-sur-Mer n'ont trouvé qu'une solution : porter l'affaire devant la justice. Certaines initiatives comme le dépôt de plaintes au pénal contre X par Daniel Moutet, lanceur d'alerte, ainsi que plus de 130 organisations, habitants et citoyens, ont tenté de faire bouger les lignes de cette situation catastrophique.

À travers l'histoire de cet homme, de divers acteurs locaux et de plusieurs victimes, le documentaire raconte l'impact de quarante années de pollution incessante sur la santé des salariés de l'industrie, comme des riverains. Avec comme fil rouge, ces arbitrages majeurs qui traversent notre époque et qui nous concernent tous : emploi ou chômage ? Pollution ou santé ? Partir ou rester ?

(1) "La pollution industrielle imprègne les habitants de Fos-sur-Mer", *Le Monde*, 28 mai 2018

> Diffusion le mardi 15 octobre sur France 2 à 23h55

Documentaire

Fos-sur-Mer : les révoltés de la pollution



Genre : Environnement

Durée : 60 minutes

Réalisateur : Yann Rineau, Antoine Dreyfus

J'aime 0

Tweeter

PARTAGER

[Abonnez-vous au
Nouvel Observateur](#)

Résumé

À Fos-sur-Mer, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale... Une situation qui perdure au nom de la sauvegarde de l'emploi. Ce silence coupable a été enfin brisé avec le dépôt de plaintes au pénal contre X par Daniel Moutet, lanceur d'alerte, ainsi que plus de 130 organisations, habitants et citoyens. Une première en France. À travers l'histoire de cet homme, de divers acteurs locaux et de plusieurs victimes, le documentaire raconte l'impact de quarante années de pollution incessante sur la santé des salariés de l'industrie, comme des riverains. Avec, comme fil rouge, ces arbitrages majeurs : emploi ou chômage ? Pollution ou santé ? Partir ou rester ?

<https://www.linternaute.com/television/documentaire-fos-sur-mer-les-revoltes-de-la-pollution-p4710541/>

[🏠](#) > [Documentaires](#) > [Animalier / Nature](#)

Fos-sur-Mer, les révoltes de la pollution

Après quarante années de pollution incessante sur la santé des salariés et des riverains de Fos-sur-Mer, les habitants ont décidé de briser la loi du silence et de porter l'affaire en justice. Dans cette commune, considérée comme la plus grande zone industrielle en France, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Face à l'inaction de l'Etat et au silence des industriels, plusieurs plaintes ont été déposées au pénal contre X par Daniel Moutet, un lanceur d'alerte, ainsi que plus de 130 organisations, habitants et citoyens. Il s'agit d'une première en France.

● 2

Mardi 15 octobre à 23h55

★ ★ ★ ★ ★ 0 avis

<https://www.femininbio.com/agir-green/actualites-nouveautes/fos-mer-revoltes-pollution-infra-rouge-presente-marie-drucker-france-2-97674>

INFRAROUGE ENQUÊTE SUR LA PLUS GRANDE ZONE INDUSTRIELLE DE FRANCE SUR FRANCE 2

Publié le 15 octobre 2018



Derrière ses plages animées et son décor provençal, la ville de Fos-sur-Mer demeure surexposée aux particules ultrafines qui émanent des usines implantées sur la côte. En colère, les habitants ont décidé de porter l'affaire devant la justice. Infrarouge nous emmène dans ce combat pour la vie mardi 15 octobre sur France 2.

Les pieds dans l'eau, impossible d'ignorer les flammes qui s'échappent des nombreuses cheminées surplombant le paysage méditerranéen de Fos-sur-Mer. Si les locaux de la ville voient chaque été les touristes envahir le bord de mer, leur santé est mise en jeu depuis de nombreuses années dû à la forte activité de sidérurgie, raffinerie et pétrochimie.

L'inquiétude des riverains et la multiplication des maladies constatée chez les habitants avaient mené l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) à réaliser une étude, laquelle concluait à une "surimprégnation de la population de Fos-sur-Mer en certains polluants". Il s'agissait de "trois polluants spécifiques, typiques des émissions industrielles" : le plomb, deux furanes heptachlorés (famille des dioxines) et le benzène (chez les individus les plus âgés) (1).

Les initiatives citoyennes face à une situation critique

Comment faire lorsque la pollution est permanente, que les gens tombent malades ou meurent, que l'État répond peu aux attentes et que certains industriels semblent étudier les faits ? Lassés, les habitants de Fos-sur-Mer n'ont trouvé qu'une solution : porter l'affaire devant la justice. Certaines initiatives comme le dépôt de plaintes au pénal contre X par Daniel Moutel, lanceur d'alerte, ainsi que plus de 130 organisations, habitants et citoyens, ont tenté de faire bouger les lignes de cette situation catastrophique.

À travers l'histoire de cet homme, de divers acteurs locaux et de plusieurs victimes, le documentaire raconte l'impact de quarante années de pollution incessante sur la santé des salariés de l'industrie, comme des riverains. Avec comme fil rouge, ces arbitrages majeurs qui traversent notre époque et qui nous concernent tous : emploi ou chômage ? Pollution ou santé ? Partir ou rester ?

(1) "La pollution industrielle imprègne les habitants de Fos-sur-Mer", *Le Monde*, 28 mai 2018



https://www.liberation.fr/france/2019/09/27/vivre-en-zone-seveso-ii_1753999



VIVRE EN ZONE SEVESO II

Par Nanda Gonzague, Divergence

27 septembre 2019 à 18:02

Les rejets polluants sont très importants dans le golfe de Fos. 22 sites classés Seveso II se répartissent sur 35 km de côtes entre Martigues et Port-Saint-Louis-du-Rhône. L'exiguïté entre les zones de vie et la zone industrielle est telle qu'une partie de la population est directement concernée par le risque d'un accident.



Les habitants de Pontonou Port subissent une pollution quotidienne, leur village n'est plus qu'à 500 mètres du plus grand site industriel sur le littoral, le site pétro chimique de Martigues Lavéra. La seule route qui mène au village de Pontonou traverse le sud du complexe industriel.

Photo Nanda Gonzague, Divergence



Les fuites de gaz ou de chlore sont fréquentes et causent de nombreuses coupures sur la route vers Pontonou.

Photo Nanda Gonzague, Divergence

Les rejets polluants sont très importants dans le golfe de Fos. 22 sites classés Seveso II se répartissent sur 35 km de côtes entre Martigues et Port-Saint-Louis-du-Rhône. L'exiguïté entre les zones de vie et la zone industrielle est telle qu'une partie de la population est directement concernée par le risque d'un accident industriel. Le dépôt d'hydrocarbure Esso n'est qu'à quelques dizaines de mètres du quartier le plus proche.

Photo Nanda Gonzague, Divergence

Sur la commune de La Mède, la raffinerie Total traite quelque 8 millions de tonnes de pétrole brut par an sur un site de 250 hectares. 11 375 habitants vivent dans la zone d'alerte du site. En janvier 1992, une explosion causa la mort de 8 ouvriers et fut plébisitaire parmi les employés. Après pratiquement deux ans de fermeture pour être transformée en bioraffinerie, le site a rouvert en août.

Photo Nanda Gonzague, Divergence

Dans la commune de Borre l'Étang, la raffinerie pétrochimique LyondellBasell est classée Seveso II. La ligne de train Marseille-Montpellier y passe quotidiennement.

Photo Nanda Gonzague, Divergence



Dans le golfe de Fos, en mai 2005.

Photo Nanda Gonzague, Transit



Le site chimique Arkema basé dans le quartier de Saint-Merré (06e arrondissement de Marseille) utilise des substances toxiques. Une population importante vit dans la zone d'alerte du site. Les rejets d'ammoniac sont régulièrement ressentis par les habitants.

Photo Nanda Gonzague, Divergence

À Lavéra, dans la commune de Martigues, les sociétés BP, Lavéra, Lyondell, Naphthacem, Oxochemie, Appryl, Aracma... sont classées Seveso II. L'ensemble forme un des plus grands complexes pétrochimiques d'Europe, avec neuf sites à haut risque.

Photo Nanda Gonzague, Divergence



Arcelor Mittal est un leader de la sidérurgie, qui s'étend sur plus de 40 km² à Fos-sur-Mer. Soumis à la directive Seveso II, le site comporte des risques d'explosion, d'émission de gaz toxique et d'incendie. Les rejets polluants du site sont parmi les plus importants du golfe de Fos.

Photo Nanda Gonzague, Divergence

<https://television.telerama.fr/tele/programmes-tv/fos-sur-mer,-les-revoltes-de-la-pollution,159732088.php>

Fos-sur-Mer, les révoltes de la pollution

Environnement • Réalisateur • Yann Rineau • Antoine Dreyfus

Au sommaire

Les habitants de Fos-sur-Mer livrent un combat devant la justice et brisent le silence après l'impact de quarante années de pollution incessante sur leur santé.

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/62545/incendie-de-l-usine-chimique-de-lubrizol-a-rouen-et-si-c-etait-nous-.htmlhtml>

Incendie de l'usine chimique de Lubrizol à Rouen. Et si c'était nous ?

ENVIRONNEMENT

🕒 02/10/2019 À 07H08

🕒 01:00



Impossible de ne pas s'identifier à ce que vivent les riverains et salariés de l'usine de Rouen, victimes d'un terrible incendie la semaine dernière. Cette entreprise, qui produit des additifs pour les huiles de moteur, est classé Seveso, comme une quarantaine de sites autour de l'étang de Berre, qui manipulent des matières dangereuses.

Les images impressionnantes de l'immense panache de fumée qui s'est dégagé pendant plusieurs jours, sur 22 km de long et 6 km de large ne peut que résonner chez nous. Comme la colère des habitants qui ont le sentiment que les autorités manquent de transparence sur les conséquences sanitaires et environnementales de cet accident, alors même que certains constatent des effets immédiats sur leur état de santé : irritation des voies respiratoire et migraines.

Nous avons demandé à Michel Sacher, le directeur du Cypres, le centre d'information pour la prévention des risques majeurs basé à Martigues, quel est son sentiment sur cet accident qui pourrait nous toucher demain.

Selon lui, "aucune question des riverains ne doit rester sans réponse", regardez son interview.

<https://maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/62619/l-institut-ecocitoyen-de-fos-consulte->

L'institut écocitoyen de Fos consulté pour son expertise dans la pollution de Lubrizol

ENVIRONNEMENT

 03/10/2019 À 10H32

 01:32


1/1 La zone de Fos est l'une des plus polluées d'Europe

Plus de 5000 tonnes de produits chimiques ont brûlé dans l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen. La préfecture a enfin rendu public en début de semaine la liste de ces produits chimiques et les résultats des relevés dans l'air et les suies. Pour les analyser, l'union départementale CGT de Seine Maritime a fait appel à « l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions », basé à Fos.

Les scientifiques de l'institut ont examiné à la loupe ces relevés. Premier constat : la méthodologie utilisée et les prélèvements de suies par lingettes ne permettent pas de fournir des résultats pertinents. Ils relèvent tout de même sur certaines substances cancérigènes des taux jusqu'à 90 fois supérieurs à ceux mesurés sur la zone de Fos-Sur-Mer, considérée comme l'une des plus polluées d'Europe.

Quelles seront les conséquences sur la santé des Rouennais et des riverains à moyen et long terme? Avec le cas Lubrizol, c'est le problème de la surveillance des zones industrielles qui est posé. Il n'existe pas aujourd'hui de dispositif d'urgence pour limiter les conséquences de la pollution en cas d'accident.

Et qu'en serait-il chez nous, autour de l'étang de Berre en cas de catastrophe ? Julien Dron, le responsable scientifique de l'institut écocitoyen se veut rassurant : *"Nous sommes mieux équipés ici pour répondre en cas de problème. Nous avons des outils techniques pointus, un organisme de surveillance de la qualité de l'air. Une absence de résultats et d'informations des citoyens, comme ça s'est passé à Rouen, ne serait jamais arrivé."* En moins d'une heure, un capteur aurait été posé au cœur du panache de fumée et on aurait eu des informations fiables rapidement. Espérons qu'on n'ait jamais à le vérifier...

(Photo Frédéric Munos)

<http://www.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/developpement-durable/78617-a-fos-les-pollueurs-bien-tot-payeurs>

À Fos, les pollueurs bientôt payeurs ?

Écrit par Johan Zaparty | jeudi 3 octobre 2019 09:37 | Imprimer



« À Fos, on a des riverains qui espèrent aujourd'hui se faire entendre. Et ça pourrait donner l'envie à d'autres de faire pareil », pour Julie Andrieu, avocate. PHOTO AFP

Analyser votre concurrence avec SEMrush

En savoir plus

Entre la zone industrielle de Lavéra et l'usine d'ArcelorMittal, le golfe de Fos-sur-Mer est surexposé à la pollution issue des industries. Un collectif de la région a décidé de porter l'affaire devant la justice.

ArcelorMittal, DP, Esso Kem One Lavéra... devront-ils bientôt rendre des comptes à la justice sur leurs émissions de polluants ? C'est en tout cas l'objectif d'une plainte qui sera déposée jeudi 10 octobre devant le tribunal civil d'Aix-en-Provence par des habitants du golfe

de Fos-sur-Mer et des rives de l'étang de Berre, au motif de « trouble anormal du voisinage ». Dans une étude récente, l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) concluait à une « surimprégnation de la population de Fos-sur-Mer en certains polluants ». Or, le fait est que dans cette zone où les paysages de plages côtoient les fumées d'usines, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale...

En 2002, alors que GDP s'installait sur place et juste avant que la communauté urbaine de Marseille n'impose l'année suivante l'installation de son incinérateur de déchets à Fos-sur-Mer, un collectif se constituait : l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF).

« Que les industriels mettent la main à la poche »

En novembre 2018, après avoir mobilisé l'opinion, celle-ci impulsait une première action en justice : le dépôt d'une plainte au pénal contre X, signée par plus de 225 habitants du bassin, 7 associations et le syndicat CFDT d'ArcelorMittal. « La plainte a été déposée contre personne, mais vise en réalité tout le monde, aussi bien les industriels que les autorités administratives », affirme l'avocate Julie Andrieu, chargée du dossier par l'ADPLGF. Son cabinet TTLA, qui doit bientôt s'emparer d'une autre plainte dans l'affaire de l'incendie de Rouen, traitera également cette deuxième action en justice portée par 14 riverains de Fos, mais cette fois au civil. « La procédure est beaucoup plus rapide qu'au pénal où l'instruction va prendre plusieurs années. » L'autre nouveauté de la plainte étant qu'elle vise désormais nominativement 4 industriels qui, d'après la robe noire, « sont largement en dépassement des normes d'émission de polluants acceptables ».

« On est tous des gens qui travaillent ou ont travaillé dans ces entreprises et à proximité, en ville. Pour certains, c'est une mère de famille qui a fait 4 ou 5 cancers, un mari ou un frère touché par la thyroïde », témoigne Daniel Mouzet, ancien dockeur du port de Marseille, désormais président de l'ADPLGF. « on veut préserver l'emploi, mais ce n'est pas normal qu'on continue de protéger les industriels. Alors que les dépenses de santé publique vont nous coûter bien plus cher »

Agir avant qu'il ne soit trop tard

Pour l'avocate du collectif « la catastrophe de Rouen illustre ce que craignent les riverains de Fos. Le sujet a été longtemps passé sous silence parce qu'ils sont d'anciens salariés de ces usines, qu'ils craignent pour l'emploi... Et puis viennent les maladies, la peur. Aujourd'hui, l'environnement est sur le devant de la scène, on parle d'avantage de ces pathologies. C'est maintenant qu'il faut agir »

Une urgence d'autant plus grande pour Julie Andrieu que les industriels misent sur ce temps long des procédures judiciaires « avec la pollution industrielle les pathologies ne se développent pas tout de suite, très peu de gens exposés vont contracter un cancer dans les 48h. Donc les industriels minimisent, se disent on verra bien dans 6, 8, 10 ans... Et si le salarié développe une maladie, on dira que c'est parce qu'il était fumeur. »

Johan Zaparty

JEUDI 03/10/2019 à 10H09 - Mis à jour à 10H21 | SANTÉ

Hub Santé : notre environnement impacte fortement notre santé

Pollution de l'eau et de l'air, perturbateurs endocriniens... Notre santé est mise à l'épreuve en région Paca.

Par Fabien Costar 



Les partenaires du Hub Santé se sont réunis dans les nouveaux locaux de la Ligue contre le cancer aux Docks - Photo: Anne-Françoise Village

L'actualité a rattrapé le débat. **Des ustres comme celle qui a explosé à Rouen**, il y en a près d'une centaine en Paca. Ces bombes à retardement sont des menaces pour la qualité de l'eau et de l'air qu'elles pourraient émettre. Pour réduire les probabilités qu'une crise sanitaire sévère en France, des institutions mettent en place des dispositifs de sécurité pour surveiller, alerter et agir afin de protéger la santé des Français.

C'est en substance le débat auquel ont participé les membres du Hub Santé de La Provence au Village des Docks, en partenariat avec la Ligue contre le cancer. Chaque jour, près de 15 000 litres d'air parcourent le corps. Composés de particules plus ou moins polluantes, les zones urbaines sont particulièrement touchées par la pollution atmosphérique.

"C'est devenu une question de santé publique. Que ce soit pour déterminer le lieu d'une école, ou pour modifier les mauvaises habitudes des Français, le calcul de la qualité de l'air est aujourd'hui un enjeu de santé crucial", souligne Dominique Robin, directeur AtmoSud Paca. En France, la qualité de l'air est gérée par des associations comme AtmoSud, qui contrôlent grâce à des sondes la concentration de particules néfastes pour la santé dans l'air. Principale menace de cette pollution, les particules fines sont un facteur de risque lié à la pollution de l'air en milieu urbain.

Cette appellation désigne en fait des particules en suspension dans l'atmosphère, dont le diamètre est inférieur à 2,5 microns. On les distingue ainsi des particules plus grossières, dont la pénétration dans l'arbre bronchique est très inférieure. En dessous de 1 micron, on parle même de particules ultrafines. "Un air pollué ne s'est pas de l'air et a fait voter la mise en place de normes contraignantes pour les États membres. La France a du mal à suivre, il aura fallu 10 ans pour se mettre au niveau", ajoute Dominique Robin.

En Paca, 150 000 personnes vivent aujourd'hui dans une zone où les normes européennes ne sont pas respectées. "La situation s'améliore, particulièrement en ce qui concerne les pics de pollution, mais globalement, il y a une prise de conscience des Français." Ce chiffre n'est pas sans conséquence, puisque les particules fines sont un danger majeur pour la santé. Les particules ultrafines sont les plus surveillées car elles sont cancérogènes. "Plus les particules sont fines, mieux elles vont s'infiltrer dans le corps, elles vont rentrer dans le cerveau, voire atteindre le cœur", souligne le Dr. Pierre Souvet, cardiologue et président de l'Association Santé Environnement France.

La question des perturbateurs endocriniens

Pour lui, la principale solution pour lutter contre l'émission de ces particules est entre les mains des pouvoirs publics. "Il faut donner la compétence au territoire de proximité pour la formation des médecins et des élus aux questions liées à la santé et à l'environnement. L'État est à la barre, les initiatives doivent partir des maires, et des collectivités locales. Les étudiants en médecine et le personnel soignant doivent être au fait des questions sur les perturbateurs endocriniens."

Aujourd'hui très peu, voire aucun, médecin n'est capable de détailler à un patient la composition endocrinienne d'une boîte de conserve. Pourtant, elles sont sources d'additifs méconnus qui à faibles doses peuvent avoir des conséquences terribles pour la santé.

"C'est un problème, mais les perturbateurs endocriniens sont très dangereux à faible dose. Ils sont partout autour de nous, dans notre nourriture, sur nos sièges, dans nos chaussures... On ne sait pas encore tout d'eux, mais pour certains, c'est prouvé qu'ils peuvent modifier l'expression d'un gène pour un enfant en phase prénatale", assure le spécialiste.

Que ce soit le Bisphénol A, ou le parabène, quelques gestes du quotidien permettent de les éviter. "Il faut éviter manger le Bto est fortement conseillé. Si on peut éviter tous les aliments en conserve au profit des légumes, c'est mieux. Ensuite, il faut éviter les espèces de vieilles, éviter d'ouvrir ses fenêtres à 8h du matin. L'eau est le meilleur liquide à boire, l'eau est plus fraîche, conseille le médecin.

En cas des perturbateurs endocriniens n'est pas à prendre à la légère, au vu des risques pour la santé. Quand un problème industriel majeur survient, il faut savoir être prêt. "Dans la région, l'Étang de Berre est une zone à risque, si demain il se passe chez nous ce qui s'est passé à Rouen, la première des recommandations sera d'éviter un confinement de la population", précise Pierre Souvet.

L'expérience des accidents industriels comme celui de l'usine AZF de Toulouse en 2001 a montré que les conséquences les plus terribles pour la santé ne pouvaient être analysées que bien des années plus tard. "Sur le long terme, il faut déplacer le principe de précaution en intégrant l'agriculture locale. Tant qu'on ne connaît pas l'écotoxicité des produits phytosanitaires dans l'eau, l'air et le sol, il faut empêcher tout risque de contamination supplémentaire", conclut Pierre Souvet.

De nouveaux repères environnementaux comme le Nutri-Score pour l'alimentation voient le jour. Le signe d'une vraie prise de conscience. Enfin, les conséquences de l'environnement sur notre santé sont au centre des débats.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/pollution-des-riverains-de-fos-sur-mer-attaquent-les-industriels-en-justice-pour-trouble-du-voisinage-20191007>

Pollution: des riverains de Fos-sur-mer attaquent les industriels en justice pour «trouble du voisinage»

Par Le Figaro avec AFP
Publié le 7 octobre 2019 à 18:37

Inquiets de la pollution de l'un des plus gros complexes industriels d'Europe, des habitants des environs de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) attaquent en justice quatre industriels, dont ArcelorMittal et Esso, pour «trouble du voisinage», a annoncé lundi leur avocate.

À lire aussi : Incendie de Rouen: le PDG de Lubrizol s'explique au iFigaro/i

Cette action civile «vise les plus mauvais élèves, qui ne respectent pas la réglementation», a déclaré Maître Julie Andreu qui représente 14 habitants. Le dépôt pétrolier de Fos et le chimiste Kem One sont également assignés. Une assignation a été rédigée qui doit permettre ultérieurement au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence de fixer une date d'audience. Ce tribunal est déjà saisi d'une plainte pénale contre X, pour «mise en danger de la vie d'autrui». Elle regroupe quelque 300 plaignants.

L'Etat a plusieurs fois épinglé des industriels de la zone

Voisins des usines chimiques du golfe de Fos, en bord de Méditerranée à proximité de Marseille, certains ont développé des maladies chroniques et dénoncent des «conditions d'existence sérieusement impactées» par la pollution, selon leur assignation, consultée par l'AFP. Ils invoquent notamment le «préjudice d'anxiété» lié aux émanations parfois supérieures aux normes et à «l'effet cocktail» entre polluants, et réclament réparation, ainsi que la mise en conformité des usines.

L'Etat a plusieurs fois épinglé des industriels de la zone pour des infractions à la réglementation. Les plaignants s'appuient notamment sur deux études qui ont montré des taux de maladies chroniques supérieurs à la moyenne dans les environs de Fos, ainsi que la contamination des aliments produits localement par les émissions chimiques et les métaux lourds.

Contactée par l'AFP, la raffinerie Esso a refusé de commenter la procédure en cours, rappelant avoir fait «des efforts très conséquents de réductions de ses émissions» ces dernières années. ArcelorMittal a indiqué de son côté à l'AFP, avoir fait «beaucoup de choses pour réduire l'impact environnemental». Selon l'industriel «la situation a d'ailleurs été rétablie au printemps à la cokerie, où nous sommes revenus dans les normes au niveau de la qualité de l'air». Après «plusieurs mois de travaux et un »investissement de 130 millions d'euros«, les 126 fours »ont tous fait l'objet d'une reconstruction«, a précisé ArcelorMittal.

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/62471/fos-sur-mer-les-revoltes-de-la-pollution-en-avant-premiere.html>

Fos sur mer : « Les révoltés de la pollution » en avant-première

ENVIRONNEMENT

🕒 07/10/2019 À 10H00

🕒 00:53



1/1 Fos sur mer : « Les révoltés de la pollution » en avant-première

Une semaine avant la diffusion sur France 2 du documentaire « Fos sur mer : les révoltés de la pollution », une avant-première est organisée mardi au cinéma l'Odyssée. C'est une coproduction Matchprod et Kaliste productions avec France télévisions et le CNC, un film d'Antoine Dreyfus et Yann Rineau.

Extraits du synopsis: « A Fos sur mer, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale... Une situation qui perdure au nom de la sauvegarde de l'emploi. Ce silence coupable a été enfin brisé avec le dépôt de plaintes au pénal contre X par Daniel Moutet, lanceur d'alerte, ainsi que plus de 130 organisations, habitants et citoyens. Une première en France (...) Le documentaire raconte quarante ans de pollution incessante (...) avec comme fil rouge, ces arbitrages majeurs qui traversent notre époque et qui nous concernent tous : emploi ou chômage ? Pollution ou santé ? Partir ou rester ? »

Projection mardi 8 octobre à 18h30, suivie d'un débat et du verre de l'amitié.

<https://www.geo.fr/environnement/pollution-des-riverains-de-fos-sur-mer-attaquent-les-industriels-en-justice-pour-trouble-du-voisinage-197950>

Pollution: des riverains de Fos-sur-mer attaquent les industriels en justice pour "trouble du voisinage"

Par AFP - Publié le 07/10/2019 à 18h31

Pollution + Suivre



Fabrics Industries / Eclair-Mer le 21 juin 2013
© AFP/OLYMPIA/CHRISTIAN ROUQUART

Inquiets de la pollution de l'un des plus gros complexes industriels d'Europe, des habitants des environs de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) attaquent en justice quatre industriels, dont ArcelorMittal et Esso, pour "trouble du voisinage", a annoncé lundi leur avocate.

Cette action civile "vise les plus mauvais élèves, qui ne respectent pas la réglementation", a déclaré Me Julie Andreu qui représente 14 habitants. Le dépôt pétrolier de Fos et le chimiste Kem One sont également assignés.

Une assignation a été rédigée qui doit permettre ultérieurement au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence de fixer une date d'audience. Ce tribunal est déjà saisi d'une plainte pénale contre X, pour "mise en danger de la vie d'autrui". Elle regroupe quelque 300 plaignants.

Voisins des usines chimiques du golfe de Fos, en bord de Méditerranée à proximité de Marseille, certains ont développé des maladies chroniques et dénoncent des "conditions d'existence sérieusement impactées" par la pollution, selon leur assignation, consultée par l'AFP.

Ils invoquent notamment le "préjudice d'anxiété" lié aux émanations parfois supérieures aux normes et à "l'effet cocktail" entre polluants, et réclament réparation, ainsi que la mise en conformité des usines.

L'Etat a plusieurs fois épinglé des industriels de la zone pour des infractions à la réglementation.

Les plaignants s'appuient notamment sur deux études qui ont montré des taux de maladies chroniques supérieurs à la moyenne dans les environs de Fos, ainsi que la contamination des aliments produits localement par les émissions chimiques et les métaux lourds.

Contactée par l'AFP, la raffinerie Esso a refusé de commenter la procédure en cours, rappelant avoir fait "des efforts très conséquents de réductions de ses émissions" ces dernières années. ArcelorMittal a indiqué de son côté à l'AFP, avoir fait "beaucoup de choses pour réduire l'impact environnemental". Selon l'industriel "la situation a d'ailleurs été rétablie au printemps à la cokerie, où nous sommes revenus dans les normes au niveau de la qualité de l'air". Après "plusieurs mois de travaux et un "investissement de 130 millions d'euros", les 126 fours "ont tous fait l'objet d'une reconstruction", a précisé ArcelorMittal.

A Fos, "nous avons investi 100 millions d'euros entre 2012 et 2017, avec des résultats concrets et significatifs de réduction systématique de notre impact: - 50 % de poussières émises, -50 % de dioxydes de soufre, -70 % de dioxines", argue ArcelorMittal qui projette "d'investir 100 millions d'euros de plus pour continuer à réduire encore notre empreinte environnementale".

https://www.youtube.com/watch?v=3jJv_lmMErc



L'INVITÉ : Fos-sur-mer : un documentaire sur la pollution

30 vues • 7 oct. 2019

👍 JAIME 🗑️ JE N'AIME PAS ➦ PARTAGER 📁 ENREGISTRER ⋮



PROVENCE AZUR

L'INVITÉ : Fos-sur-mer : un documentaire sur la pollution

A Fos sur mer, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale... Lassés que rien ne se passe, les habitants de la plus grande zone industrielle de France n'ont trouvé qu'une solution : porter l'affaire devant la justice.... Un film raconte ce combat citoyen. Il s'appelle "Fos-sur-Mer : les révoltés de la pollution". Il sera diffusé dans l'émission Infrarouge mardi 15 octobre à 23h55 sur France 2. Et en avant-première au cinéma l'Odyssée de Fos mardi 8 octobre. Deux marseillais l'ont réalisé : Yann Rineau et Antoine Dreyfus. Ils sont les invités de Camille Bosshardt.

Catégorie [Actualités et politique](#)

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/62715/plainte-en-justice-contre-les-industriels-du-bassin-de-fos-sur-mer.html>

Plainte en justice contre les industriels du bassin de Fos sur Mer

ENVIRONNEMENT

🕒 08/10/2019 À 07H20

🕒 00:36



G. Blardone



Partagez cet article



A+ A- 🖨️

Inquiet de la pollution de l'un des plus gros complexes industriels d'Europe, un collectif d'habitants des environs de Fos-sur-Mer attaque en justice quatre industriels pour "trouble du voisinage".

Parmi eux ArcelorMittal et Esso mais aussi le dépôt pétrolier de Fos et Kem One.

Une assignation a été rédigée qui doit permettre au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence de fixer prochainement une date d'audience.

La justice est déjà saisie d'une plainte pénale contre X, pour "mise en danger de la vie d'autrui" qui regroupe quelque 300 plaignants et basée sur 2 études récentes démontrant des taux de maladies chroniques supérieurs à la moyenne et des contaminations d'aliments.

<https://www.usinenouvelle.com/article/une-action-en-troubles-du-voisinage-contre-des-industriels-de-fos-sur-mer.N892319>

Une action en "troubles du voisinage" contre des industriels de Fos-sur-Mer

JEAN-CHRISTOPHE DARLA | ARCELORMITTAL, KEM ONE, BOUCHES-DU-RHÔNE, PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, ENVIRONNEMENT

PUBLIÉ LE 08/10/2019 À 13H00

L'initiative de 14 habitants contre ArcelorMittal, Esso, KemOne ou Dépôts Pétroliers de Fos s'ajoute à la plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" déjà déposée auprès du TGI d'Aix-en-Provence. Elle se tèlelescope avec la concertation « Réponses » sur un plan pour réduire la pollution de l'air autour de l'étang de Berre qui entre dans sa deuxième phase.



La gestion confuse de l'accident de Lubrizol à Rouen relance les inquiétudes sur les conséquences des émissions industrielles jusqu'aux abords de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Quatorze habitants viennent d'assigner pour "troubles du voisinage" devant le TGI d'Aix-en-Provence le sidérurgiste ArcelorMittal, la raffinerie Esso, le chimiste Kem One et le site des Dépôts Pétroliers de Fos (DPF).

Leur représentante, Julie Andreu, avocate au barreau de Marseille (cabinet TTLA et Associés), accuse ces industriels de ne pas respecter la réglementation. L'action vient s'ajouter à la plainte contre X engagée par la même avocate en novembre 2018 "pour mise en danger de la vie d'autrui" au nom d'une demi-douzaine d'organisations dont l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) et plusieurs dizaines d'habitants. Tous ciblaient "les responsabilités industrielles dans la dégradation de l'état de santé des populations environnantes" et fustigeaient les pouvoirs publics pour leur "inaction".

Dans l'assignation actuelle, ces habitants évoquent un "préjudice d'anxiété", "des conditions d'existence sérieusement impactées" et leurs craintes face au potentiel "effet cocktail" de polluants sur une zone où se mêlent de nombreuses émissions de fumées.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/des-habitants-de-fos-sur-mer-attaquent-en-justice-notamment-arcelor-mittal-et-esso-pour-troubles-du-1570519425>

Des habitants de Fos-sur-Mer attaquent Arcelor Mittal et Esso pour troubles du voisinage

Mardi 8 octobre 2019 à 10:44 - Par Camille Payan, France Bleu Provence, France Bleu



Un collectif d'habitants de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) a décidé de porter plainte au civil contre les industries de Fos pour "troubles du voisinage".



Les usines de Fos-sur-Mer sont pointées du doigt pour leurs émissions polluantes. © Maxppp -

 Fos-sur-Mer, France

Ils sont 14 à vouloir porter plainte contre les usines d'Arcelor Mittal ou encore Esso de Fos-sur-Mer. Quatorze personnes qui vivent autour des industries et se disent aujourd'hui **victimes des rejets d'émissions polluantes**, dont Daniel Mouter, lanceur d'alerte et président de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos, persuadé que son diabète est lié aux rejets des usines.

Une plainte a déjà été déposée au pénal contre X pour "mise en danger d'autrui" par 300 plaignants après la publication d'une étude montrant que les habitants autour de Fos-sur-Mer souffraient de cancer cumulés et d'asthme. La procédure au civil permet d'aller plus vite.

Les habitants souhaitent que les industries agissent rapidement et surtout, **que les pouvoirs publics interviennent** et s'emparent de ce sujet longtemps resté sous silence au nom de l'emploi.

“ Nous souhaitons que les industriels prennent conscience que nous, les habitants, nous vivons à côté. Aujourd'hui, les industriels s'en fichent de nous. Les usines sont couvertes par l'État.” (Daniel Moutet)

Daniel Moutet est convaincu qu'on peut diminuer la pollution tout en préservant l'emploi. Il ne demande pas l'arrêt des usines, mais des moyens pour une activité permanente beaucoup moins polluante et dangereuse. "Aujourd'hui il y a un danger permanent. Il faut investir pour préserver l'emploi et faire travailler à l'intérieur de l'usine les ouvriers sans les exposer au quotidien au danger", explique-t-il.

La plainte sera déposée ce jeudi.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-7h50/provence/l-invite-de-07h50-9>

Toutes les émissions

L'INVITÉ DE 7H50

Du lundi au vendredi à 7h50



L'info © Maxppp - MaxPPP

L'invité de 07h50



Diffusion du mardi 8 octobre 2019

Durée : 4min

<https://www.20minutes.fr/justice/2623387-20191008-bouches-rhone-riverains-fos-mer-attaquent-industriels-justice-trouble-voisinage>

ACCUEIL > JUSTICE

Bouches-du-Rhône : Des riverains de Fos-sur-Mer attaquent les industriels en justice pour « trouble du voisinage »

POLLUTION Inquiets de la pollution générée par les industries à Fos-sur-Mer, des riverains du complexe industriel attaquent les entreprises en justice

20 Minutes avec AFP | Publié le 08/10/19 à 18h56 — Mis à jour le 08/10/19 à 18h56



Illustration du complexe industriel sur le golfe de Fos-sur-Mer. — FOURMY MARIO/SIPA

Inquiets de la pollution de l'un des plus gros complexes industriels d'Europe, des habitants des environs de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône attaquent en justice quatre industriels, dont ArcelorMittal et Esso, pour « trouble du voisinage ».

Cette action civile « vise les plus mauvais élèves, qui ne respectent pas la réglementation », a déclaré Me Julie Andreu qui représente 14 habitants. Le dépôt pétrolier de Fos et le chimiste Kem One sont également assignés.

« Des conditions d'existence sérieusement impactées »

Une assignation a été rédigée qui doit permettre ultérieurement au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence de fixer une date d'audience. Ce tribunal est déjà saisi d'une plainte pénale contre X, pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Elle regroupe quelque 300 plaignants.

Voisins des usines chimiques du golfe de Fos, en bord de Méditerranée à proximité de Marseille, certains ont développé des maladies chroniques et dénoncent des « conditions d'existence sérieusement impactées » par la pollution, selon leur assignation.

Ils invoquent notamment le « préjudice d'anxiété » lié aux émanations parfois supérieures aux normes et à « l'effet cocktail » entre polluants, et réclament réparation, ainsi que la mise en conformité des usines. L'Etat a plusieurs fois épinglé des industriels de la zone pour des infractions à la réglementation.

https://www.libération.fr/france/2019/10/10/fos-sur-mer-un-docu-sur-le-combat-des-revoltes-de-la-pollution_1756250

CHRONIQUE «LE FIL VERT»

Fos-sur-Mer : un docu sur le combat des «révoltés de la pollution»

Par Margaux Lacroux — 10 octobre 2019 à 10:31 (mis à jour le 14 octobre 2019 à 06:28)



Fumées de la zone industrielle de Fos-sur-Mer le 10 août 2016 Photo BERTRAND LANGLOIS, AFP

Les réalisateurs ont recueilli les récits d'habitants, à la fois préoccupés pour leur santé, amoureux de leur ville et déterminés à faire bouger les industriels.

➔ Fos-sur-Mer : un docu sur le combat des «révoltés de la pollution»



Tous les jours, [retrouvez le fil vert](#), le rendez-vous environnement de *Libération*. Aujourd'hui, une recommandation (livres, conférences, films, podcasts, etc.) de la rédaction.

Les taux de cancer y sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale. A Fos-sur-Mer, des citoyens se battent pour faire reconnaître la pollution induite par la plus grande zone industrialo-portuaire de France. Le sujet n'est pas nouveau et s'étale sur 40 ans. Dans *Fos-sur-Mer : les révoltés de la pollution*, Antoine Dreyfus et Yann Rineau retracent l'histoire de ce qui fut un «eldorado provençal».

Désormais, la population compte les morts, s'allie à des chercheurs, persuadée que les 200 usines environnantes posent un problème de santé publique. Les réalisateurs disent avoir voulu ajouter «une dimension humaine et de mise en contexte». De nombreux témoignages de riverains, du maire désespéré de la commune, d'un lanceur d'alerte, d'anciens travailleurs de l'industrie donnent corps au récit. Les sentiments se mêlent : angoisse quotidienne mais attachement à un territoire et à son dynamisme. Le documentaire, tourné en 2018, résonne inévitablement avec le récent incendie de l'usine Lubrizol à Rouen.

Chiffres trafiqués

«Nous avons envie de raconter les "petites histoires" de ces gens pour raconter la grande histoire de Fos-sur-Mer, cette grande aventure industrielle qui n'est pas sans conséquences», explique Antoine Dreyfus à *Libération*. Lui décrit une «zone très particulière, qui compte 15 sites Seveso, des installations vieillissantes, avec des accidents réguliers». Dans le documentaire, l'ancien employé d'un groupe industriel livre un témoignage clé. Chargé de relever le nombre de fuites dans les usines, il dit s'être efforcé de «rendre les chiffres acceptables», à la demande de ses supérieurs directs et de collègues. Il raconte les contrôles en interne trafiqués ou encore la stratégie mise en œuvre quand la police de l'environnement débarque par surprise.

Face à la discrétion de l'Etat malgré des données alarmantes, les citoyens passent à l'action judiciaire. A ce jour, près de 230 personnes ou associations ont déposé plainte contre X au pénal. Première démarche de ce type contre la pollution industrielle en France. La mobilisation à Fos-sur-Mer a ouvert la voie. Des maires et habitants affectés par la catastrophe industrielle de Rouen, dont on redoute les retombées sanitaires, s'en sont inspirés : les plaintes contre X commencent à pleuvoir.

«Fos-sur-Mer : les révoltés de la pollution», d'Antoine Dreyfus et Yann Rineau, diffusé le mardi 15 octobre dans l'émission Infrarouge sur France 2

<https://www.laprovence.com/article/papier/5718503/un-an-apres-les-plaintes-senchainent.html>

La pollution mobilise à Fos : un an après, les plaintes s'enchaînent

Plainte contre X au pénal, plainte au civil, démarche individuelle... À Fos-sur-Mer, la pollution mobilise

Par Eric Goubert



La pollution et ses effets sur la santé font l'objet de plusieurs actions en justice, lancées il y a un an par une première démarche au tribunal de grande instance d'Aix.

Il y a bientôt un an, une réunion faisait salle comble à la Maison de la mer à Fos. L'association ADPLGF, avec son président Daniel Moutet, ses deux avocats, Mes Andréu et Games, avec le maire de l'époque, René Raimondi, avaient présenté les tenants et aboutissants de la plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui". 135 plaignants s'étaient associés à la démarche, déposée le 8 novembre devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence.

Un an plus tard, l'affaire suit son cours. "Nous en sommes désormais à 228 plaignants, avec sept associations et un syndicat, complète Me Julie Andreu. L'affaire est désormais instruite par le pôle santé publique du parquet de Marseille, et par sa section environnement." Un procureur continue d'examiner ce lourd dossier, qui nécessitera encore plusieurs mois avant de donner corps au lancement d'une procédure judiciaire, ou pas. "Nous n'avons pas eu de réponse du parquet, ce qui est normal, complète l'avocate spécialisée. Au bout de cette première étape, trois possibilités : un classement sans suite, le renvoi direct devant le tribunal correctionnel, et la transmission à un juge d'instruction." Des trois hypothèses, c'est évidemment la dernière qui a la préférence des plaignants. "L'obligation d'un juge d'instruction serait une bonne nouvelle, puisqu'il aurait le pouvoir de mener des expertises et des audits. Et nous aurions accès au dossier."

Un an après le déplacement à Aix pour le dépôt de cette plainte, un autre est en ligne de mire, ce jeudi matin, pour une autre procédure, toujours suivie par Me Andréu. "Quatorze riverains ont décidé d'assigner en justice les sociétés ArcelorMittal Méditerranée, Dépôts pétroliers de Fos, Esso Raffinage et Kem one pour trouble anormal de voisinage, indique-t-elle. Ils réclament la mise en conformité de ces établissements avec la réglementation, ainsi que la réparation de leurs préjudices." Pourquoi ces sociétés préjudiciables ? "Parce qu'elles ont fait l'objet de rapports de la Driaf, ces derniers mois, pour des dépassements de la réglementation. Tous les documents en attente seront joints à la plainte." Daniel Moutet, riverain, fera partie des plaignants. Là encore, la procédure sera la première du genre, et aura valeur d'exemple.

Mais cette plainte n'est pas encore déposée, car une autre est déjà annoncée, comme l'indiquait La Provence dans son édition du 16 mars dernier. La voie en trois temps sera complétée par une action devant le tribunal administratif contre l'État, dont les futurs plaignants entendront dénoncer une "carence fautive dans son rôle de régulateur et de contrôleur". Cette nouvelle procédure pourrait intervenir d'ici six mois.

Un nouveau doc, de Pempidou à la plainte contre X

Après Fos, les furtifs du silence, film de Nina Huliner, projeté sur France 3 en janvier dernier, qui avait eu droit à une avant-première au cinéma L'Odyssee. Fos, les révoltes de la pollution, d'Antoine Droyfus et Yann Rimebu à eu droit au même dispositif à Fos-sur-Mer, avant sa diffusion demain soir sur France 2 (23h55). Nombreux, le public a pris place dans deux salles du cinéma, pour découvrir ce documentaire de 52 minutes, salué par des applaudissements nourris et de nombreux remerciements en fin de projection.



Quoi de neuf sur le front des documentaires télévisés ? Le film raconte de nouveau la construction et l'expansion de la zone industrielle de Fos-sur-Mer avec ce discours de Pempidou en ouverture, des images d'ouvriers venus de Lorraine, et de leurs installations parfois précaires. Mais ce sont les témoignages poignants de trois femmes confrontées à des deuils cruels (un mari, un enfant, trois têtes emportées par le cancer) qui retiendront l'attention. "Trois femmes courageuses, qui ont accepté de témoigner face (démêlé)" indiquait le réalisateur Antoine Droyfus. Ce qui n'est pas le cas d'un homme auteur de révélations sur des pratiques douteuses dans l'industrie, où on aurait pour habitude de falsifier les relevés de mesures de pollution, d'ores et déjà, ce passage, comme d'autres relatifs à la qualité de l'air et aux conditions de travail à la cokerie a fait réagir la direction d'ArcelorMittal qui "réfute catégoriquement les accusations infamatoires de manipulation des mesures de de falsification des chiffres des mesures. Les salariés d'ArcelorMittal travaillent avec professionnalisme et conscience et de telles déviances n'ont jamais été constatées. ArcelorMittal s'interroge sur d'éventuelles motivations personnelles du témoin qui s'exprime à visage couvert dans le reportage : il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un ancien salarié d'Aix licencié il y a plusieurs mois pour malversations financières." ArcelorMittal ajoute : "Compte tenu de nombreuses déclarations inexactes et trompeuses véhiculées dans le documentaire, le directeur se réserve le droit d'agir en justice". Figures emblématiques de cette lutte fossoise. Daniel Moutet, président de l'association ADPLGF, René Raimondi, maire à l'époque du tournage, apportent leur éclairage. Un représentant de l'industrie, Marc Bayard, aujourd'hui vice-président du GMIF après avoir été délégué général de l'Union des industries chimiques, apporte aussi ses commentaires.

Tourné pendant un an, le documentaire de 52 minutes égrène les soupçons qui pèsent sur l'attitude de l'État et des industriels. Avec de superbes images aériennes, le film illustre aussi la dualité fossoise où, l'été, on se baigne avec vue sur les tankers, les bacs de stockage dans le dos. Et où plusieurs études (Scomat, Epoxal) ont mis en évidence la prégnance de la pollution dans le secteur.

La démarche "Réponses" passe à la phase concrète

Réunir autour d'une table l'industrie, des collectivités, l'État, des associations et des syndicats pour élaborer une feuille de route visant à réduire les pollutions de l'air et améliorer la santé environnementale autour de l'étang de Ferre, c'est l'objectif du projet "Réponses", lancé au printemps dernier par le "SPPPI", le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles. Face à la multiplication des études (lire ci-dessous), des plaintes, et des reportages, sévères ou pas, la nécessité de lancer un processus de concertation d'un nouveau genre s'est fait jour. Après une première phase de concertation, une seconde arrive début novembre pour finaliser le plan d'action, qui sera présenté le 22 décembre. L'orientation du suivi de particules ultra-fines en fait partie, comme la création d'une consultation spécialisée à Port-de-Bouc, en lien avec l'hôpital de Marignane.

Les partenaires sont, pour les associations, "ADPLGF", Fare Sud et Eco-relais, pour les collectivités : la Métropole, les maires de Vitrolles et Fos-sur-Mer, l'État, la DREAL et l'ARS PACA, le Grand Port Maritime de Marseille, pour les industriels : le Groupement Maritime et Industriel de Fos (GMIF) pour les syndicats : la CGT et FO auxquels s'ajoutent, à titre d'experts, le Carage, AtmoSud, le CIAS du Pays de Martigues et l'Institut Eco-Citoyen.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/fos-mer-revoltes-pollution-1736731.html>

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / BOUCHES-DU-RHÔNE / FOS-SUR-MER

Fos-sur-Mer : les révoltés de la pollution



Ce mardi soir sur France 2, dans l'émission Infrarouge à 23h50, un documentaire revient sur l'histoire industrielle de Fos-Sur-Mer et donne la parole aux habitants. Cette zone compte 15 sites classés SEVESO. Le taux de mortalité par cancer y est deux fois plus élevé que dans le reste du pays.

Par Sidonie Canetto

Publié le 15/10/2019 à 10:40 Mis à jour le 15/10/2019 à 10:51

Antoine Dreyfus et Yann Rineau sont les réalisateurs de ce film documentaire intitulé "Les révoltés de la pollution". "Ce n'est pas un film sur les industriels mais sur les gens qui sont malades qui veulent qu'on les écoute et c'est un combat citoyen universel" confie d'emblé Antoine Dreyfus l'un des deux réalisateurs de ce documentaire.

Pourquoi ce thème?

"Il y a plusieurs raisons, d'abord parce que Yann a perdu sa maman d'un cancer à l'âge de 15 ans, de ce fait il est très sensible et sensibilisé aux questions de santé, explique Antoine Dreyfus avant d'ajouter : " Et moi de mon côté mon père était ingénieur en sidérurgie, nous habitons Metz en 1970 à l'ouverture de Fos-sur-Mer, on lui a proposé un poste et il a refusé car c'était démesuré et déjà dépassé selon lui, mais j'aurai pu être un enfant Fos comme tous les gens qui sont venu de l'Est de la France sur cette zone".

Leur rencontre remonte à un tournage pour France 3 Provence-Alpes, où ils se sont bien entendu et ont décidé de travailler ensemble dans un projet commun.

Recueillir les témoignages, un travail compliqué?

"Il faut savoir que traiter de ce sujet est compliqué entre les gens qui sont encore en poste, et qui craignent les représailles, ceux qui ont peur de témoigner, au final ce sont avec les femmes que ça été le plus facile d'échanger." précise Antoine Dreyfus.

Ils ont passé près d'un an sur ce territoire, en 2018, à recueillir les témoignages des habitants, du maire et des salariés de ces usines installées sur le pourtour de l'étang de Berre.

Des témoignages édifiants sur les méthodes peu scrupuleuses utilisées pour cacher certaines fuites, minimiser l'impact sur l'écosystème et sur la santé des citoyens.

" Les habitants, les lanceurs d'alerte réclament de la transparence et surtout d'être écoutés, depuis des années ils se battent dans leur coin, sont malades, ou meurent du cancer. Leur arme à présent c'est l'arme judiciaire". explique Antoine Dreyfus .

" On veut bien vivre de l'industrie mais pas en mourir" .

Près de 200 usines sont situées sur cette zone. Certaines sont respectueuses d'autres beaucoup moins. On apprend également que ces usines s'auto-contrôlent niveau pollution.

Une citation résume bien la pensée des riverains, elle émane de l'ancien maire de Fos-sur-Mer, René Raimondi: " On veut bien vivre de l'industrie mais pas en mourir" .

230 personnes ont déposé plainte au pénal le 9 novembre 2018. C'est une plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. C'est une première en France.

Avec ce documentaire, les malades et les familles des personnes disparues se sentent soutenus, écoutés.

" Nous, on appréhendait un peu qu'ils ne se reconnaissent pas, et en fait ils étaient très contents, ce ne sont plus des chiffres mais maintenant il y a des visages. Dénoncer la pollution c'est aussi prévenir les risques d'accident majeur en seveso 2. " conclut Antoine Dreyfus.



Le documentaire est diffusé ce mardi soir sur France 2, dans l'émission Infrarouge à 23h50 et disponible dès maintenant sur le replay de [France Télévision](#) .

<https://www.nouvelobs.com/ce-soir-a-la-tv/20191015.OBS19825/fos-sur-mer-les-revoltes-de-la-pollution-au-topsie-d-un-scandale-sanitaire.html>

« Fos-sur-Mer : les révoltés de la pollution », autopsie d'un scandale sanitaire



Les taux de cancer et de diabète y sont deux fois plus élevés que dans le reste de l'hexagone. Yann Rineau et Antoine Dreyfus ont mené l'enquête.

Par **Anne Sogno** Publié le 15 octobre 2019 à 17h00

En 1969, lorsque Georges Pompidou annonce la décision d'installer à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) une « puissante industrie sidérurgique et des ports pétroliers ultramodernes qui préfigurent l'avenir », personne ne se soucie de la pollution et de ses conséquences. Le paradis industriel attire des milliers de travailleurs venus de toute la France. Cinquante ans plus tard, le rêve a tourné au cauchemar environnemental. Sur le pourtour de l'étang de Berre, un adulte sur deux et un enfant sur quatre sont atteints de maladies respiratoires. La population développe deux fois plus de cancers et de diabète que dans le reste du pays. A Miramas, entre Istres et Salon-de-Provence, un petit garçon de 3 ans et demi est mort en 2004, victime d'une tumeur de la moelle épinière. En 2018, des études montraient l'impact de la pollution industrielle sur les fœtus et avançaient des explications sur les cas de malformations congénitales et de cancers sur les très jeunes enfants. En 2019, trois bébés sont nés sans bras dans la même zone géographique.

« Il va falloir combien de morts pour qu'on fasse quelque chose ? » se demande la veuve d'un salarié d'Arcelor. Frédérique se rappelle de « l'odeur de la pétrochimie » qui imprégnait les vêtements et le corps de son père. Chimiste dans un laboratoire du site industriel pendant quarante ans, il est décédé d'un cancer du nez quelques mois après son départ à la retraite. Le 9 novembre 2018, excédés par le silence de l'Etat et le déni des entreprises, 136 plaignants, six associations et un syndicat ont déposé plainte contre X pour « mise en danger délibérée de la vie d'autrui » au tribunal d'instance d'Aix-en-Provence, avec l'espoir que les responsabilités soient un jour établies. C'est cette bataille que Yann Rineau et Antoine Dreyfus racontent dans cette remarquable enquête qui, au-delà de l'histoire fosséenne, rappelle que ce qui était acceptable hier - l'emploi et la croissance au prix de la santé - ne l'est plus aujourd'hui...

Rineau Yann
@yrineau

Ancien docker, Daniel Moutet est un lanceur d'alerte. Sans relâche, il photographie les preuves d'une pollution chronique. Fos-Sur-Mer : les révoltés de la pollution
Mardi 15 octobre sur France 2 à 23H55#infrarouge
#lesrévoltésdelapollution #planète #lubrizol #rouen #pollution



6 17:18 - 11 oct. 2019

Voir les autres Tweets de Rineau Yann

"Fos-sur-Mer : les révoltés de la pollution"

Mardi 15 octobre à 23h55 sur France 2. Documentaire de Yann Rineau et Antoine Dreyfus (2019). 55 min. (Disponible en replay sur france.tv).

<https://www.telestar.fr/societe/temoignages/pollution-a-fos-sur-mer-nous-allons-deposer-des-assignations-au-civil-463963>

Pollution à Fos-sur-Mer : "Nous allons déposer des assignations au civil"



Les habitants de Fos-sur-Mer et sa région souffrent de maladies liées à la pollution émanant des usines de la zone. Maître Julie Andreu entame une action en justice. À suivre sur France 2, Mardi 15 octobre à 23h55, dans Fos-sur-Mer, les révoltés de la pollution.

Qu'est-ce qui vous a amenée à vous occuper des habitants de Fos-sur-Mer ?

Maître Julie Andreu : Le cabinet défend depuis quinze ans les salariés des usines de la région qui ont développé des pathologies professionnelles. À l'heure actuelle, environ 600 salariés sont concernés. L'association DPLGF, présidée par Daniel Moutet, s'est tournée vers moi pour savoir si j'acceptais de prendre le dossier non plus seulement sur les maladies développées à l'intérieur de l'usine mais aussi à l'extérieur, puisqu'on sait maintenant avec certitude que l'air aussi est pollué. Ce qui signifie que [les riverains sont également touchés par cette pollution](#).

Quelles actions avez-vous menées ?

Nous avons déposé une première plainte le 9 novembre 2016 par 135 personnes au départ. Ils sont maintenant 228. Il s'agit d'une plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. On ne vise personne en particulier mais on cite un certain nombre de «mauvais élèves» parmi les industriels. Le parquet ne se focalisera pas uniquement sur les installations classées mais cherchera, je pense, à élargir et chercher des responsabilités au niveau de l'État, du préfet, du ministère.

Quelles sont vos attentes ?

Que toutes les responsabilités soient recherchées et assumées parce que la sonnette d'alarme a été tirée à plusieurs reprises mais n'a jamais été suivie d'effets. On aimerait que l'omerta, que tout le monde a acceptée, soit levée. Trop longtemps, on a entendu dire que ces usines fournissaient du travail, et qu'il valait donc mieux se taire. Maintenant qu'on parle de maladies graves (diabète, cancers...), de décès, il y a une prise de conscience.

Pourquoi l'État tarde tant à reconnaître son évidente responsabilité ?

Notre cabinet d'avocats fait office de laboratoire. Ce qui est en train de se passer ici peut avoir des répercussions dans beaucoup d'endroits en France parce qu'on est un pays industrialisé. Si l'État venait à reconnaître sa responsabilité dans ce dossier, c'est comme s'il ouvrait la boîte de Pandore. D'autres pourraient s'engouffrer dans la brèche et réclamer des indemnités conséquentes. Ça ne me semble pas envisageable aujourd'hui.

Fin 2018, ArcelorMittal a été condamné à la somme dérisoire de 15 000 €. Qu'est-ce qui a changé depuis ?

Absolument rien. Ils ont été condamnés, en outre, à procéder à une remise aux normes mais ça leur coûterait tellement cher qu'ils ne le font pas. Il faudrait une condamnation qui leur coûte plus cher que les travaux. Tant qu'on ne vient pas les déranger, ils ne font rien.

Qu'attendez-vous maintenant ?

Une plainte pénale, c'est très long. Nous espérons un renvoi devant le juge d'instruction. Ça va durer plusieurs années. Mais ce procès est important pour que soient établies les responsabilités pénales. Pour accélérer les choses, on a décidé de déposer en parallèle des assignations au civil. Nous le ferons juste après la diffusion du documentaire. Il y aura des assignations individuelles et d'autres qui visent directement des sociétés. On va demander qu'il y ait un strict respect de la réglementation. Cette procédure, plus rapide, va obliger ceux que l'on assigne à assumer financièrement les conséquences de leurs actes et à respecter la réglementation avec des injonctions décidées par le juge.

<https://www.telerama.fr/television/fos-sur-mer-le-ciel,-le-soleil...-et-les-sites-seveso,n6456707.php>

Fos-sur-Mer : le ciel, le soleil... et les sites Seveso

Réservé aux abonnés

Virginie Félix

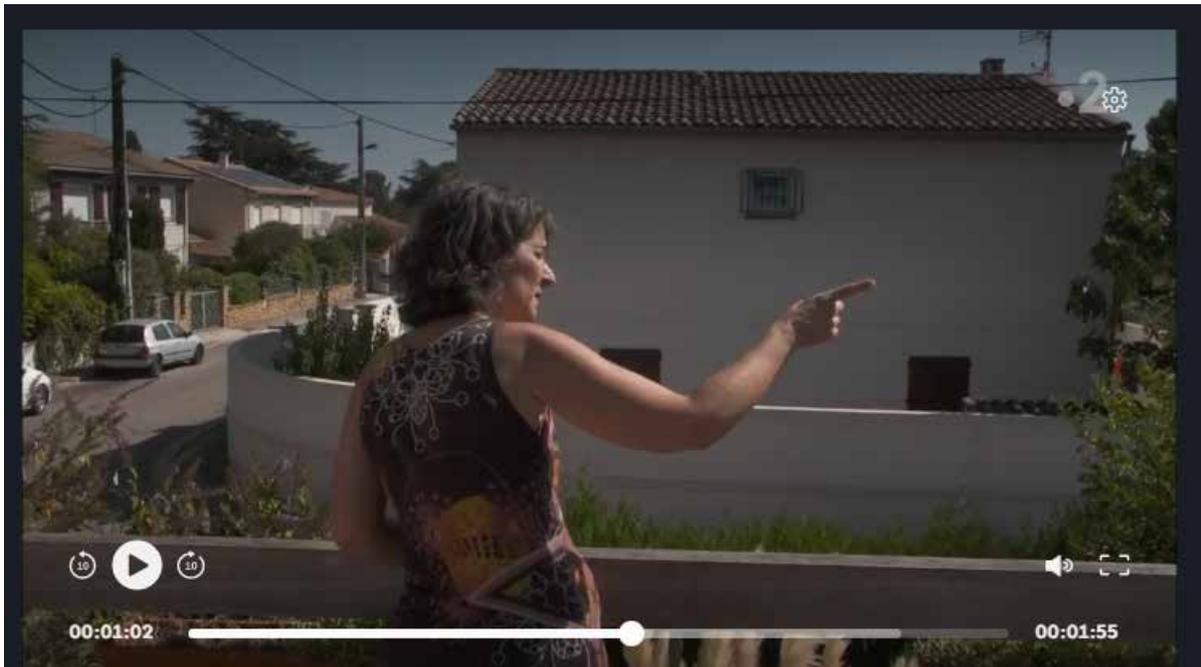
Publié le 15/10/2019



On l'appelait l'“eldorado provençal”... Fos-sur-Mer, où sont regroupés 30 % de l'activité industrielle française, concentre une pollution inouïe. Dans son documentaire accablant “Fos-sur-Mer, les révoltés de la pollution”, diffusé ce mardi 15 octobre sur France 2, le réalisateur Antoine Dreyfus décrit le combat des riverains. Rencontre.

Une actualité brûlante. Quelques jours après l'incendie de l'usine Lubrizol, à Rouen, l'inquiétude des riverains normands fait écho à celle qui, plus au sud, mine les habitants de Fos-sur-Mer, exposés depuis cinquante au voisinage des cuves et de fumées. Comme le rappelle un documentaire accablant, il ne fait pas bon vivre dans la plus grande zone industrielle de France, où se concentrent raffineries, usines de pétrochimie et de sidérurgie, et où les taux de cancers et de maladies respiratoires seraient deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Journaliste marseillais, Antoine Dreyfus est allé à la rencontre de ces citoyens qui ont décidé d'agir face au déni de l'État, pour ne plus se faire enfumer.

<https://www.france.tv/france-2/infrarouge/1093319-tout-le-monde-etait-malade.html>



Infrarouge

"Tout le monde était malade"

2

diffusé le mar. 15.10.19 à 23h52

environnement - 2 min - tous publics extrait

Après quarante années de pollution incessante sur la santé des salariés et des riverains de Fos-sur-Mer, les habitants ont décidé de briser la loi du silence et de porter l'affaire en justice. Dans cette commune, considérée comme la plus grande zone industrielle en France, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Face à l'inaction de l'Etat et au silence des industriels, plusieurs plaintes ont été déposées au pénal contre X par Daniel Moutet, un lanceur d'alerte, ainsi que plus de 130 organisations, habitants et citoyens. Il s'agit d'une première en France.

<https://www.programme-tv.net/programme/culture-infos/16181853-fos-sur-mer-les-revoltes-de-la-pollution/>



Vous regardez : Fos-sur-Mer, les révoltes de la pollution - 15 octobre



Réalisateur : **Yann Rineau**

SYNOPSIS

A Fos-sur-Mer, la plus grande zone industrielle de l'Hexagone située dans les Bouches-du-Rhône, les taux de cancer sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Face à l'inaction de l'Etat et au silence des industriels, les habitants de la région ont décidé de porter l'affaire devant la Justice. En 2018, le lanceur d'alerte Daniel Moutet ainsi que plus de 130 organisations et citoyens portent plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. Une première en France.



© MATCH PROD

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-actu-des-medias/provence/fos-sur-mer-les-revoltes-de-la-pollution-ce-soir-a-23h50-sur-france2>

Toutes les émissions

L'ACTU DES MÉDIAS

Du lundi au vendredi à 8h40



Le documentaire : "Fos-sur-mer : les révoltés de la pollution" - nc

"Fos-sur-mer : les révoltés de la pollution" ce soir, à 23h50, sur France2



Diffusion du mardi 15 octobre 2019

Durée : 9min

Ce mardi soir, après "L'émission pour la terre" sur France 2, le magazine "*Infrarouge*" s'est intéressé aux "*révoltés de la pollution*" à *Fos-sur-mer*. Un documentaire d'Antoine Dreyfus et de Yann Rineau qui donnent la parole aux habitants de Fos et qui revient sur cette aventure industrielle, une zone qui compte 15 sites Seveso. Nous en parlons avec **Antoine Dreyfus**, il est notre invité à 8h40, sur France Bleu Provence.

<https://www.programme-television.org/news-tv/Infrarouge-France-2-Les-revoltes-de-Fos-sur-Mer-4648302>

REPLAY - Infrarouge (France 2) : Les révoltés de Fos-sur-Mer

16/10/2019 - 12h40 COMMENTAIRES

Partager:  0  0 

Ce mardi soir, en 2ème partie de soirée, "Infrarouge" sur France 2 consacre un documentaire troublant, glaçant même au combat mené depuis des années par les habitants du pourtour de l'étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône pour faire reconnaître l'impact de la pollution des industries locales sur leur santé. Et celles de leurs enfants.



"Les gens ne lâcheront rien. Ni cet endroit, ni les usines", déclare Véronique Dolo, à la fois porte-parole de l'Institut Ecocitoyen et habitante de cette zone à la lisière de la Camargue, tout en reconnaissant le paradoxe certain qu'il y a, à vouloir continuer de vivre dans un endroit où les taux de cancer et de diabète seraient deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Les journalistes Antoine Dreyfus et Yann Rineau sont allés à la rencontre des acteurs locaux, qui racontent tous cette contradiction entre le bien-vivre certain dans la région (l'ensoleillement, la Méditerranée, l'emploi, les équipements) et les menaces qui pèsent via les industries pétrochimiques, la métallurgie ou encore le terminal méthanier implantées sur le pourtour de l'étang de Berre depuis plusieurs décennies.

Une mère dont le fils est mort à 3 ans et demi d'une tumeur dans la moelle épinière que les médecins attribueraient à la pollution témoigne, tout comme l'ancien maire, René Raimondi, très inquiet pour ses concitoyens. Ils ne sont pas les seuls. La parole est aussi donnée à Marc Bayard, vice président du Groupement maritime et industriel de Fos et sa région (GMIF), qui tout en reconnaissant du bout des lèvres la pollution, tente de la minimiser et de la cantonner au passé. Le documentaire, qui s'achève sur la plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" déposée en novembre 2018 au Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence par 135 plaignants de Fos-sur-Mer et des environs, laisse une étrange impression. Celle, glaçante, effrayante, d'une population laissée dans le flou le plus complet. Et dont la santé, et celles de ses enfants est directement menacée. Sans que l'Etat ou ses représentants semblent en prendre la mesure.

Frédéric Rapilly

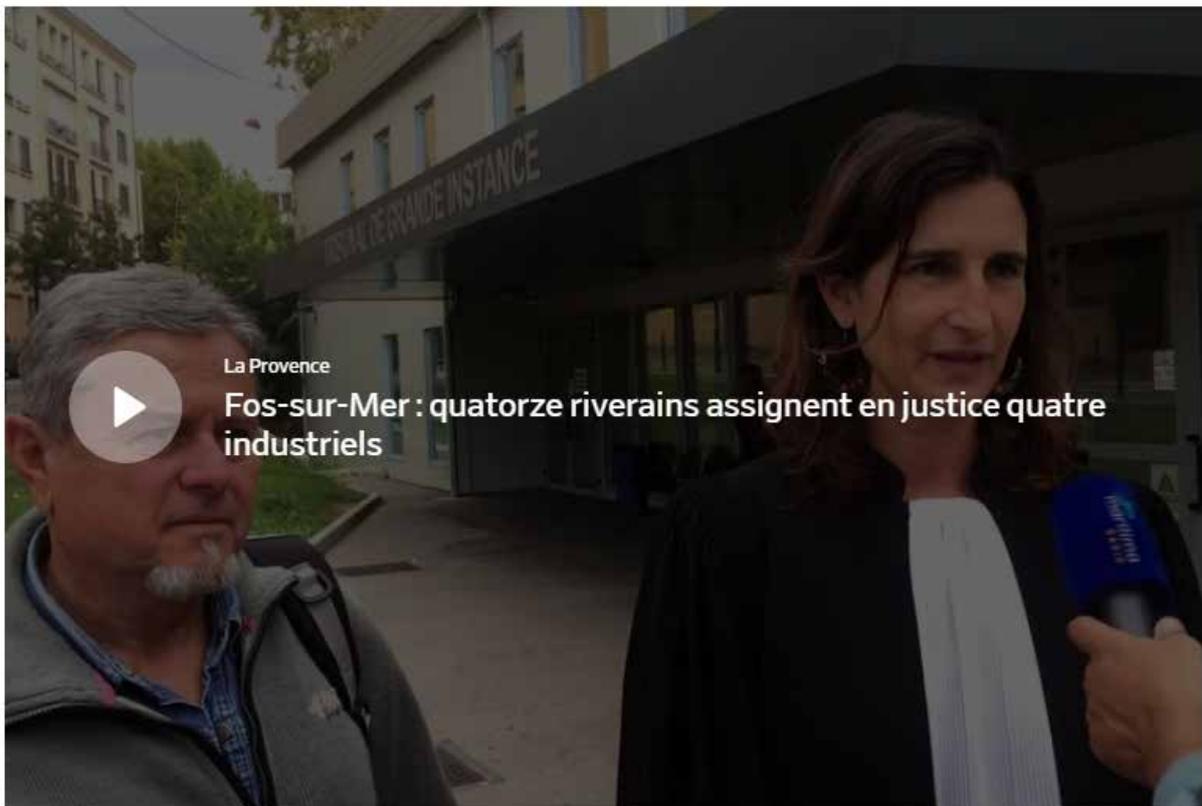
Voir ou revoir *Infrarouge, Les Révoltés de la Pollution*, en replay.

<https://www.laprovence.com/video/fos-sur-mer-atorze-riverains-assignent-en-justice-quatre-industriels/x7msgxt>

JEUDI 17/10/2019 à 10H47 | VIDÉOS

Fos-sur-Mer : quatorze riverains assignent en justice quatre industriels

La Provence



Quatorze riverains, de Fos et Martigues, ont assigné en justice ce matin devant le tribunal de grande instance d'Aix, quatre industriels de Fos-sur-Mer pour "trouble anormal du voisinage". Ils ont nommément désigné les sites industriels d'Arcelormittal, les dépôts pétroliers de Fos, Esso et Kem One. "Ils réclament la mise en conformité de ces établissements avec la réglementation, ainsi que la réparation de leurs préjudices", précise Me Andreu, l'un des avocats de l'association ADPLGF (Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos). Cette action en justice intervient un an après le dépôt d'une plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui". 135 plaignants s'étaient associés à la démarche.

<https://www.parismatch.com/Actu/Environnement/A-Fos-sur-Mer-les-sacrifie-s-de-la-pollution-1652243>

A Fos-sur-Mer, les sacrifiés de la pollution

Paris Match | Publié le 17/10/2019 à 07h00 | Mis à jour le 17/10/2019 à 12h06

Antoine Dreyfus



Le paradoxe de Fos-sur-Mer : une cité balnéaire où la vie est douce et l'emploi facile. En réalité, les précautions légales n'ont pas été respectées, l'argent destiné à l'assainissement aurait même été détourné.

DR

Construite dans les années 1970, la zone industrielle de Fos-sur-Mer est la plus grande de France. La plus polluée aussi ; ouvriers et riverains respirent les rejets nocifs des usines. Les cas de cancer sont deux fois plus nombreux qu'ailleurs. Ici, on vit et on meurt de la pétrochimie ! Tirailés entre travail et santé, en pleine affaire Lubrizol à Rouen, plus de 200 habitants ont choisi de se battre et portent plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. Une première en France. Leur combat judiciaire ne fait que commencer.

Attablé au restaurant Le Mistral gagnant, sur la plage du Cavaou, Daniel Moutet raconte son coup de mou. Avancée sur la mer, la terrasse en bois offre un panorama condensé de Fos-sur-Mer : en face, le golfe et ses eaux bleutées. A gauche, le site industriel de Lavéra et ses torchères de gaz. A droite, la masse de l'usine d'ArcelorMittal crachant fumées blanches, grises et noires, tel le Mordor – le lieu de l'horreur – dans « Le seigneur des anneaux ». A la mi-août, Daniel Moutet, le lanceur d'alerte, a préparé son matériel et embarqué sur un bateau. Objectif : pêcher du thon. Etrange paradoxe : les habitants de Fos vivent dans la zone la plus polluée de France, mais les eaux, riches en nourriture, attirent des thons et des requins énormes, dont certains dépassent les 100 kilos.

Daniel Moutet avait besoin de décompresser. D'autant qu'en 2018 une crise aiguë de diabète l'avait cloué sur un lit d'hôpital. L'ancien salarié du Grand Port maritime de Marseille (GPMM) pourrait profiter de sa retraite et de ses petits-enfants. Au lieu de ça, il mène le combat de sa vie, jusqu'à porter plainte au pénal contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. Un sacré caillou dans les chaussures des autorités et des industriels. A ce jour, 208 personnes se sont jointes à la plainte déposée via l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), créée par Daniel Moutet. A ces personnes physiques, il faut ajouter huit organisations et un syndicat, la CFDT Métaux. C'est l'ADPLGF qui règle le honoraires des avocats, Me Julie Andreu et Me Sarah Games pour l'action pénale.

Le bureau de Me Julie Andreu, surnommée « la Erin Brockovich de Fos », se situe presque en face du palais de justice de Marseille. Tous les trois mois, elle passe une tête dans le bureau du magistrat du pôle santé publique pour s'enquérir des suites de son dossier. « Ce magistrat va décider soit de classer sans suite la plainte, soit de la mettre entre les mains de juges d'instruction », explique-t-elle. Habitée des affaires complexes, l'avocate du cabinet TTLA ne se prononce pas sur l'issue de la plainte de 62 pages déposée il y a dix mois. Mais elle assure posséder de sérieux éléments dans les liasses de documents récupérés auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Des dizaines de rapports, des fiches et des mises en demeure. « Où l'on voit clairement que des industriels bafouent la loi. » Cinq entreprises sont citées. Mais d'autres peuvent l'être aussi : il y a quinze sites classés Seveso, donc potentiellement dangereux, à Fos.

Kem One, par exemple. Installée à Lavera, au carrefour du Caban, et à Fos, l'usine fabrique du chlore (par électrolyse), de la soude, de l'hydrogène, de l'eau de Javel et du chlorure de vinyle monomère (CVM), qui sert pour le PVC (plastiques pour fenêtres, tuyaux, etc.). L'usine de 450 hectares, en partie rénovée, fabrique un quart du chlore en France et 40 % de ce fameux produit pour les PVC. Risquée, cette activité est encadrée. Or, à l'occasion de quatre inspections, s'échelonnant de 2010 à 2012, cinq écarts ont été constatés. Et peu d'améliorations. Le 21 mars 2018, l'inspecteur de l'environnement a constaté des risques de fuites pouvant « être à l'origine d'un accident et/ou d'une pollution majeure vu les substances (par exemple le DCE, produit cancérigène très inflammable) ». On frémit.

Défauts d'étanchéité, gaz toxiques, risques d'écoulement des effluents d'hydrocarbure... les installations d'Esso ont vieilli

Esso ? A Fos, la raffinerie a été la première industrie implantée en 1965. Il s'agissait de lancer un grand projet d'Etat pour structurer et moderniser le pays, lui assurer une autonomie énergétique, l'approvisionnement en matières premières, avec des milliers d'emplois à la clé. Cinquante ans après, les installations ont vieilli. En 2008, la raffinerie rejette dans l'air du mercaptan (un gaz toxique à fortes doses) et de l'hydrogène sulfuré (odeur d'œuf pourri caractéristique). Pour ce dernier, le ministère du Travail indique que, « compte tenu de son caractère insidieux, l'exposition accidentelle à ce gaz peut être fatale ». De mieux en mieux... En 2014, la police de l'environnement constate des défauts d'étanchéité et des dysfonctionnements de la station d'épuration de la raffinerie Esso. En mars 2018, nouvelle visite et encore des problèmes avec la station d'épuration : « Risques d'écoulement des effluents d'hydrocarbures vers le réseau eaux claires », écrit la police de l'environnement. Le nouveau directeur de la raffinerie, Stefaan Van Severen, assure qu'Esso a investi 72 millions d'euros dans le remplacement de matériel obsolète. Le pétrolier veut diminuer sa facture d'énergie. « Moins on dépense d'énergie pour fabriquer des dérivés du pétrole, moins ça nous coûte, et notre impact sur l'environnement est moindre », souligne-t-il.

<https://www.parismatch.com/Actu/Environnement/A-Fos-sur-Mer-les-sacrifie-s-de-la-pollution-1652243>

Près d'Esso, le Dépôt pétrolier de Fos (DPF) sert de lieu de stockage pour les raffineries, à côté de la plage du Cavaou. En juin 2018, l'inspection de l'environnement découvre que DPF a rejeté plus de 4 tonnes de composés organiques volatils (COV) dans l'atmosphère, au-delà des limites autorisées. Les COV sont des dérivés de la décomposition de solvants, dégraissants, dissolvants, agents de nettoyage... Des gaz à effet de serre, qui ont un impact direct sur les hommes et la nature. Certains sont cancérigènes.

ArcelorMittal, géant de l'acier, parmi les plus polluantes d'Europe

Quant à l'usine d'ArcelorMittal, le géant de l'acier, elle est dans le collimateur. L'Agence européenne de l'environnement (AEE) la classe parmi les installations industrielles les plus polluantes d'Europe. L'usine de Fos apparaît au troisième rang, derrière sa sœur polonaise de Dabrowa Gornicza, première fonderie de cuivre du continent, et l'allemande Norddeutsche Affinerie, à Hambourg. L'usine emploie 4 000 salariés et produit plus de 1 million de tonnes d'acier par trimestre. Le point noir d'Arcelor : la cokerie, où se fabrique la coke, mélange de charbon et de gaz. L'enfer, comme l'ont baptisée les ouvriers. On imagine les risques. Les 15 000 Fosséens ne sont pas mieux lotis.

Des salariés racontent qu'on leur a demandé de falsifier les relevés de pollution

La vie à Fos est rythmée par les odeurs d'œuf pourri, les rejets dans l'atmosphère de fumées toxiques et les accidents, comme cette explosion, justement à la cokerie d'Arcelor le 6 juin 2018. Un épais nuage jaune de soufre a enveloppé la zone industrielle. Les habitants ont vu les fumées sur les réseaux sociaux. La direction d'ArcelorMittal assure, de son côté, avoir engagé de gros investissements : réfection complète des 126 fours de la cokerie fin 2019. Un programme de 150 millions complété par des mesures de renforcement du suivi de la qualité de l'air à la sortie des deux cheminées avec des analyses mensuelles plutôt que trimestrielles, comme l'impose l'arrêté préfectoral.

“ La plainte était nécessaire, indispensable. Il fallait provoquer un électrochoc ”

C'est un euphémisme de dire que les industriels de Fos ont mal vécu le dépôt de plainte. En début d'année, ils se sont précipités à la mairie pour parler avec le nouveau maire, Jean Hetsch, qu'ils espéraient plus souple que son prédécesseur, le tonitruant René Raimondi, qui a démissionné fin 2018 après quatorze ans de mandat. Mais Jean Hetsch est tout aussi ferme. Lui aussi a signé la plainte collective. Il a écouté les directeurs des usines pester contre l'action judiciaire de Daniel Moutet, « La plainte était nécessaire, indispensable. Il fallait provoquer un électrochoc. » Le maire pense que les industriels peuvent faire des efforts. Il explique : « Une

industrie doit évoluer. Donc chaque entreprise doit utiliser les procédés les plus efficaces et les moins polluants, mais aussi trouver des solutions issues d'une filière verte. Je pense à "Jupiter 1 000", projet de recyclage du CO2 pour en faire du gaz vert, ou à "Vasco 2", projet de développement d'un biocarburant à partir d'algues qui croissent grâce au CO2. Il faut de la recherche et du développement, mais on a aussi parfois des moyens très simples de captation. Par exemple, réexploiter la chaleur qu'une entreprise dégage dans l'atmosphère. C'est de l'économie circulaire. »

Jean Hetsch a même débattu avec Muriel Andrieu-Semmel, responsable du département santé environnement à l'Agence régionale de santé (ARS) Paca. Une première. Jusqu'ici, l'ARS freinait des quatre fers. Pour obéir à des consignes venues de plus haut ? Fin août, Muriel Andrieu-Semmel a écrit à la ministre de la Santé pour demander 1 million d'euros de budget et dix personnes à temps plein pour collecter les données afin d'élaborer un registre des cancers. « Ce dernier permettra de savoir si l'on a un état de santé qui est propre à cette zone ou si l'on est dans des résultats comparables à d'autres zones », assure la responsable de l'ARS.

Des taux de cancers, d'asthme et de diabète deux fois plus élevés que la moyenne nationale

Depuis les années 1970, époque de l'ouverture de cette zone industrielle, aucune étude épidémiologique n'a établi avec précision le nombre de malades et les types de maladies. Mais des études partielles dessinent une zone rouge, à risque. En 2017, l'étude Fos-Epséal a montré que les taux de cancers, d'asthme et de diabète sont, à Fos et à Port-Saint-Louis-du-Rhône, deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Même si Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, a émis des réserves sur Fos-Epséal, celle-ci a eu le mérite de tirer le signal d'alarme.

L'air de Fos rend malades les rats et les souris

Plus inquiétant : une chercheuse marseillaise a montré que l'air de Fos rend malades les rats et les souris... En février, Sylvia Pietri, du CNRS, a dévoilé les résultats d'une étude qu'elle a menée, dont nous n'avons pas eu le détail du protocole. Selon elle, en quelques semaines, 80 % des souris et des rats soumis aux particules ultrafines présentes dans la ville sont devenus obèses, cardiaques et diabétiques. Une heure par jour fut diffusé par aérosol le même mélange (mais à quelle concentration ?) de particules d'hydrocarbures, de benzène, de dioxine et de produits de combustion comme les méthoxyphénols que les Fosséens respirent. « A partir du troisième mois, les rats ont développé une intolérance au glucose et des dysfonctionnements cardiaques, raconte Sylvia Pietri. Puis on a constaté des dysfonctionnements au niveau du foie et du cerveau qui peuvent provoquer des cancers. »

Ces études et ces recherches ainsi que les multiples dépassements des industries suffiront-ils à envoyer les usines devant les tribunaux ? C'est toute la difficulté de ce dossier. Comment prouver les liens de causalité entre les maladies et les substances ? C'est pourquoi Me Julie Andreu a choisi de plaider la mise en danger de la vie d'autrui « caractérisée ». Pour elle, « c'est de manière "délibérée" que les exploitants des industries de Fos et les autorités publiques ont violé les obligations particulières de sécurité qui leur étaient imposées ».

<https://www.parismatch.com/Actu/Environnement/A-Fos-sur-Mer-les-sacrifie-s-de-la-pollution-1652243>

Ces avancées sur la création d'un registre des cancers et les changements perceptibles au sein de l'Etat ne suffisent pas à rassurer Daniel Moutet, persuadé qu'« en haut » (traduire : au sommet de l'Etat) on ne s'intéresse pas « aux pros de Fos ». Il a donc décidé de poursuivre le combat. Le 4 octobre 2018, il a déposé une nouvelle plainte au civil, devant le TGI d'Aix-en-Provence, pour « troubles anormaux du voisinage ». L'issue de cette procédure est moins risquée, il ne s'agit que d'indemnités, et pas d'éventuelles infractions pénales. Là, au civil, il n'y a que 18 plaignants contre 208 au pénal. Me Julie Andreu déclare : « Au civil, les plaintes sont individuelles et visent des industries nominativement. » Le geste n'est pas sans risque : un plaignant joue son emploi, la peur est toujours là. Comment dénoncer des industries qui vous nourrissent mais qui, pour certaines, vous tuent aussi à petit feu ? C'est tout l'enjeu de ce pacte faustien dont ils ne connaissent ni les termes ni l'issue : le travail contre la santé. Cette damnation de Fos...

Des maladies professionnelles peu reconnues

En 2014, Gabriel d'Agostino, technicien à la cokerie de l'usine ArcelorMittal, décède

d'un cancer du cerveau à 56 ans. De son vivant, il avait entamé des démarches pour faire reconnaître sa maladie professionnelle et s'était rapproché de l'Association médicale pour la prise en charge des maladies éliminables (APCME). Des médecins aidaient les salariés à constituer leurs dossiers. Pour Marc Andéol, qui dirigeait l'APCME, le cas de Gabriel d'Agostino est symptomatique : « Pour la Sécurité sociale, le site d'ArcelorMittal est considéré comme de la sidérurgie, donc il n'y a pas de cancer du cerveau. Or, la cokerie, c'est de la chimie. Et Gabriel d'Agostino a respiré pendant des années des produits toxiques, comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ou des benzènes, et il en est mort. »

En 17 ans, 22 cas de cancer chez le personnel statutaire de la cokerie

L'APCME a révélé qu'en dix-sept ans, entre 1998 et 2015, 22 cas de cancers ont été reconnus chez le personnel statutaire de la cokerie. Soit une moyenne de plus d'un cas par an. Et chez les sous-traitants pour la même période, l'association a dénombré 17 cas. Soit au total 39 cas, sur un effectif de plus de 300 personnes. « Il y a beaucoup de malades qui n'ont pas fait les démarches de reconnaissance professionnelle, par ignorance ou mansuétude », souligne Marc Andéol. Ce dernier a tiré la sonnette d'alarme, il a même été auditionné par une commission parlementaire fin 2017. « Mon intervention au Parlement n'a eu aucun effet, dit-il. C'est comme si je parlais dans le vide. C'est désespérant. »

Document à voir sur France 2, le 15 octobre, à 23 h 55, dans « Infrarouge » : « Fos-sur-Mer, les révoltés de la pollution ».

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/fos-mer-riverains-assignent-4-industriels-justice-dont-arcelormittal-1737691.html>

● PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / BOUCHES-DU-RHÔNE / FOS-SUR-MER

Les riverains assignent 4 industriels en justice dont ArcelorMittal pour "trouble anormal du voisinage"



Ce jeudi 17 octobre, quatorze riverains de Fos-sur-Mer et Martigues ont assigné en justice quatre industriels devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence pour "trouble anormal du voisinage".

Par L.B
Publié le 17/10/2019 à 12:43

Des voisins plutôt très gênants. Ce jeudi 17 octobre, les riverains de Fos-sur-Mer et Martigues assignent en justice les sites industriels d'ArcelorMittal, les Dépôts pétroliers de Fos, Esso Raffinage et Kern One. Quatorze riverains se sont présentés ce matin au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence.

Un cri de désespoir

Cette assignation pour "trouble anormal de voisinage", énième cri de désespoir, intervient un an après avoir déposé plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui".

“ On espère qu'ils vont prendre conscience du mal qu'ils font ”

déclare Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golf de Fos (ADPLGF).

36 infractions

Le 23 novembre 2018, l'industriel ArcelorMittal avait déjà été **assigné en justice** par France Nature Environnement (FNE). L'association accusait alors le groupe d'avoir commis 36 infractions aux législations sur la protection de l'environnement dans son usine de Fos-sur-Mer.

Suite à cette assignation, ArcelorMittal a **écopé d'une amende administrative** de 15.000 euros. Le préfet des Bouches-du-Rhône a également prononcé une astreinte de 1.500 euros par jour jusqu'à ce que le groupe respecte les normes environnementales.

15 sites Seveso

Selon un rapport de 2017, le site industriel rejette un taux de benzène jusqu'à dix fois supérieur à la valeur limite autorisée. ArcelorMittal a de son côté affirmé avoir engagé "d'importants investissements" pour adapter ses installations aux normes. Des efforts "largement insuffisants" selon Daniel Moutet.

Cette zone compte 15 sites classés Seveso et près de 200 usines. Dans une **étude Index** sortie en mai 2018, il est expliqué que les habitants de Fos-sur-Mer sont particulièrement imprégnés de trois polluants liés à l'inhalation : le plomb, le benzène, et deux furanes. **Un cocktail potentiellement dangereux.**

Des maladies cardio-vasculaires

A cela s'ajoutent le dioxyde d'azote, l'ozone, les particules fines, le monoxyde de carbone, les hydrocarbures volatiles, le dioxyde de soufre et autres dioxydes.

De nombreuses études similaires ont mis en exergue les dangers de la pollution dans cette zone où le taux de mortalité par cancer est deux fois plus élevé que dans le reste du pays. La pollution est également la **cause de maladies cardio-vasculaires.**

Selon l'étude Fos Espeal datée de 2019, les habitants du front industriel seraient d'avantage concernés par des problèmes respiratoires et des symptômes chroniques.

Des lanceurs d'alerte

Le 15 octobre dernier sur France 2, l'émission *Infrarouge* diffusait un **documentaire sur l'histoire industrielle de Fos-sur-Mer** intitulé "Les révoltés de la pollution".

Pendant plusieurs mois, l'équipe du documentaire a recueilli les témoignages des habitants, "les lanceurs d'alerte". *"Ils réclament de la transparence et surtout d'être écoutés, depuis des années ils se battent dans leur coin, sont malades, ou meurent du cancer. Leur arme à présent c'est l'arme judiciaire"*, explique Antoine Dreyfus, l'un des deux réalisateurs du documentaire.

<https://www.sudradio.fr/societe/pollution-autour-de-fos-sur-mer-les-industriels-sen-foutent-completement/>

Pollution autour de Fos-sur-Mer : "les industriels s'en foutent complètement !"

vendredi 18 octobre 2019 à 11:57

SOCIÉTÉ

f t in

Il n'y a pas que près de Lubrizol à Rouen que les habitants s'inquiètent pour leur santé en vivant à proximité des sites Seveso. 14 riverains viennent d'assigner en justice les quatre plus gros industriels de Fos-sur-Mer. Une plainte pour trouble anormal du voisinage : les usines n'auraient pas respecté les seuils de pollution dans leurs rejets, avec des conséquences sur la santé des plus proches habitants. Lionel Maillet de Sud Radio est allé à leur rencontre.



14 riverains viennent d'assigner en justice les quatre plus gros industriels de Fos-sur-Mer. AFP

"La pollution générée par les industries autour de Fos-sur-Mer est considérable"

Dans le viseur de ces 14 riverains, on trouve les plus gros industriels de Fos-sur-Mer, parmi lesquels ArcelorMittal et les dépôts pétroliers. Ils ne seraient pas toujours dans la légalité quand il s'agit de respecter les normes de pollution, selon l'avocate Julie Andreu : *"notamment Arcelor, pour les cinq dernières années, a eu 14 écarts à la réglementation, c'est-à-dire dépassement des seuils réglementaires*, explique-t-elle au micro de Lionel Maillet de Sud Radio. *Avec des arrêtés de mise en demeure, la pollution générée par les industries autour de Fos-sur-Mer est considérable*" précise-t-elle.

Avec des répercussions sur la santé que ces habitants veulent faire reconnaître. Il y aurait deux fois plus de cancers dans cette zone, des aliments contaminés et des pathologies qui se multiplient. La justice doit nous reconnaître en tant que victimes, explique Daniel Moutet, président de l'association défense et protection du littoral du golfe de Fos-sur-Mer. *"Des cancers, des diabètes vraiment importants, sur des jeunes enfants. Tous les enfants pratiquement ont de l'asthme ! Ce n'est pas normal. Je connais des gens qui sont partis et qui ne sont plus malades ! Il y a forcément quelque chose due à la pollution. On ne peut plus laisser faire, il faut qu'ils diminuent leur pollution véritablement et pas faire semblant comme ils font*".



"Quand on demande des résultats, le nombre de cancers dans notre région, il n'y en a pas !"

Raymond Lopez, qui se bat pour sa femme, atteinte d'une maladie cardiovasculaire, vit depuis 40 ans à côté du site de Esso raffinage : *"les industriels s'en foutent complètement ! regrette-t-il. Je pense que nos gouvernants s'en foutent eux-aussi. On se fait taper dessus parce qu'on va faire une manifestation. Quand on demande des résultats, le nombre de cancers dans notre région, il n'y en a pas !"*

Les riverains de Fos-sur-Mer espèrent que leur plainte débouchera sur un procès dans les prochains mois.



https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/fos-sur-mer-le-ras-le-bol-des-riverains-victimes-de-la-pollution_3711787.html

Fos-sur-Mer : le ras-le-bol des riverains, victimes de la pollution

La zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) est l'une des plus grandes de France. C'est aussi la plus polluée. Des conditions de vie que dénoncent les riverains.



La plus grande zone industrielle de France, et la plus polluée, se trouve à Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône. Les taux de cancer y sont deux fois plus élevés qu'ailleurs, comme en témoigne une habitante qui a perdu son père chimiste des suites de la maladie. Elle avait confié pour Infrarouge, émission diffusée le 15 octobre dernier sur France 2, que tous ses voisins ou presque étaient morts. *"Presque tout le monde est décédé de maladies (...) soit très jeunes vers la quarantaine ou soit juste avant la retraite ou juste après la retraite"*, regrettait-elle.

De nombreux problèmes de santé

Des conditions de vie qu'une riveraine n'accepte plus. Sa maison est située face aux usines. Cette femme de 77 ans l'assure : *"Quand il y a le mistral comme aujourd'hui tout est rouge. Vous étendez le linge, c'est tout rouge"*. Depuis son installation, il y a 12 ans, elle souffre d'une broncho-pneumopathie. Son mari a quant à lui été touché par un cancer du poumon et une insuffisance respiratoire.

<https://www.youtube.com/watch?v=UCWZazVCc-Y>



POLLUTION A FOS SUR MER : l'industrie en accusation _ 20/11/19 _ JT 20H FRANCE2

66 vues · 20 nov. 2019

👍 2 🗨️ 0 🔄 PARTAGER 📌 ENREGISTRER ⋮

A

l'Actu

2,23 k abonnés

Sur cette chaine vous pouvez revoir chaque soir la rediffusion du journal de 20H de France 2. Vous pouvez également revoir cette rediffusion sur notre site web :

<https://www.france.tv/france-2/journa...>

PLUS

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/63796/fos-sante-et-pollution-la-cgt-d-arcelor-organise-une-reunion-ce-soir.html>

Fos. Santé et pollution, la CGT d'Arcelor organise une réunion ce soir

ENVIRONNEMENT

🕒 21/11/2019 À 07H41

🕒 00:29



N. Ouerfelli



Partagez cet article



A+ A- 🖨️

Quelles conséquences de la pollution sur la santé ? La sidérurgie est-elle compatible avec la qualité de l'air ? C'est à toutes ces questions que va répondre la CGT d'Arcelor Mittal ce soir au théâtre de Fos sur Mer. Une grande réunion, en présence d'experts est prévue. Le public pourra poser toutes les questions qu'il souhaite.

Des propositions pour améliorer l'empreinte environnementale de l'usine vont aussi être présentées. Rendez-vous donc ce soir à 18h30 au théâtre de Fos sur Mer.

<https://marsactu.fr/actions-en-justice-contre-la-pollution-fos-a-valeur-de-laboratoire/>

Actions en justice contre la pollution : « Fos a valeur de laboratoire »

INTERVIEW par Nina Hubinet le 25 Oct 2019 3

En novembre 2018, inquiets des dangers de la pollution industrielle pour leur santé, des habitants de Fos-sur-mer et d'autres communes de l'étang de Berre ont porté plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. La semaine dernière, une deuxième procédure a été engagée devant la justice civile. Julie Andreu, l'avocate des plaignants, spécialisée dans les questions de santé et d'environnement, explique les raisons de ces procédures et les perspectives qu'elles ouvrent.



L'ENJEU

Après une plainte au pénal contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui", des habitants de Fos et alentours inquiets pour leur santé attaquent directement les industriels au civil.

LE CONTEXTE

Autour de l'étang de Berre, la prise de conscience des liens entre pollution industrielle et problématiques de santé va grandissante.

Le 17 octobre, vous avez déposé une assignation devant tribunal civil d'Aix-en-Provence contre quatre usines du golfe de Fos pour mise en danger de la vie d'autrui, au nom d'habitants de la zone. Pourquoi cette nouvelle procédure ?

Ce sont 14 habitants de Fos et Martigues, dont certains sont malades, qui sont requérants de la plainte au pénal déposée l'an dernier, et qui ont décidé d'assigner ArcelorMittal, Dépôts pétroliers de Fos (D.P.F.), Esso Raffinage et Kem One devant le juge civil pour « troubles anormaux du voisinage ». Nous avons choisi ces quatre entreprises pour deux raisons. D'une part parce qu'elles sont très proches des habitations des plaignants, qui vivent à moins de sept kilomètres de ces sites, et d'autre part parce qu'elles font partie des mauvais élèves. Durant les cinq dernières années, nous avons constaté des dépassements et des écarts importants à la réglementation concernant la pollution pour ces quatre industriels, d'après les documents transmis par la Dréal.

Par exemple pour ArcelorMittal, il y a plus de 15 écarts à la réglementation sur les cinq dernières années, malgré des dérogations, qui permettaient déjà à cet industriel de polluer plus que ce que la loi prévoyait initialement. Ce qui a d'ailleurs conduit à des mises en demeure, qu'Arcelor n'a pas suivies, et à la suite desquelles l'entreprise a été condamnée à payer une amende de 15 000 euros en décembre dernier par la justice administrative. Pour Kem One nous avons relevé dix écarts, Esso neuf et D.P.F. un.



Pourquoi cette deuxième action en justice alors qu'une plainte au pénal a été déposée l'an dernier sur ce même dossier ?



Cette deuxième procédure est complémentaire de celle lancée l'an dernier au pénal. D'abord en termes de temporalité : on sait que la plainte au pénal va nécessiter plusieurs années d'enquête, parce que c'est un dossier très complexe. Et comme la plainte est dirigée contre X, les responsabilités vont être recherchées à la fois du côté des industriels et des autorités publiques, pour leur inaction alors qu'elles ont la mission de protéger la population. À l'inverse, les assignations au civil devraient déboucher beaucoup plus rapidement : nous pourrions avoir la réponse du tribunal début 2020, et envisager la tenue d'un procès au printemps ou l'été prochain.

Les objectifs des deux procédures sont aussi différents. Au pénal, si la mise en danger est caractérisée, cela pourrait donner lieu à des amendes ou à des peines d'emprisonnement : le but c'est de déterminer la responsabilité pénale au regard de la société, dès lors qu'il y a une infraction.



Faire reconnaître qu'ils ne peuvent pas vivre comme tout le monde

Au civil, ce n'est pas la même chose : les plaignants estiment que leurs conditions d'existence sont bouleversées, et donc assignent des

industriels proches de chez eux qui dépassent leurs autorisations de polluer, pour d'une part leur demander de respecter la norme – nous attendons du juge qu'il prononce des injonctions de strict respect de la réglementation. Dans un second temps, ils veulent faire reconnaître qu'ils ne peuvent pas vivre comme tout le monde, et donc demander d'être indemnisés pour ce préjudice. Il s'agit d'abord, pour les 14 plaignants, d'un « préjudice moral d'anxiété » : ils vivent près d'une usine qui dépasse systématiquement les autorisations de polluer, donc, compte tenu des études, ils savent qu'ils courent le risque de développer des pathologies graves. Et il y a aussi « préjudice corporel » parce que certains sont malades : parmi les 14, il y a des cancers, diabète, asthme et autres affections respiratoires. Il y a enfin un préjudice de jouissance : les potagers sont restreints parce qu'on sait que les fruits et légumes peuvent être chargés en polluants, les piscines doivent être couvertes pour éviter les résidus, parfois les amis ne veulent plus venir à Fos à cause des décagrément visuels, des odeurs, et de la peur de tomber malades. Donc ils ne peuvent pas jouir de leur bien comme tout un chacun.



Où en est aujourd'hui la plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui déposée le 9 novembre 2018 ? Savez-vous comment l'enquête avance ?

<https://marsactu.fr/actions-en-justice-contre-la-pollution-fos-a-valeur-de-laboratoire/>



Il y a quinze jours, nous avons pu échanger avec le procureur du pôle Santé publique de Marseille qui doit examiner la plainte. Il nous a signifié que c'était un dossier important pour lui, mais très complexe, qui nécessitait de mettre en oeuvre plusieurs commissions et enquêtes sur les responsabilités. Des auditions ont été lancées à sa demande par les services de gendarmerie. Il s'intéresse en premier lieu aux installations classées, c'est-à-dire les sites industriels contrôlés régulièrement par la Dréal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Pour le reste, le secret de l'instruction lui interdit de nous donner plus d'informations sur l'enquête en cours.



L'avocate Julie Andreu. Photo : Nino Hubinet.



Vous envisagez aussi de lancer une procédure administrative visant spécifiquement la responsabilité de l'Etat ?



Depuis le début, nous avons envisagé les choses en trois temps, et la troisième étape porte sur la « carence fautive » de l'Etat. Il peut y avoir une reconnaissance du partage de responsabilités entre l'Etat et les industriels, le Conseil d'Etat l'a reconnu dans beaucoup d'autres dossiers que notre cabinet a défendu.

Cette carence fautive de l'Etat nous semble claire parce que le préfet ne tire pas les conséquences du non respect de la réglementation qu'il constate de la part des industriels : des arrêtés de mises en demeure sont émis, mais ensuite il n'y a pas de sanction, pas de mesures particulières. Et puis nous avons plusieurs documents officiels qui indiquent qu'à Fos, compte tenu du nombre d'usines, l'environnement est pollué. Il y a donc là un défaut d'information et de suivi sanitaire des populations de la part de l'Etat. Le dépôt de requêtes devant le tribunal administratif, là aussi par des individus, pourrait se faire avant l'été 2020.



Vous avez une longue expérience des affaires de santé et environnement. En quoi la situation de Fos est-elle particulière ?



J'ai défendu à plusieurs reprises des anciens salariés de l'industrie, atteints de graves cancers, pour lesquels la Carsat [Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, ndlr] et leur ex-employeur refusent de reconnaître le caractère professionnel de leur maladie. J'ai également défendu des personnes habitant près d'une usine qui dégage des émanations toxiques, et dans ce cas l'entreprise a été déclarée responsable des troubles anormaux du voisinage.

Mais l'action en justice entamée par les habitants du golfe de Fos est inédite : nous ne sommes plus face à une seule entreprise, mais face à un bassin industriel. Au civil, nous attaquons quatre usines, et certains des plaignants sont des personnes malades. Évidemment c'est aussi plus difficile à faire valoir, parce que dès qu'il y a plusieurs acteurs mis en cause, il y a une dilution des responsabilités. Pour autant on a pensé qu'il fallait y aller, que les éléments en notre possession étaient assez probants. Les actions en justice engagées pour Fos ont vraiment une valeur de laboratoire.



Ce qui se passe à Fos, c'est tous les jours. Ce n'est pas un accident.

Par ailleurs il est clair qu'il y a aujourd'hui un contexte favorable à ce genre de dossier, de par la préoccupation grandissante autour des

questions environnementales. La catastrophe de Lubrizol vient encore l'amplifier. Mais ce qui est intéressant, c'est que ce qui s'est passé à Lubrizol, c'est un instant T. Ce qui se passe à Fos, c'est tous les jours. Ce n'est pas un accident bien sûr, c'est moins visible, plus dilué, mais c'est une pollution constante, avec de graves conséquences sur la santé. Ce sont des fumées chargées en particules ultrafines ou dérivés industriels cancérigènes que respirent en permanence les habitants.

Il faut rappeler qu'il y a 22 sites Seveso sur le golfe de Fos, et 200 usines en tout. Et ce sont 3900 tonnes de particules qui sont émises chaque année par l'industrie dans le secteur de l'étang de Berre d'après l'Institut éco-citoyen, contre 15 tonnes pour le trafic routier et 230 pour le trafic maritime. Donc lorsque l'on nous dit qu'on se trompe de cible avec l'industrie, nous avons les éléments pour répondre.



La mobilisation des habitants pour la plainte au pénal n'a pas été facile... Avez-vous été confrontée à l'omerta qui a longtemps dominé autour de l'étang de Berre sur la question de la pollution ?



Quand Daniel Moutet m'a contactée en 2017 pour étudier la possibilité d'une action en justice, c'était justement pour briser cette omerta, à la fois parmi les habitants et de la part des institutions. Les associations comme la sienne, l'ADPLGF, qui se battent depuis des années contre la pollution et ont fait un travail énorme, se retrouvaient face à un mur : ils n'arrivaient pas à obtenir de réponses satisfaisantes de la part de l'Etat, malgré leurs nombreuses démarches. Et dans le même temps ils voyaient de plus en plus de cancers autour d'eux, sur des personnes de plus en plus jeunes... Donc pour eux, porter l'affaire en justice, c'était vraiment le dernier recours.

Cela n'a pas été facile effectivement de convaincre les habitants de rejoindre les plaignants. Au départ, les gens avaient peur. Nous avons répété que l'objectif n'était pas de faire fermer les usines, dans lesquelles beaucoup travaillent, mais simplement de faire respecter la réglementation. Lors de la dernière réunion publique avant le dépôt de plainte, en octobre 2018, il n'y avait qu'une vingtaine de plaignants, mais beaucoup de gens ont été convaincus à ce moment-là de rejoindre le mouvement. Finalement il y a eu 135 dossiers lors du dépôt. Puis en mai dernier nous avons ajouté 93 dossiers, donc nous en sommes aujourd'hui à 228 requérants et nous allons prochainement en ajouter encore une centaine. Donc du côté des habitants, l'omerta disparaît petit à petit...

<https://www.laprovence.com/article/papier/5735435/olivier-faure-ps-au-contact-de-la-pollution-a-fos-sur-mer.html>

SAMEDI 26/10/2019 à 09H40 - Mis à jour à 09H41 | POLITIQUE | FOS-SUR-MER

Olivier Faure (PS) au contact de la pollution à Fos-sur-Mer

Le Premier secrétaire du PS est venu notamment rencontrer Jean Hetsch et Daniel Moutet

Par Éric Goubert



Du haut de l'Hauture, le Premier secrétaire a eu une vue plongeante sur les maisons les plus proches des sites industriels de Fos. PHOTO SERGE GUÉROULT

Et subitement, Daniel Moutet suspend sa phrase. D'un geste, il désigne une épaisse fumée noire qui se dégage, au loin, au coeur de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Quelques dizaines de secondes plus tard, le panache s'arrête. "Encore un qui ne sera pas comptabilisé", regrette le président de l'Association de défense et de protection du golfe de Fos (ADPLGF). Face à lui, Olivier Faure, le Premier secrétaire du PS, contemple la vue sur les usines, depuis l'Hauture. Vue plongeante sur les maisons, le stade de foot des Marais, et au loin, après la raffinerie, les hauts fourneaux, les cheminées, les bacs de stockage...Et aussi La pollution mobilise à Fos : un an après, les plaintes s'enchaînent C'est pour découvrir et mieux appréhender cette réalité locale